



Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Organisation(s) Participante(s)

1. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
2. Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPE)
 - Direction des Analyses, Prospective et de la Planification (DAPP)
 - Cabinet du Ministre de l'Agriculture, Pêche et élevage (CEMALA)
3. Ministère du Développement Rural
 - Direction des Etude et de Planification
4. Société civile Paysanne
5. INERA
6. Les institutions internationales d'Agricultures
7. Les Université

Objectif Spécifique du Fonds

Effet 1 du Plan d'Investissement REDD+ « *Les investissements agricoles sont respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées* »

Directeur de programme :

Nom : Alexis Bonte
Téléphone : +243812606089
E-mail : FAO-CD@fao.org

Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

Nom : Ministère de l'Agriculture
Téléphone :
E-mail :

Titre du programme REDD+ :

Programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage

Numéro du programme :

Coûts du programme :

Fonds : 3 millions USD
TOTAL (USD) : 3 millions USD

Lieu du programme :

Echelle nationale

Organisations Participantes :

FAO, MAPE, DAPP, DEP-DR, CONAPAC

Durée du programme :

Durée totale (en mois) : 36 mois
Date de commencement prévue¹ :

Description du programme REDD+

¹La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

- Le présent programme vise à soutenir la RDC dans l'atteinte de l'effet 1 de son plan d'investissement REDD+ : « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées ». La proposition permettra l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+. Il s'agira de mener à terme le processus de formulation de la politique agricole nationale qui favorise des systèmes agricoles respectueux des forêts et de renforcer les capacités des parties prenantes pertinentes pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des impacts. Les principaux résultats attendus sont : (i) Un document de politique nationale agricole durable est adopté ; (ii) des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont mis au point, promulgués ou soumis au Parlement; (iii) les capacités en matière d'élaboration de politiques agricoles ainsi que de mesure de leurs impacts sont renforcées au niveau central et provincial (iv); un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ; (v) un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible; (vi) Un site internet du Ministère de l'agriculture pour capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente est régulièrement actualisé et (vii) un système de vérification sur le terrain des alertes lancées par le SNSF en matière de grandes plantations commerciales est mis en place.
- . Afin de permettre la pérennisation des résultats du projet, l'approche d'intervention se basera sur le renforcement des structures pérennes des parties prenantes pertinentes tant au niveau central que provincial.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 02 novembre 2017
Examen du Comité Technique	Date :
Approbation du Comité de Pilotage	Date :

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

I.	Nom du représentant	
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	
	Date	
II.	Nom du représentant	
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	
	Date	

Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Programme de Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage

Proposition de Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Fonds National REDD+ de la RDC

Décembre 2016



Food and Agriculture Organization
of the United Nations

ACRONYMES

BAD	: Banque Africaine de Développement
BEP	: Bureau d'Etudes et de Planification
CAFI	: Central Africa Forest Interest
CC	: Changement Climatique
CEMALA	: Commission d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole
CEP	: Champs Ecole Paysans(CEP)
CIRAD	: Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAPAC	: Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
COPACO	: Confédération des Paysans du Congo
CSNR	: Cadre Stratégique National REDD+
CTB	: Coopération Technique Belge
DAPP	: Direction des Analyses, Prospective et de la Planification
DDD	: Direction de Développement Durable
DEP	: Direction des Etude et de Planification
DIAF	: Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers
DPPV	: Direction de production et protection des végétaux
DSCRP	: Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté et du Développement Durable
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FANAREDD	: Fonds National REDD+
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	: Forest Carbon Partnership Facility (Banque Mondiale).
FIDA	: Fonds International Développement Agricole
FONADA	: Fonds National de Développement Agricole
GAMS	: General Algebraic Modeling Systems Games
GES	: Gaz à effet de Serre
GIBADR	: Groupe Inter bailleur d'Agriculture et du Développement Rural
GT-9	: Groupe Thématique 9
INRA	: Institut National des Recherches Agronomique
LTO	: Lead Technical Officer
MAPE	: Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
MCS	: Matrice de Comptabilité Sociale
MECND	: Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature
MEGC	: Modèle d'Equilibre Général Calculable
MINIDER	: Ministère du Développement Rural
MRV	: Mesures, Rapportage, Vérification

NEPAD	: New Partnership for Africa's Development
NPADR	: Note de Politique Agricole et de Développement Rural
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
OP	: Organisation Paysanne
OPA	: Organisation Paysanne Agricole
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PEP	: Partnership for Economic Policy
PMA	: Plateforme Multi Acteur
PNDS	: Politique Nationale de Développement du sous-secteur de Semence.
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Programme National pour Sécurité Alimentaire
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
SADC	: Southern African Development Countries
SNDSC	: Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone
SNMA	: Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole
SNSA	: Service National des Statistiques Agricoles
SNSF	: Système National de Surveillance des Forêts
SNV	: Service National de Vulgarisation
SSADR	: Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le développement International

Table des matières

ACRONYMES.....	5
1. Résumé analytique	9
2. Analyse de la situation	11
Localisation du programme/projet :	31
Alignement par rapport au plan d'investissement REDD +.....	35
Alignement par rapport aux objectifs de la FAO	36
Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés.....	36
Initiatives/programmes existants dans le secteur participant aux mêmes objectifs le cas échéant.....	37
3. Objectifs général et spécifiques et stratégie d'intervention	39
Présentation détaillée du Programme	42
Pérennité des résultats après la fin des financements :	58
1. Cadre de résultats	59
2. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD	64
3. Méthodologie	67
1. Arrangement de gestion et de coordination	69
4. Faisabilité, gestion des risques.....	74
5. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation	79
6. Contrôle, évaluation et information.....	80
7. Plan de consultation programmé et/ou effectué.....	90
8. Cadre juridique	90
ANNEXES.....	91
Annexe 1. Document juridique constituant le fondement juridique des relations de la FAO avec le Gouvernement de la RDC.....	91
Annexes 3 : cadres stratégiques agricoles en RDC de 1960 à ces jours	92
Annexe 4. Modalités de mise en œuvre de programmes utilisées par la FAO.	93
Annexe 5. Matrice de suivi des jalons	94
Annexe 6 Feuille de route pour la gestion participative des projets financés par le FONAREDD.....	98
Annexe 7 Matrice pour tous projets	101
Annexe 8 Note portant sur le Suivi Evaluation transparent des Projets financés du FONAREDD ...	113

Annexe 9 Matrice de gestion des risques encourus ou induits par les programmes du FONAREDD.....	116
Annexe 10 MATRICE DE GESTION DES RISQUES	118

1. Résumé analytique

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009 et s'est positionnée comme chef de file sur cet enjeu tant à l'échelle régionale que mondiale. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie nationale et son plan d'investissement y relatif, la RDC a reçu des financements à hauteur de 200 Millions USD pour la période couvrant les années 2016 à 2020. Ainsi, après signature de la lettre d'intention entre le CAFI et la RDC, les fonds seront canalisés à hauteur de 190 Millions USD à travers le Fonds National REDD+. De ce fait, le Fonds National REDD+ a lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour identifier les partenaires qui seront en charge de la mise en œuvre concrète de programmes REDD+, couvrant tous les piliers identifiés par la stratégie nationale REDD+ et le plan d'investissement. La présente proposition de projet vise à appuyer le Ministère de l'agriculture, pêche et élevage à élaborer et à mettre en œuvre une politique agricole nationale durable afin de contribuer à l'atteinte de l'Effet 1 du Plan d'Investissement REDD+ « Les investissements agricoles sont respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées » et devra renseigner les indicateurs relatifs de son cadre de résultat.

Deuxième pays d'Afrique de par sa superficie après l'Algérie, la République Démocratique du Congo, avec ses 80 millions d'ha de terres arables, est la deuxième surface cultivable au monde, après le Brésil. Avec sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, son potentiel d'irrigation évalué à 7 millions d'hectares, son potentiel halieutique de 707 000 tonnes de poissons, ses potentiels en élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail et ses 125 millions d'hectares de forêts tropicales, la RDC est la 7^e potentielle puissance agricole du monde². Le gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a développé des cadres programmatiques de relance agricole. Ces plans stratégiques devraient entraîner une rapide multiplication de projets agricoles à grande échelle sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans les zones forestières équatoriales. La crainte principale évoquée par les parties prenantes du secteur³ est le manque d'une politique agricole durable et des textes réglementaires en harmonie avec les autres secteurs, principalement, les forêts et l'énergie et qui prennent en compte les impacts de cette expansion notamment sur l'environnement (pertes massives de forêt, fragmentation forestière, etc.) et sur les communautés locales (insécurité foncière, accaparement des terres d'habitation et agricoles par les investisseurs internationaux et les élites nationales). Que ce soit au niveau des pratiques d'agriculture sur brûlis (premier moteur de déforestation et de dégradation des forêts) pratiquée par plus de 70% des populations pour le développement des cultures vivrières, qu'au niveau de l'agriculture à grande échelle dont les cultures pérennes, potentiellement considérée comme un futur moteur majeur de

² MAPE ; Note de Politique Agricole 2009, p.2.

³ Missions de consultation conjointe FAO-Ministère de l'agriculture à Kinshasa, à Bandundu Ville, Kikwit et Mbandaka pour la préparation du PRODOC, 2016.

déforestation, le secteur agricole est un des enjeux les plus critiques pour la REDD+ en RDC. L'absence d'une politique agricole constitue un des principaux défis à relever pour réduire les pressions sur les forêts. Le second défi observé est la faiblesse de l'environnement incitatif ainsi que d'un syndicat agricole efficace pour influencer en faveur de l'application des textes réglementaires.

- La proposition permettra l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+. Les principaux résultats attendus sont : (i) Un document de politique nationale agricole durable est adopté ; (ii) des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont mis au point, promulgués ou soumis au Parlement ; (iii) les capacités en matière d'élaboration des politiques agricoles ainsi que de mesure de leurs impacts sont renforcées au niveau central et provincial (iv); un référentiel technique de base pour le développement de l'agriculture durable est disponible ; (v) un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible; (vi) un site internet du Ministère de l'agriculture pour capitaliser et largement diffuser les connaissances acquises sur les modèles agricoles durables expérimentés est régulièrement actualisé (vii) les alertes émises par le SNSF sur les grandes plantations commerciales sont vérifiées sur le terrain, permettant le contrôle de leur légalité.
- . Afin de permettre la pérennisation des résultats du projet, l'approche d'intervention se basera sur le renforcement des structures pérennes des parties prenantes pertinentes tant au niveau central que provincial.

La FAO, qui se propose d'appuyer le Ministère de l'agriculture dans l'élaboration de cette politique agricole, entend adopter la méthodologie participative qui implique toutes les parties prenantes clés, notamment les services publics, la société civile, les organisations des producteurs agricoles, les universités, les partenaires techniques et financiers. Sous la coordination du Cabinet du Ministre de l'agriculture, avec l'implication de la commission du Parlement ayant l'agriculture dans ses attributions, la Direction des Études et Planification (DEP) du MAPE sera le partenaire central pour piloter les travaux multisectoriels du Noyau dur en charge de la formulation de la politique agricole durable. Les mécanismes nationaux de concertation et de coordination sectorielle comme le Groupe Thématique « Agriculture et le Développement-GT-9 » et le « Groupe Inter bailleur d'Agriculture et du Développement Rural- GIBADR » seront mis à contribution pour les concertations, le dialogue politique et coordination visant la formulation et la mise en œuvre de la politique agricole. A chaque niveau, il sera organisé des fora du secteur agricole qui auront pour mission la revue du secteur agricole, l'analyse critique de toutes les politiques agricoles précédentes, l'analyse du processus REDD+ et de son Plan d'investissement, l'identification de sources de financement dans le cadre du développement sobre en carbone. A la lumière des conclusions et recommandations des tables rondes provinciales, des ateliers de validation seront organisés au niveau central pour une mise en commun. La Commission d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA) sera reconfigurée et renforcée

pour servir de plateforme stratégique en charge du pilotage du processus d'actualisation des textes réglementaires du secteur agricole.

En tant que projet du FONAREDD le Projet de Gestion Durable de l'Agriculture respectera les dispositions participatives, de gestion des risques et des jalons et de suivi évaluation qui figurent en annexe 5, 6, 7 et 8 du présent Document Projet.

2. Analyse de la situation

Dans cette section, nous présentons très brièvement le diagnostic sommaire du secteur agricole, en prélude au diagnostic approfondi qui sera fait de manière participative avec les parties prenantes du secteur dans chacune des zones agro écologiques du pays, afin d'aboutir à un diagnostic consensuel, point de départ pour la formulation de la politique agricole durable. Ce diagnostic est essentiellement basé sur la revue documentaire des études existant en RDC. Comme indiqué ci-haut, la République Démocratique du Congo est le deuxième pays d'Afrique de par sa superficie de 2.3 millions de Km², après l'Algérie. Avec ses 80 millions d'ha de terres arables, elle est la deuxième surface cultivable au monde, après le Brésil. A cause de sa diversité climatique, son important réseau hydrographique, son potentiel d'irrigation évalué à 7 millions d'hectares, son potentiel halieutique de 707 000 tonnes, ses potentiels d'élevage susceptibles de supporter plus de 40 millions de têtes de gros bétail, la RDC est la 7^{ème} potentielle puissance agricole du monde⁴. Le pays peut potentiellement nourrir près de 2 milliards des personnes. Ce qui correspond à toute la population africaine.

Selon une étude sectorielle de la Chambre de commerce France-RDC⁵, le chiffre d'affaires que peut générer le secteur de l'agriculture de la RDC et tous ses produits dérivés est estimé à plus de 10 milliards de dollars US/an sur les 15 cultures stratégiques de l'agro-alimentaire⁶. En outre, ce pays, possède la seconde plus grande étendue de forêts tropicales du monde, d'environ 146 millions d'hectares de forêts (soit 60% du territoire), capable de stocker 140 Gt de CO₂ (= 3 ans d'émissions mondiales), avec un taux de déforestation estimé de 0,15 à 0,26 %⁷ dont les principales causes sont l'agriculture sur brûlis et l'utilisation de bois de chauffe. Cela fait que d'ici 2030, la RDC perdrait 12 à 13 millions d'ha de forêts, avec pour conséquence une émission d'environ 400 MtCO₂e à cet horizon⁸.

⁴ Herderschee J., Mukoko D. et Tshimenga M. (eds) (2012), Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la Croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo, Volume I : Contexte historique et macroéconomique ; Volume II : Etudes sectorielles ; Volume III : Sujets transversaux, Kinshasa : MÉDIASPAUL

⁵ Spécial développement Agricole, Impact n. 10, Octobre 2015

⁶ banane, cacao, café, caoutchouc, coton, huiles végétales, laine, lait et produits laitiers, maïs, riz, soja, sucre, tabac, thé et viande bovine

⁷ Base de données sur la déforestation en RDC, FAO et DIAF, 2016

⁸ Stratégie Cadre National Redd+ de la République Démocratique du Congo

En dépit de son potentiel climatique, hydrographique et géologique extrêmement favorable, malheureusement sous-exploité, le pays demeure parmi les plus pauvres du monde. Il connaît donc une situation précaire sur le plan social qui ne semble pas être significativement améliorée au cours des 20 dernières années⁹.

Le pays connaît un indice de développement humain très bas et l'insécurité alimentaire touche aujourd'hui 76% de la population congolaise, alors que l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais. Le taux d'accès à l'électricité reste très faible : 6% sur le plan national (1% en milieu rural, 30% pour les villes) alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6%. Enfin, le chômage, surtout des jeunes (15-24 ans), alimenté par la forte croissance démographique, reste à un niveau très élevé – 18% au niveau national – et touche particulièrement les jeunes urbains (32%).

⁹PNUD et Ministère du Plan, Rapport sur les OMD 2015 en RDC

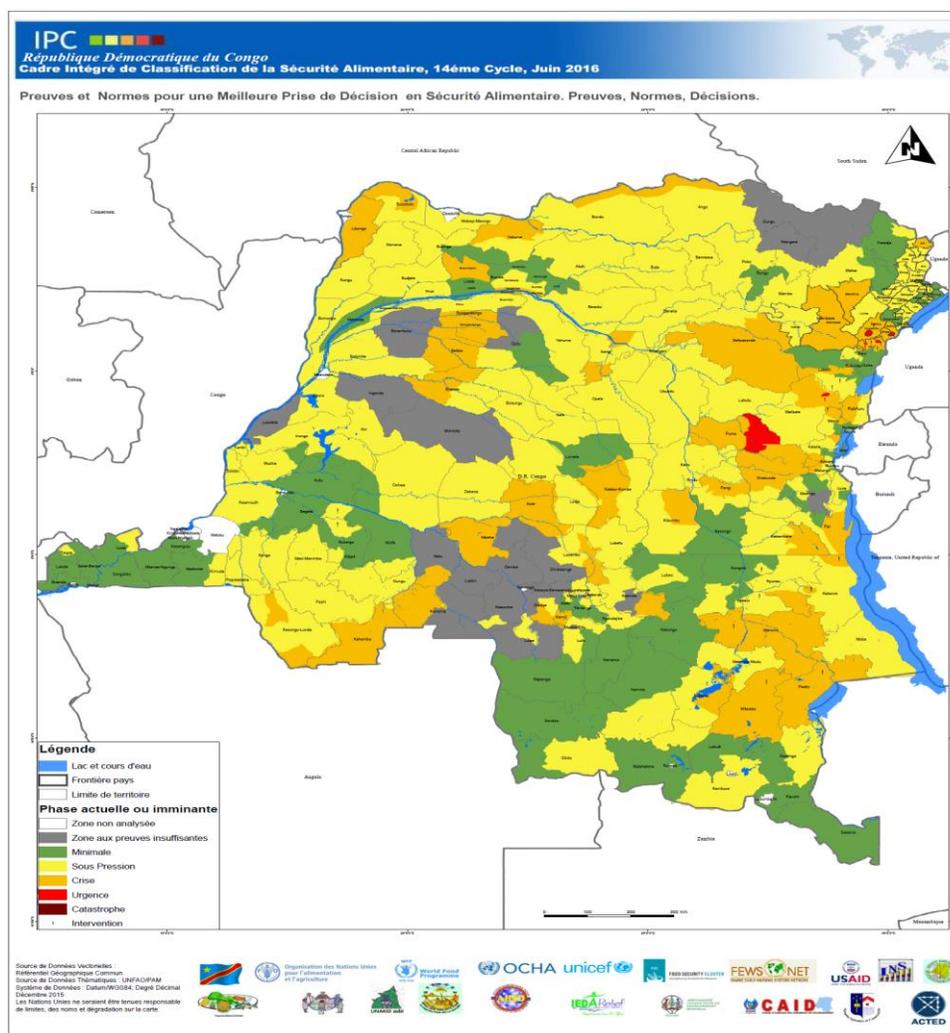


Figure 1 : Cadre Intégré de classification de la sécurité Alimentaire en 2016.

La fragilité socioéconomique risque d'accroître la vulnérables du pays aux impacts de changement climatique dont les effets se font déjà sentir. En plus de la fragilité accrue de la zone côtière, les impacts du Changement Climatique se manifestent désormais par les risques d'inondations et des saisons sèches prolongées sur plusieurs territoires dans le pays qui affecte les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources. Comme le montre la carte ci-dessous, en 2016, l'augmentation de plus de 12 % du volume des pluies en RDC a provoqué des inondations dans plusieurs localités du pays affectant 635 000 personnes.

Certaines régions du pays subissent également des prolongations de saisons sèches avec des cas extrême comme le tarissement des lacs KYANGELE et UPEMBA dans l'ex-province du Katanga et l'assèchement des rivières Kisengue et Sona, dans la nouvelle province de l'Ituri, obligeant 12.000 éleveurs et leurs 20.000 têtes du gros et petit bétail à l'errance.

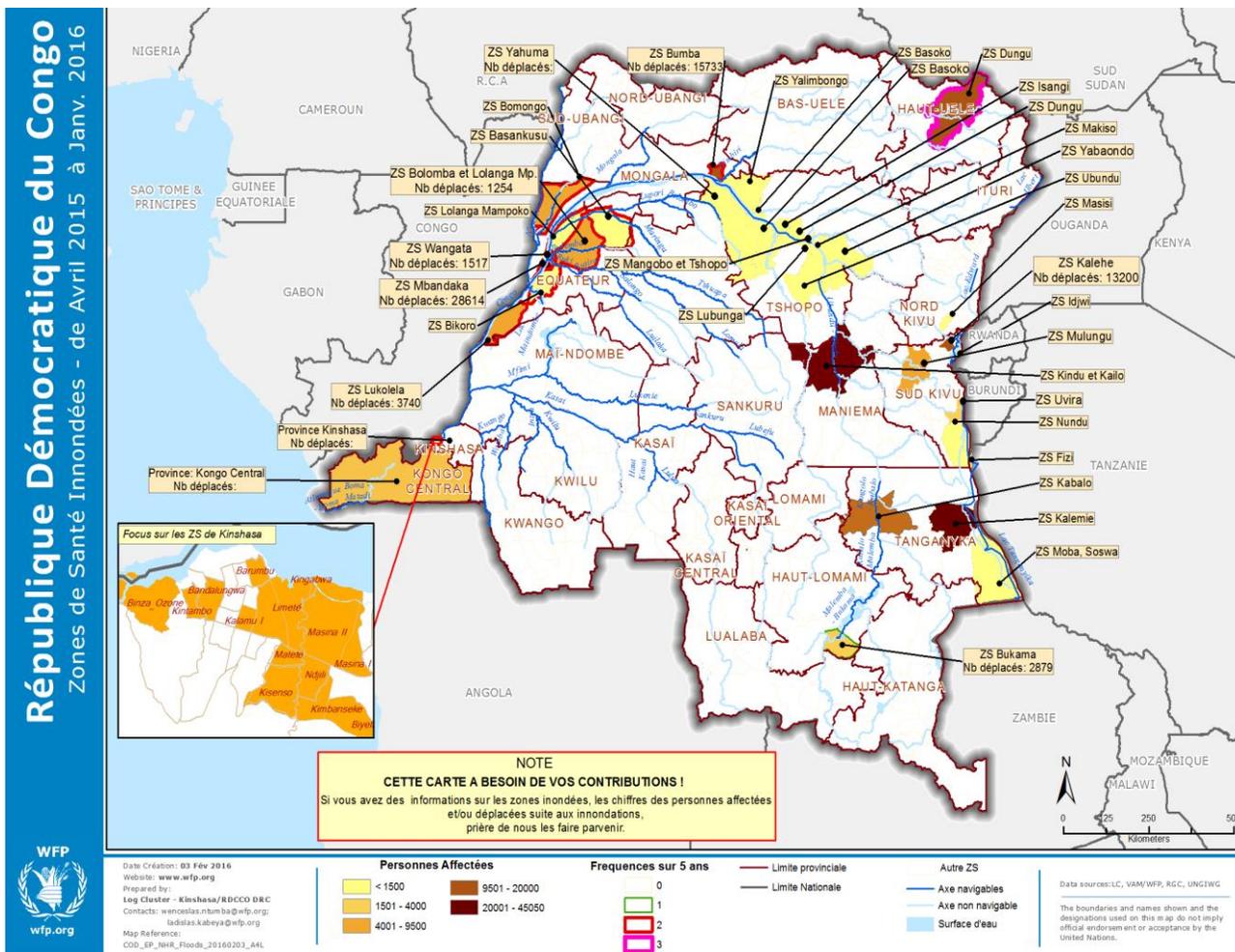


Figure 2 : Cas des inondations en RDC en 2016

Ceci induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et de santé publique des populations pauvres des zones rurales et urbaines.

Depuis 2012, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement¹⁰. Ainsi, plusieurs politiques et mesures ont été développées et mis en place notamment : (i) la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ pour une réduction sensible de la déforestation et de la dégradation forestière; (ii) le Programme d'action National d'Adaptation aux changement climatique (PANA) pour améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques ; (iii) la Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone (LEDS) pour un développement national exempt d'émissions des GES ou avec des émissions minimales des GES; (iv)

¹⁰ PNIA, PNSD intègrent les questions des changements climatiques.

le processus des Actions Nationales d'Atténuation et de Mitigations (NAMAS); (v) le développement de l'électrification décentralisée en vue de rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles ; (vi) la promotion des sources alternatives de l'énergie telles que le solaire, la géothermie en vue de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale; (vii) le développement de réseaux et de modes de transport pour une réduction sensible des émissions des GES dans le secteur des transports de masse (substitution du fuel par l'électricité dans le transport ferroviaire, renforcement de la législation en ce qui concerne l'âge des véhicules à l'importation); (viii) la récupération des gaz du puits de pétrole pour leur réutilisation comme source de production énergétique, principalement dans le secteur résidentiel ; et (ix) la gestion durable des déchets en vue de la biométhanisation pour la production de l'énergie électrique.

Mais ces mesures politiques souffrent, malheureusement de manque de mise en œuvre et sont restées non appliquées. Le volet adaptation des pratiques agricoles n'est pas encore assez développé dans le cadre de la lutte contre le changement climatique en RDC. Le fait que la RDC possède un large éventail de climats constitue un facteur de vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques et nécessiterait beaucoup d'options d'adaptation. Il est dès lors très important que toute analyse diagnostique du secteur agricole, qui sera effectué dans le cadre de la formulation de la politique agricoles tienne compte des aspects locaux de la variabilité spatiale et de la vulnérabilité des principales zones agro-sylvo-pastorale locale, tel que décrit dans la carte sur la figure 3 ci-dessous, qui en résulterait.

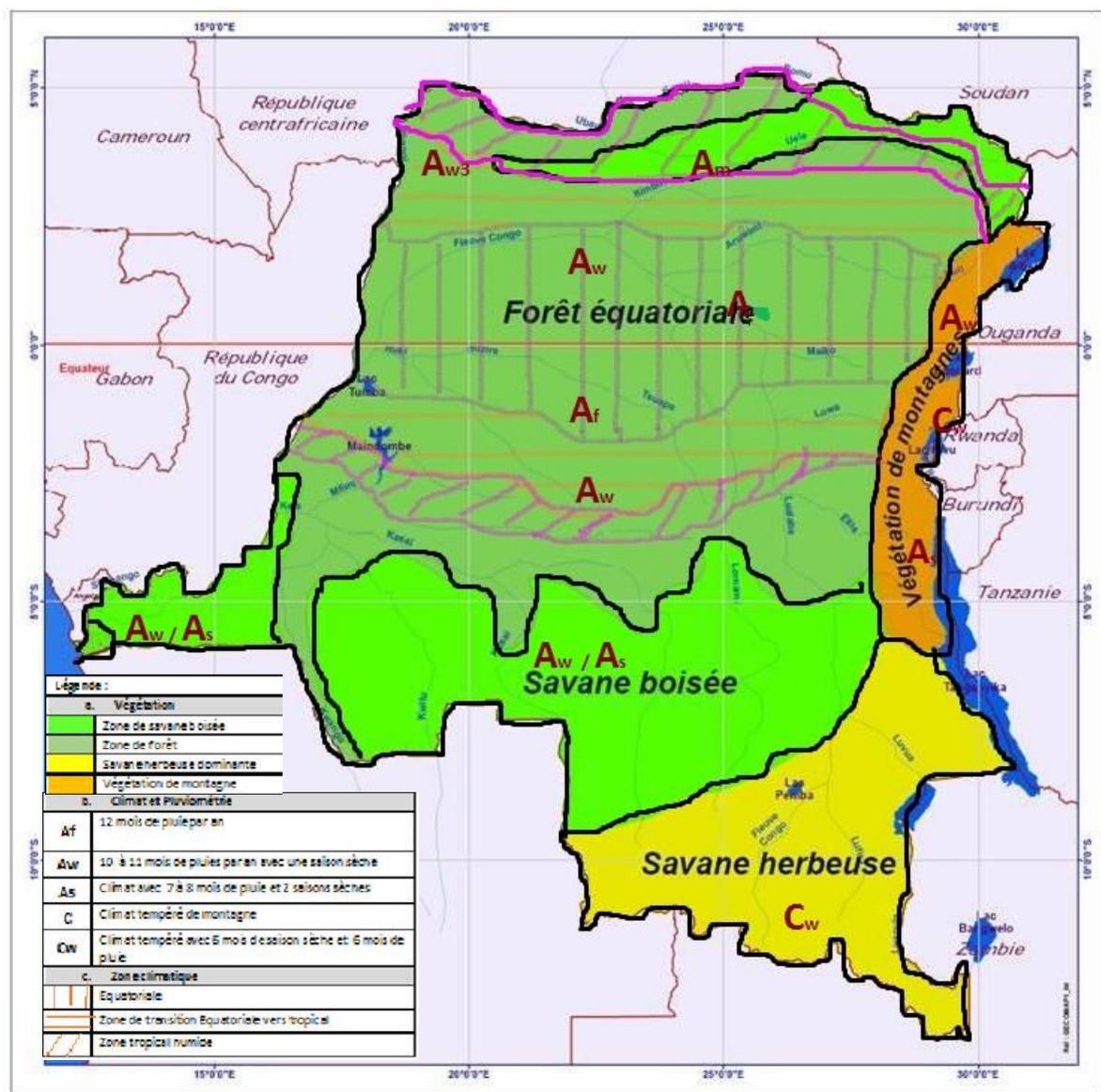


Fig 3 : Vulnérabilité agro-silvo-pastorale de la République Démocratique du Congo, FAO

Le pays ne dispose pas encore d'un plan national d'adaptation au changement climatique, ni d'un document de politique sur la question, mais possède le Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA). Les principales actions nationales d'adaptation sont orientées vers l'agriculture secteur où les effets du changement climatique risquent de se faire plus sentir et qui occupe plus de 70 % de la population active du pays. C'est pourquoi les investissements en matière de résilience climatique dans le secteur agricole sont prioritaires pour la RDC.

Pour permettre une croissance agricole afin de faire face aux défis de sécurité alimentaire, nutritionnel et de réduction de la pauvreté, le gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a

développé des cadres programmatiques de relance économique basé sur le secteur agricole. Un Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA) a été élaboré et sert de référence au secteur¹¹. Le PNIA fait du développement agricole un axe majeur de la lutte contre la pauvreté qui touche plus de 62% de la population.

Ces plans stratégiques devraient entraîner une rapide multiplication de projets agricoles à grande échelle sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement dans les zones forestières équatoriales. Cependant, la crainte principale évoquée par les parties prenantes du secteur est le manque d'une politique agricole durable et des textes règlementaires qui prennent en compte les impacts de cette expansion agricole prévue sur l'environnement et les ressources naturelle renouvelable (pertes massives de forêt, fragmentation forestière, etc.) et sur les communautés locales (occupation des terres d'habitation et agricoles par les investisseurs internationaux et les élites nationales). Que ce soit au niveau des pratiques d'agriculture sur brûlis (premier moteur de déforestation et de dégradation des forêts) pratiquée par plus de 70% des populations pour des cultures vivrières, ou du développement de l'agriculture à grande échelle et notamment des cultures pérennes, potentiellement cause majeure de déforestation à l'avenir, le secteur agricole est un des enjeux les plus critiques pour la REDD+ en RDC. Depuis de nombreuses années, les décisions politiques prises dans le secteur agricole en RDC ne se sont pas basées sur les méthodes scientifiques des évidences et des simulations capables de capter les impacts des politiques et chocs macroéconomiques sur la distribution de revenu, la pauvreté et l'environnement.

La politique agricole durable de la RDC permettra à la RDC de transformer durablement, en richesses réelles, son grand potentiel agricole et climatique, qui comprend des climats équatoriaux et intertropicaux variés qui se prêtent à toutes les cultures tropicales qui y sont ou qui y furent effectivement pratiquées et, certaines plantes cultivées de climat tempéré peuvent même y être pratiquées en zone de montagne de l'est du pays.

Les pratiques agricoles sont dominées par la jachère brulis nécessaire à la régénération de la fertilité des sols en l'absence de tout intrant agricole. Tant que la densité humaine et la présence de la forêt le permettent, les cultures se déroulent en forêt (primaire, secondaires, galeries et de flancs de vallée) et ce mécanisme génère progressivement de vastes espaces peu ou pas cultivés de savanes anthropiques arborées ou arbustives dont la régénération est rendue impossible par des brulis répétés. 500 000 ha (5000 km²) sont ainsi perdus chaque année (FAO/DIAF 2016). Les cultures en savanes ne sont pratiquées que lorsque la forêt a ainsi disparu (cas du Kongo central).

¹¹ Les 5 axes du PNIA sont (i) Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur (ii) Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des (populations et constituer des réserves stratégiques (iii) Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs (iv) Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles (v) Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques.

L'intensification agricole et la mise (ou remise) en culture des savanes sont les moyens par lesquels de tels besoins en terre gagnés sur la forêt peuvent être diminués.

La RDC est de tous les pays d'Afrique l'un de ceux qui ont ces cinquante dernières années le moins bénéficié de tout programme d'intensification agricole pour des raisons tenant à la fois à des crises et choix politiques, à l'enclavement du pays et à la quasi disparition de l'investissement agricole. La conséquence principale en est l'insécurité alimentaire générée par la diminution relative de la population rurale par rapport à la population urbaine, laquelle dépend d'une production dont ni les rendements ni les superficies ne croissent suffisamment (ou pas toujours et partout) pour faire face à une à une demande elle en augmentation soutenue (croissance démographique globale de 3% et de 6% dans les villes).

L'intensification agricole pourrait prendre en RDC des formes diverses adaptées aux conditions sociales de leur mise en œuvre :

- dans les systèmes à jachère brulis, dans toutes les circonstances agro-écologiques et en système paysan, elle peut suivre la voie du renouvellement variétal dans la continuité des efforts entrepris à partir de la fin des années 90 avec le manioc ⁽¹²⁾ et le riz. De tels efforts n'ont pas été entrepris ou renouvelés pour le maïs ⁽¹³⁾ l'arachide, les haricots.
- dans de tels systèmes toutes les formes d'améliorations de la jachère sont les bienvenues et peuvent aboutir à augmenter les rendements et diversifier les produits du cycle cultural...
- toujours en système paysan, en savane arbustive et même herbacée sablonneuse des systèmes agroforestiers ont été mis au point dans les années 90 qui permettent de créer ou de reconstituer des cycles de jachères brulis avec des rendements nettement améliorés auxquels s'ajoutent le bénéfice de la production du charbon de bois ou des espèces fruitières, l'apiculture... De tels systèmes demandent des investissements relativement importants mais en partie pris en charge par les petits paysans ;
- de tels systèmes agroforestiers se révèlent globalement rentables en grande plantation mais à des coûts élevés que permettent de tempérer des modalités de gestion en association avec les communautés villageoises voisines ;
- les cultures pérennes ont subi des crises nombreuses en RDC à partir des années 70, qui ont abouti à leur disparition pratiquement totale du centre et de l'ouest du pays. Elles présentent un grand intérêt aussi bien pour les systèmes paysans (qui doivent s'intégrer dans des systèmes

¹² l'IITA, la FAO, les programmes de sécurité alimentaire de l'Union Européenne etc. y ont pris une part active avec la diffusion de cultivars résistants à la mosaïque etc.

¹³ les efforts entrepris dans les années 90 pour mettre au point et diffuser des composites résistants aux stress hydriques ont été plus ou moins abandonnés dans les années 2000...

de collecte capitalisés) que pour la moyenne et grande plantation, laquelle peut se développer en partenariat avec les communautés voisines. Elles ont l'avantage de fixer l'agriculture, là où l'agriculture itinérante la déplace chaque année requérant de nouvelles terres, soit de jachère, soit de forêt primaire ou secondaire.

- l'irrigation offre en RDC des perspectives d'intensification qui ne sont pratiquement pas exploitées et dont la mise en œuvre demande des investissements importants en formation, en aménagement, en intrants, en équipement.

L'intensification agricole concerne également le secteur de l'élevage, actuellement abandonné à l'extensification la plus complète en milieu paysan et souvent même en grande ou moyenne exploitation.

Dans tous les cas, l'intensification agricole (aussi bien celle de la grande que de la petite agriculture) que dans un contexte d'environnement amélioré de la production agricole, en amont (accès au crédit et au conseil agricole) qu'en aval (existence de réseaux d'acheteurs disposant d'accès au crédit de campagne, contrats de qualité, unités de transformation locale permettant de réduire les coûts de production, réseaux d'évacuation améliorés etc.). Une réflexion préalable, qui fait défaut dans tous les textes existants, doit examiner l'opportunité de donner des orientations pour répartir voire de prioriser les efforts de modernisation des filières dans l'espace national.

Mais le développement agricole ainsi orienté vers l'innovation et l'intensification doit se dérouler dans un contexte spatial et environnemental maîtrisé. Rien de tel n'est envisagé par les textes existants, aussi bien le code agricole que les notes de politiques agricoles existantes. L'un des premiers axes à explorer par la révision des textes est celui de l'aménagement du territoire, du local au national (en lien avec le point précédent sur les grands choix stratégiques de développement des filières). La question de la sauvegarde du patrimoine forestier doit prendre une part décisive dans les orientations que la Politique doit donner à chacun des niveaux d'aménagement pour faire la part entre les terres agricoles, celles qui doivent le devenir et celles qui, savanes ou forêts, doivent au contraire être préservées. Mais ceci nécessite un régime foncier maîtrisé et favorable.

Le régime foncier en RDC est régi par la loi n°73 – 021 du 20 juillet 1973, modifiée et complétée par la loi n°80 – 008 du 18 juillet 1980, faisant de l'État le seul propriétaire du sol et du sous – sol. Cette loi tire sa source du système coutumier, qui prévoit l'accord préalable du Chef de clan, possesseur avant l'entérinement par l'Autorité administrative de l'attribution des terres. Les concessions perpétuelles reviennent aux congolais, et la conversion d'une concession ordinaire en concession perpétuelle n'est possible qu'en faveur des congolais. Les concessions ordinaires sont attribuées aux étrangers pour une durée de 5 à 25 ans renouvelables. En zones de savane le droit d'un individu à remettre sa jachère en valeur n'est pas toujours utilisé, ni même exprimé, sauf là où la terre est relativement rare à la suite de la pression démographique entre autres. En forêt, par contre, ce droit est habituellement respecté, étant donné que la remise en culture d'une jachère forestière demande toujours moins de travail qu'un

premier abattage. En outre l'application de la loi sur le régime foncier en milieu rural, et plus particulièrement sur les terres à vocation agricole et pastorale, est loin d'être effective en raison entre autres de : (i) la mauvaise connaissance de la loi par les populations; (ii) la dualité entre d'une part, la loi foncière et, d'autre part, la coutume (de chaque tribu, clan ou village) en matière de terres ; (iii) l'absence de dispositions de la loi foncière sur le sort des terres acquises avant la promulgation de cette loi, notamment en vertu de la coutume. Toutes ces défaillances mises ensemble se traduisent par la persistance des conflits de compétence entre l'État et l'autorité coutumière sur l'octroi des terres et contribue à une utilisation non rationnelle des terres et des forêts. La terre constituant le premier facteur de production agricole, et considérant que les investissements agricoles durables nécessitent une période d'amortissement s'étalant généralement sur plusieurs années, le lien de cause à effet entre l'insécurité foncière et la faiblesse des investissements productifs durables en agriculture se dessine de façon non équivoque. Parmi les mécanismes envisagés pour lever ces contraintes, le Gouvernement a entamé une concertation nationale en vue de rendre la loi foncière plus équitable et plus encourageante pour les investissements privés. Ce travail, coordonné par le Secrétariat général aux Affaires foncières, n'a jamais connu de progrès considérables. En attendant, rien n'a encore évolué sous ce chapitre et les contraintes demeurent entières.

La loi portant principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture qui devrait renverser cette situation en proposant des mesures de sécurité foncière pour favoriser les investissements favorables à une agriculture durable, son article 16 avait encore compliqué la réglementation foncière. Une clause d'actionnariat congolais majoritaire, apparaît dans l'article 16 du texte de la loi promulguée, avait refroidi les nouveaux investissements agricoles en RDC. L'article 16 de loi a été finalement révisé pour résoudre ce problème. La loi n'a pas réglé le problème de la mise en valeur des terres ; le problème de l'accapement des meilleures terres les plus proches des villes et des voies de communications, s'amplifie, un accapement souvent spéculatif sans mise en valeur effective. La loi reconnaît le droit des petits paysans mais ne formalise pas de titre de certificat d'enregistrement. Au regard de la lecture de la constitution et d'autres textes de loi, cette clause ne correspond pas à la volonté d'améliorer le climat des affaires et de favoriser l'investissement privé en RDC. De fait, depuis la promulgation de la loi, la grande majorité des projets privés d'investissement agricoles sont gelés. Cette loi qui visait à doter la RDC d'un cadre réglementaire orienté vers le développement rural et la sécurité alimentaire (art.6), en favorisant, entre autres, l'agriculture familiale ou « de type familial » (par exemple art.76), reste succincte et relativement vague sur de nombreux points et pourra engendrer des difficultés dans la mise en œuvre et l'interprétation de plusieurs dispositions, notamment : (a) la composition des Conseils consultatifs provinciaux et locaux n'est toutefois pas précisée et laissée à la totale discrétion des provinces et des entités territoriales décentralisées. La gestion des affaires agricoles risque dès lors d'être dirigée de manière différente en fonction des intérêts représentés dans les Conseils consultatifs provinciaux et il n'y a aucune assurance que les organisations paysannes, les organisations de femmes et les communautés locales soient suffisamment représentées. En outre des moyens conséquents devront être dégagés pour assurer un fonctionnement efficace de ces structures permettant notamment la participation des représentants des populations marginalisées ; (b) la définition de l'exploitation agricole « de type familial » (qui recourt à une main d'œuvre Contractuelle et qui constitue une unité de production d'une capacité moyenne) et de l'exploitation « de type industriel »

(dont l'étendue, les moyens en hommes et en matériels donnent un important potentiel de production) (art. 14) n'est pas suffisamment élaborée et pourra également engendrer des interprétations divergentes ; (c) la répartition des compétences entre le niveau national, provincial et local (voir article 6 et 7) est très peu détaillée et pourra amener des conflits de compétences entre les différents niveaux de pouvoir ; on note une confusion notoire dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation : les rôles et responsabilités de chacun des niveaux de gouvernement (central et provincial) doivent être mieux précisées dans la politique agricole. Avec la décentralisation, certaines autorités provinciales se sentent en droit de prendre en charge le développement agricole de leur province et s'insurgent contre des politiques dictées de bout en bout par le niveau central. Ainsi les relations de travail peuvent être teintées de méfiance entre les autorités provinciales élues et les cadres centraux qui leur sont affectés d'office. Signalons enfin que cette loi prévoit l'obligation de réaliser une étude d'impact environnemental et social (art. 67) avant la mise en valeur d'une concession agricole, ce qui peut permettre de prévenir les impacts négatifs des exploitations sur les droits des populations locales.

En plus de cette problématique foncière, la dominance depuis l'époque coloniale d'un dualisme entre l'agriculture traditionnelle en RDC et l'agriculture moderne, favorise la déforestation et la dégradation des forêts. On observe, au cours des dernières décennies, un nouveau système de production intermédiaire entre ces deux types d'agriculture, qu'on peut appeler agriculture de groupe. Les principales caractéristiques de chacun de ces trois systèmes de production sont (i) l'agriculture traditionnelle de type familial s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production du pays. L'agriculture traditionnelle est souvent dite « polyculture ». Elle est caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage. Elle n'utilise pas d'engrais, ni de matériel végétal amélioré, mais a recours aux semences, boutures et rejets tout venant, généralement des variétés dégénérées ou traditionnelles. Les systèmes de production sont essentiellement pluviaux et les cultures dominantes sont les plantes à tubercules, la banane plantain, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et le palmier à huile. Les cultures industrielles (coton, café, palmier à huile) peuvent être souvent pratiquées sur de faibles superficies. Dans certaines provinces, notamment dans l'est et le nord-est, l'agriculture traditionnelle peut inclure l'élevage du gros bétail car ce sont les petits exploitants agricoles qui détiennent la presque totalité des moutons et des chèvres, une bonne partie des porcs et des volailles et produit plus de 80% de ressources en pêche du pays. Ces petits exploitants agricoles sont évalués à l'échelle nationale à environ 6 millions de ménages, sur une superficie de 6 à 8 millions d'hectares, soit une superficie moyenne par exploitation et par ménage de 1 à 1,5 ha¹⁴. Le système d'exploitation est peu productif, ce qui fait que l'accroissement de production se fait par accroissement de surfaces. Dans les zones forestières, cette extension se fait au détriment de la forêt. Le système de cultures itinérantes sur brulis est généralisé dans ce type d'agriculture. C'est donc une agriculture extensive, consommatrice de terres et destructrice de la forêt et du sol. Le paysan doit changer constamment de terrain après quelques années d'exploitation (1-2, parfois 3). L'agriculture

¹⁴ Etude du secteur Agricole : Bilan Diagnostic, 20

traditionnelle demeure prédominante dans le pays. Dans le Maniema par exemple, ce secteur traditionnel occupe 80 % de la population totale. Elle est pratiquée d'une façon individuelle et libérale tant que l'on peut disposer des terres cultivables. Concernant la motivation dans le travail, ces derniers temps l'agriculteur traditionnel éprouve le désir de dépasser l'autoconsommation et de vendre l'excédent pour satisfaire ses divers autres besoins. Mais, sans moyens financiers, il a difficilement accès aux innovations agronomiques et les rendements restent soumis aux caprices de la nature. La politique agricole qui sera formulée dans le cadre de ce projet prendra largement en compte la nécessité d'améliorer l'agriculture traditionnelle et la rendre plus durable, de façon à garantir la sécurité alimentaire et des revenus décents aux millions de ménages dont l'agriculture est l'activité principale, tout en réduisant son impact sur les forêts et l'environnement. Comme ce type d'agriculture concerne le plus grand nombre de ménages agricoles, il va sans dire que toute amélioration de la productivité de ce segment du sous-secteur agricole aura des effets sociaux et économiques importants à l'échelle du pays. (ii) L'agriculture moderne, concerne des exploitants disposant de moyens modernes de production, particulièrement par les grandes sociétés agro-industrielles exploitant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. L'exploitation moderne touche essentiellement les cultures destinées à l'exportation (café, hévéa, cacao, thé, palmier à huile) et à l'industrie locale (canne à sucre, coton, tabac). Elle concerne également les grands domaines d'élevage du gros bétail. Ces grandes plantations, grands ranchs et/ou unités agro – industrielles utilisent des techniques modernes de production dont une main – d'œuvre salariée, des tracteurs pour la mécanisation des travaux agricoles, machines et équipements divers pour la transformation des produits agricoles, des intrants agricoles performants (engrais chimiques, pesticides, matériel végétal et animal amélioré), le recours à l'irrigation, au drainage, à l'énergie électrique. L'agriculteur moderne, cherchant toujours à couvrir ses coûts et à réaliser un profit, suit les innovations agronomiques (issues de la recherche agronomique) permettant l'obtention de meilleurs rendements. Il atteint ces objectifs grâce à ses fonds propres ou aux crédits bancaires. Ce type d'agriculture qui exploitent principalement les cultures pérennes se butte aux principales contraintes au développement suivante: (a) l'abandon presque total de la recherche des variétés performantes, avec comme conséquence la diminution de rendement et l'apparition de certaines maladies telles que la trachéomycose du café ; (b) la diminution des superficies exploitées résultant de l'abandon des plantations soit à cause d'une trop faible rentabilité, soit inexploitable par manque de main-d'œuvre ;(c) le vieillissement des plantations industrielles, entraînant une chute de productivité (rendement à l'hectare) ; (d) le mauvais état de la plupart des installations industrielles ; (e) le mauvais état du réseau routier et la dégradation des transports fluviaux entraînant un retard important d'évacuation des produits finis, une lenteur d'acheminement des intrants et une dégradation des produits en cours de transport ; (f) la chute de rentabilité financière des entreprises subséquente au déclin des productions et aggravée par la pénurie de la main-d'œuvre et par l'insuffisance des fonds de roulement, entraînant les entreprises dans un cercle vicieux : absence des moyens financiers, dégradation de l'outil de production, rendement et qualité médiocre, réductions des recettes. Ce type d'agriculture souffre également des soubresauts politiques ayant marqué l'histoire de la RDC. Ainsi, la

plupart des productions industrielles qui faisaient jadis la fierté du pays, ont connu de nombreux revers de fortune, à commencer par la zaïrianisation en 1973, et les événements tragiques dès la fin des années 1990. Il en est résulté l'arrêt des opérations pour de nombreux investisseurs, prudents avant de relancer des productions nécessitant de lourds investissements. La réalisation de tels investissements suppose l'existence d'un environnement politico-administratif garantissant la sécurité à tous points de vue, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Le secteur moderne n'a pas beaucoup touché les cultures vivrières et maraichères, mais récemment, les zones périphériques des centres urbains ont vu se développer la production maraichère irriguée. La politique agricole prendra également en compte le besoin de ce type d'agriculture, notamment la sécurisation du foncier, les questions fiscales et para fiscales, le climat des affaires dans le domaine agricole, le crédit agricole et l'infrastructure de commercialisation. (iii) L'agriculture de groupe a vu les jours en RDC, du fait de l'absence ou de l'inefficacité des services nationaux de développement. L'encadrement des paysans est assuré dans la pratique soit par des organisations confessionnelles et coopératives, soit par quelques sociétés privées venant en appui aux rares intervenants présents en milieu rural. Là où ces actions ont réussi, l'agriculture traditionnelle a cédé la place à l'agriculture de groupe, qui constitue une phase intermédiaire entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne et résulte de la prise de conscience par les meilleurs agriculteurs de la richesse du sol. On doit cette forme d'agriculture non seulement à l'action du gouvernement (projets de développement rural, commissions agricoles) mais aussi au concours de plusieurs missionnaires et opérateurs privés. L'agriculture de groupe se rapproche de l'agriculture traditionnelle par les spéculations exploitées, l'étendue mise en production, la main d'œuvre utilisée (main d'œuvre familiale). Mais contrairement à l'agriculture traditionnelle, elle maîtrise bien les techniques culturales : écartements rationnels, recours aux variétés sélectionnées, usage d'engrais et de pesticides, alimentation des animaux élevés. L'agriculture de groupe est appelée à assurer la diffusion de techniques agricoles modernes et à stimuler les paysans traditionnels avoisinants. La politique agricole durable qui sera formulé dans le cadre de ce projet fera la promotion de ce type d'agriculture.

La combinaison des types et modes d'exploitation agricole actuellement en RDC conduit à des rendements moyens très faibles en comparaison aux rendements potentiels obtenus en station de recherche par l'INERA. Selon l'Etude du Secteur Agricole conduite par le Ministère de l'agriculture, les rendements des cultures pratiquées dans le pays restent très faibles : (i) manioc : 8,11 tonnes de racines fraîches / ha ; (ii) maïs : 0,78 tonne des grains secs / ha ; (iii) riz : 0,76 tonne de paddy / ha ; (iv) arachide : 0,78 tonne de coques / ha ; (v) plantain : 4,28 tonnes / ha ; (vi) palmier à huile : 6,76 tonnes de noix / ha ; (vii) café : 0,39 tonne de fèves sèches / ha ; (viii) cacao : 0,30 tonne / ha. Ils devraient au moins correspondre au double de leurs niveaux actuels. Dans la station de recherche de M'vuazi, les rendements ont atteint 60 t/ha pour le manioc, 3,5 t/ha pour les céréales (maïs et riz), 2,5 ha pour le haricot et 30 t/ha pour le bananier, soit plus de cinq fois les rendements actuels. Cela démontre de façon évidente qu'avec un encadrement technique plus serré et une bonne disponibilité d'intrants il serait possible d'accroître de façon importante la production et réduire significativement les besoins

d'expansion des terres. Les rendements sont si faibles par suite entre autres : (i) du système des cultures itinérantes sur brûlis généralement pratiqué, lequel s'accompagne des phénomènes de déforestation et de réduction de la fertilité des sols ; (ii) de la réduction de la durée de la jachère surtout autour des centres extra - coutumiers soumis souvent à une certaine pression démographique; (iii) de l'utilisation essentiellement des variétés traditionnelles (ou locales) en principe (très) peu productives ; (iv) de l'emploi des semences ou boutures de moindre qualité, provenant des champs des exploitants eux – mêmes (il s'agit des grains ou graines de maïs, de paddy, d'arachide, etc. normalement destinés à la consommation qui sont utilisés comme semences) ; (v) du non usage d'engrais tant chimiques qu'organiques ; (vi) de la faible densité de différentes cultures liée particulièrement à la pratique des cultures associées prédominante dans le pays ; (vii) du fait que l'alimentation en eau des plantes cultivées n'est assurée que par la pluie (cultures pluviales ou cultures sèches) ou l'inexploitation des pratiques de l'irrigation des cultures dans un pays traversé par d'innombrables cours d'eau ; (viii) du semis ou plantage effectué généralement en désordre, lequel rend difficile le travail du sarclage et ne permet pas une exploitation efficace / efficient du périmètre mis en culture ; (ix) à la présence des souches et troncs d'arbres non évacués du périmètre cultivé réduisant ainsi la surface utile ; (x) à l'importance de la densité des plants au poquet (due au semis de plusieurs grains / graines par poquet) qui s'accompagne d'une compétition non négligeable entre les plants en éléments nutritifs du sol, lumière, aération, etc. ; (xi) du fait que les exploitants ne recourent qu'aux petits outils aratoires (machettes, houes, haches, etc.) qui ne permettent de défricher que des superficies limitées et ne tentent nullement l'emploi des matériels relativement plus performants tels que les motoculteurs, les tronçonneuses et la traction animale ; (xii) la limitation de la force de travail nécessaire représentée essentiellement (souvent uniquement) par la main – d'œuvre familiale. La qualité de production est souvent affectée par les attaques d'insectes et des maladies, étant donné que les traitements des champs sont inexistantes. Ceci est très perceptible pour les céréales où la présence des charançons est légion dans les récoltes.

Sur le plan de typologie des exploitations agricoles, la similitude apparente des exploitations agricoles à travers le pays ne laisse pas de doute que l'approximation de typologie des ménages agricoles faite dans le cadre de Projet de Réhabilitation de l'Agriculture en Province Orientale(PRAPO), soit pareille à celle de l'ensemble de zones agro écologique de la RDC, notamment:

Tableau 1 Typologie indicative des ménages paysans

Catégories d'exploitants	Excédents commercialisés	Superficies vivrières	Autres activités génératrices de revenus	Qui ?
Très pauvres	Stratégie de survie	< 0,2 ha	Vente de main d'œuvre	Personnes âgées

Petits exploitants	Stratégie d'autosuffisance	< 0,5 ha par an	Petit élevage, pêche	Veuves, divorcées,
Moyens exploitants	10-25% de la production	0,5-0,9 ha/an	Élevage, pêche saisonnière	Grande majorité
'Grands' exploitants	> un tiers de la production	> 1 ha/an	Commerce Plantations pérennes	minorité

Source : PRAPO, DT Agriculture et élevage

Cette typologie des ménages paysans montre que qu'une grande majorité de l'agriculture congolaise utilise les techniques de production et de récolte rudimentaires. L'agriculture extensive ou itinérante sur brûlis est pratiquée sous différents types, notamment, l'association de cultures, la rotation de cultures et la monoculture ou cultures pures. Des guides et fiches techniques de production à l'intention des encadreurs sont produits par le Service National de Vulgarisation depuis 1991 pour les cultures vivrières, les cultures maraichères et le petit élevage. Les techniques de production et de récolte recommandées dépendent donc d'une spéculation à une autre et selon que l'on se trouve dans une zone forestière, de savane, de montagne, de plateau et/ou de plaine. Ces itinéraires techniques, qu'il s'agisse de plantations villageoises ou de plantations organisées, sont d'une manière générale connus des paysans, mais ne sont par contre pas durables.

La monoculture est relativement faiblement pratiquée dans le pays comparativement à l'association de cultures, particulièrement en agriculture traditionnelle. L'agriculture moderne, elle, recourt presque toujours à ce mode d'exploitation. Dans le secteur traditionnel, le cotonnier se cultive toujours en monoculture. De plus, les cultures pures se rencontrent relativement plus fréquemment sur le maïs au Katanga, Kasai Oriental et même au Kasai Occidental, sur le riz et soja notamment dans la province de l'Équateur, sur le riz à Kinshasa. Le choix de la monoculture est sans doute lié à différents facteurs dont : l'importance qu'on attache à la spéculation (besoin pour l'autoconsommation ou pour le marché); l'attitude adoptée dès l'introduction de la culture considérée (cas du soja qui est d'une introduction relativement récente dans la province de l'Équateur, cas également du coton); la technique de conduite de la culture (cas du riz irrigué ou de bas – fond inondé).

L'association de cultures est, quant à elle, le mode de cultures prédominant dans le pays. Les paysans forment différentes combinaisons associant 2, souvent 3 parfois 4 espèces dans la même parcelle. Généralement l'association de cultures se justifie par le fait que les agriculteurs, limités par le petit outillage manuel et la force physique pour ouvrir de grandes superficies, se contentent de placer toutes les cultures sur la même étendue. Ce qui rend bien sûr moins aisée l'estimation des rendements¹⁵. Mais il a été montré que ceux – ci sont meilleurs pour l'ensemble des cultures mises en association

¹⁵ Selon Mpoyi, 1992.

que l'une ou l'autre d'entre elles en monoculture. Cette fréquence élevée pour les associations culturales se justifie très probablement par : (i) le manque de terres disponibles dans les zones agro écologique à densité démographique élevée ; (ii) le souci de diversifier les cultures en vue de maximiser le profit ;(iii) le facteur temps et la main - d'œuvre qui sont limitatifs. Pour le paysan, l'association des cultures se justifie également par souci de sécurité alimentaire, car en cas de calamité naturelle, attaques d'insectes ou de maladies, sécheresse, etc., les risques de tout perdre sont amoindris du fait de la diversité des cultures, des spécificités en termes de sélectivité d'attaques et du degré de tolérance propre à chaque culture. Il a été trouvé que le risque apprécié en termes de variabilité des rendements ou de coefficient de variation de ceux-ci reste toujours moindre dans le cas des cultures associées comparativement à la monoculture¹⁶. Les combinaisons entre spéculations et leurs densités au niveau d'un champ dépendent : (i) des besoins d'autoconsommation et de surplus commercialisable, (ii) de la fertilité des sols exploités, (iii) des opportunités de commercialisation (notamment pour les produits périssables tels que le plantain), (iv) de la saison de culture, et (v) des traditions agricoles. D'autres variations interviennent suivant la disponibilité en matériel de plantation, surtout pour le plantain. Diverses cultures secondaires accompagnent les spéculations principales : igname, patate douce, courge, canne à sucre, produits maraichers : amarante, oseille de Guinée, tomate, aubergine, piment), etc. Au plateau des Batéké, des associations "cultures vivrières - arbres forestiers" ont été trouvées avec une bonne fréquence. Les essences utilisées pour cette association sont presque exclusivement des légumineuses à croissance rapide (*Acacia auri-culiformis* et *Eucalyptus*)¹⁷. La quasi-totalité des planteurs villageois pratiquent les cultures intercalaires avec la banane de table (au Mayombe, province du Bas – Congo), mais le plus souvent avec le haricot, le soja et l'arachide.

La rotation des cultures est un mode d'exploitation qui permet de lutter contre l'épuisement du sol en procédant par une succession adéquate des cultures dans le temps sur une parcelle donnée. Aujourd'hui, la succession des cultures est généralement pratiquée sans tenir compte de l'antagonisme (nutritionnel surtout) ni du risque de la persistance de l'incidence d'une maladie ou d'un insecte. La déficience de la vulgarisation / de l'encadrement fait que le paysan sème ou plante comme bon lui semble. L'utilisation de ce mode de cultures (association) est souvent dictée par la difficulté d'ouvrir un nouveau champ, soit par la difficulté d'attraper de nouvelles terres arables.

En ce qui concerne l'utilisation des intrants agricoles, chez les petits exploitants agricoles congolais on constate, actuellement, une très forte demande en semences et plants améliorés qui n'est que très faiblement satisfaite. Le marché des semences n'est pas formellement structuré. Il demeure en grande partie informel et du fait de son manque de transparence, il est difficile d'en évaluer les dimensions. Les petits producteurs n'ont pas recours très souvent à de bonnes semences à des prix qu'ils peuvent

¹⁶ Anthony K. Yeboah et Nseye Mara, *An evaluation of two cropping systems in Kwilu sub region of Zaire*, September 1987

¹⁷ Le Ministère de l'Environnement, par le biais des ses services spécialisés ainsi que certaines ONG s'attèle à promouvoir l'agroforesterie. Les objectifs poursuivis dans cette pratique sont (i) la lutte contre la pauvreté des sols et le déclin de leur fertilité ; (ii) l'amélioration des revenus des fermiers par l'augmentation des rendements à l'unité de surface et la vente du charbon de bois de chauffe ; (iii) la lutte contre le déboisement abusif ; (iv) la lutte antiérosive; (v) la protection des sites.

payer et n'utilisent les semences améliorées que dans des cas spécifiques, notamment dans le cadre des cultures maraichères. Pour la plupart des opérateurs semenciers, la production ou la commercialisation semencière reste encore secondaire par rapport à d'autres activités agricoles. La désarticulation totale actuelle de la filière semencière qui fait qu'elle n'arrive pas à jouer le rôle qu'on attend d'elle a pour conséquences : (i) l'érosion génétique des variétés en diffusion par manque de programme de maintenance dans ce domaine par l'INERA ; (ii) le manque de semences de base qui doivent alimenter les fermes semencières suite toujours au dysfonctionnement de l'INERA ; (iii) l'incapacité financière des fermes en veilleuse d'alimenter les agri - multiplicateurs en semences certifiées pour une production plus accrue du matériel destiné aux agriculteurs ; (iv) l'infiltration opportuniste des agents « tout venant » et cela dans des proportions dramatiques ; (v) le découragement des producteurs semenciers suite à toutes ces fraudes non punies par la loi (vi) absence de loi semencière, toujours en attente d'adoption au parlement . Certains des problèmes susmentionnés ont trouvé des solutions, en partie du moins, avec l'aide de la Coopération technique belge et de la FAO, le SENASM a : (i) élaborer le catalogue national des espèces et variétés homologuées en RD Congo ; (ii) élaborer la politique nationale des semences homologuée par l'arrêté 042/CAB/MINAGRI/2006 ; (iii) procéder à la révision du règlement technique de laboratoire; (iv) élaborer l'avant-projet loi sur les semences (déposé présentement au niveau du gouvernement) ; (v) élaborer l'avant-projet de décret sur le Conseil national des semences (CONASEM et COPROSEM) et l'avant-projet d'arrêté d'homologation du catalogue national des espèces et variétés homologuées en RD Congo ; (vi) réaliser plusieurs formations de renforcement des capacités des techniciens du SENASEM et des producteurs de terrain.

La fertilisation minérale est inexistante, même si elle est recommandée en fonction de la nature du sol et de l'âge de la plantation. La question des engrais chimiques a été étudiée pendant plus de dix ans dans les années 1980 par le Programme National Engrais (PNE) soutenu par la FAO (sur financement belge) et le SENAFIC. Pour la plupart des cultures, une bonne réponse aux applications d'engrais a été trouvée. Mais le coût des engrais chimiques pose des problèmes. Leur importation au Congo ainsi que leur acheminement auprès des utilisateurs sont très onéreux. D'autre part, le secteur privé est peu ou pas intéressé par ce commerce, le marché étant trop restreint et trop instable. Mais on peut déjà avancer beaucoup en pratiquant une jachère améliorée à légumineuses ou à arbustes comme *Sesbania*, *acacia*, *Tephrosia*, *Glyricidia*, *Cajanus*, *Crotolaria*, en utilisant le mulch et en utilisant le phosphate naturel finement moulu (Sanchez, 2002). En bref, une gestion intégrée de la fertilité des sols s'impose. Dans le cas des cultures pérennes, l'application de la fumure minérale représente non seulement un effort financier important, mais de plus, l'engrais tel que l'urée ou le NPK n'est pas toujours disponible. Il en est de même pour les insecticides et les fongicides dont le problème de disponibilité fait qu'aucun traitement chimique n'est appliqué contre les insectes et les maladies. Il faut noter que d'importantes réserves de phosphate naturel se trouvent dans le sous-sol du Bas Fleuve, près de Moanda, que d'importantes réserves d'engrais organiques (guano) se trouvent dans les grottes du Mont Hoyo dans la province du Nord Kivu, et que d'énormes réserves de gaz méthane sous le lac Kivu pourraient donner lieu à la production d'urée synthétique. A long terme, la RD. Congo pourrait devenir un important producteur d'engrais chimiques. Seuls les engrais potassiques devraient être importés. La politique agricole durable qui sera formulé devra promouvoir que dans l'avenir, l'utilisation des engrais chimiques soit de plus en plus croissante, étant donné la nécessité d'intensifier la production agricole, afin de réduire la consommation d'espace et de préserver la forêt équatoriale et les ressources naturelles.

L'agriculture congolaise fait également face à des installations de stockage rudimentaires ou souvent inexistantes au niveau des marchés. Quand elles existent, elles sont faites des matériaux locaux (bois, paille, chaumes, etc.) et offrent donc une protection limitée vis-à-vis des ravageurs, ce qui les rend vulnérables face aux déprédateurs. Ceci constitue un réel facteur limitant la capacité de négociation des agriculteurs lorsqu'ils traitent avec les acheteurs. En outre la transformation des produits agricoles est une fonction importante pour l'amélioration des produits par l'accroissement de valeur ajoutée. En raison du manque de technologie et d'infrastructures de traitement appropriés, peu de denrées agricoles sont transformées en produits avec valeur ajoutée. Les activités de transformation paysannes se concentrent en priorité sur des produits destinés à l'autoconsommation familiale. Les surplus sont commercialisés si les opportunités se présentent. Ces denrées alimentaires sont traitées par pilonnage manuel au mortier, dans le cas du manioc, du maïs, du riz et du millet, ou par des moyens mécaniques primitifs comme des presses à huile de palme manuelles. Par contre, en milieu urbain, la transformation des produits est faite à l'aide des machines (moulins, rizeries etc.) par des individus ou des sociétés quand il s'agit de transformation à grande échelle. Aujourd'hui les activités de transformation sont surtout l'apanage des Libanais, Indo – Pakistanais et même Congolais qui possèdent des grandes unités de transformation très concurrencé par l'introduction des moulins et décortiqueuses en provenance de la chine. De par ses potentialités en production vivrière et de cultures de rente, les besoins de transformation sont immenses. Si la relance de la production ne tient pas compte des besoins de transformation, les besoins de transformation risquent fort d'être en inadéquation avec les capacités existantes. Au stade actuel, les besoins en transformation sont loin d'être satisfait par les capacités existantes. Dans le cadre de la formulation de la politique agricole, une étude des contraintes de transformation des produits agricoles sera conduite dans chacune des zones agro-écologiques et les propositions les mesures politiques correctives seront verser dans le document de politique agricole durable.

Sur le plan de la commercialisation, les producteurs, transporteurs, transformateurs et commerçants grossistes et détaillants forment le circuit de commercialisation. Les grossistes sont pour la majorité des sociétés qui se concentrent dans la transformation du riz, des céréales et autres produits de rente ainsi que de sociétés exportatrices en ce qui concerne les cultures industrielles comme le café, le cacao, le caoutchouc, le coton. Avec l'effritement de l'offre et l'augmentation de la demande en denrées agricoles, le délabrement des voies de communication et les difficultés d'évacuation de la production qu'elle a engendré ainsi que de l'insuffisance en moyens de transport, un autre circuit s'est ajouté, c'est celui des Commissionnaires présents presque à tous les niveaux. Cette situation a fortement renchéri les prix à la consommation, qui au bout de la chaîne, sont multipliés par trois ou plus par rapport au prix d'achat aux producteurs. En ce qui concerne le café, « l'étude des filières thé, quinquina et café arabica », conduite par le ministère de l'agriculture distingue trois grands circuits de commercialisation : le circuit dit court, le circuit des intermédiaires et le circuit long. Ces trois circuits ont évidemment des poids relatifs très inégaux au regard du nombre d'acteurs impliqués ou des quantités qui transitent dans chacun. Le circuit court est de loin le plus prépondérant et le plus simple : les planteurs vendent leur production à des acheteurs des pays limitrophes ; dans le circuit intermédiaire, la production passe par des centres de négoce avant d'être livrée aux mêmes acheteurs ; enfin dans le circuit long, les exportateurs vendent le café marchand à contrat fixe directement dans

les pays consommateurs via le port de Mombasa¹⁸.

¹⁸ Bilan diagnostic provisoire Filière Café Arabica, février 2006

Encadré N° 1: Les principales contraintes du secteur agricoles congolais

Plusieurs études qui ont analysé les différents sous-secteurs agricoles ont fait ressortir dans le détail les nombreuses contraintes auxquelles est confronté le secteur agricole congolais dans son ensemble. Ces contraintes sont d'ordre technique, mais aussi d'ordre économique et institutionnel. La dernière étude diagnostique du secteur agricole conduite par le bureau d'étude « Tecsub International Limitée / ECT a regroupé les contraintes du secteur :

- *La faiblesse de l'environnement macro-économique* : le milieu est peu propice aux investissements, malgré la présence de terres de qualité, un climat favorable et une importante demande. Il faut prévoir des mécanismes qui favorisent l'investissement, et parmi ces moyens, la redéfinition du modèle foncier, un assouplissement des mesures fiscales, la réduction des tracasseries et l'encadrement des producteurs pour faciliter leur professionnalisation.
- *Le cadre institutionnel est mal organisé et mal défini*, se traduisant actuellement par une fonction publique pléthorique et par la dispersion des activités du secteur agricole à travers plusieurs ministères, impliquant des doublons d'attributions, sans politique agricole adéquate et un manque de cohérence entre les projets et programmes agricoles entrepris sur le terrain. Les institutions du secteur agricole, notamment les services d'encadrement technique, de recherche, de vulgarisation et de financement du monde rural, ont été considérablement affaiblis à cause du manque de moyens humains, matériels et financiers. Les conditions de travail au sein du Ministère tant au niveau central que dans les Provinces se sont considérablement dégradées au cours des vingt dernières années. Il s'y ajoute le vieillissement des cadres expérimentés et la mauvaise utilisation des jeunes cadres formés. Les niveaux de rémunération en détérioration constante et leur nivellement par le bas, les critères non objectifs de promotion et d'évolution de carrières sont tous des facteurs de démotivation des agents d'encadrement.
- Les infrastructures de base nécessaires au développement économique sont insuffisantes, non aménagées, en mauvais état ou non fonctionnelles, (voies d'évacuation des produits agricoles / alimentaires, réseau électrique, centres de collecte, marchés publics, entrepôts, ...). Ceci limite l'accès aux marchés potentiels et diminue la capacité du réseau de distribution à supporter une distribution adéquate en quantité, mais surtout en qualité. La mise en place d'un programme d'entretien et de mise en place d'infrastructures routières et de transport (fluvial et ferroviaire) permettra de mettre en relation les zones de production et les pôles de consommation. Le développement des projets hydroélectriques congolais pourrait aussi fournir un élément positif, surtout pour le maintien d'une bonne chaîne de froid.
- Le manque d'organisation des producteurs et autres acteurs des filières agricoles. L'agriculture vivrière étant majoritairement axée sur la subsistance, les producteurs sont concentrés sur le support à leur famille et les initiatives d'organisation entre producteurs et entre les producteurs et les différents acteurs d'une filière (particulièrement pour la commercialisation) sont difficiles à mettre en place. Le renforcement des organisations devrait passer par des programmes de sensibilisation et de formation. L'accès à du crédit qui passerait par des associations et groupes pourrait aussi représenter un incitatif important au regroupement.
- Le développement technologique congolais ne suit pas les développements observés dans d'autres pays en développement : la relance des activités de recherche agronomique appliquée pour répondre aux problèmes techniques des opérateurs ainsi que le renforcement des capacités des producteurs et des opérateurs économiques doivent être effectués de façon à ouvrir des opportunités pour les activités relatives à la production, à la post-récolte et à la transformation.
- Les marchés, malgré leurs potentiels, sont incertains en raison du faible pouvoir d'achat et de la présence des importations : Bien sûr, pour le pouvoir d'achat, outre une réduction des prix, il y a peu à faire. Pourtant certaines mesures pourraient rendre les produits locaux plus compétitifs et contribuer à une baisse des coûts (réduction ou suppression des taxes à l'importation sur les intrants agricoles, les matières premières et les pièces de rechange importées, de même qu'une amélioration des infrastructures de transport). De plus, la mise en place d'outils visant une exploitation optimale des marchés (SIM et suivi/diffusion de l'information commerciale) permettrait de bien mettre en relation les vendeurs et les acheteurs et ainsi favoriser le placement de produits locaux sur les marchés. Le marché de Kinshasa est un moteur important et un pôle incontournable pour écouler les produits alimentaires, surtout pour les provinces contiguës (Bas-Congo, Bandundu, Kasai Occidental et Équateur).
- Les activités de valorisation de la production sont quasi inexistantes : les produits à valeur ajoutée sont presque tous importés par manque d'unités agroindustrielles qui permettraient de valoriser les productions, d'en accroître la valeur tout en permettant l'accès à de nouveaux marchés.
- Une allocation budgétaire dérisoire (moins de 2 % du budget national) en regard de l'importance du secteur agricole et une irrégularité dans le décaissement des fonds tant pour l'investissement que pour les dépenses courantes, ce qui a conduit à la désintégration des services d'encadrement des paysans, de la vulgarisation, de la recherche et du financement.
- Un régime foncier dualiste tiraillé entre le juridique et le traditionnel, excluant par endroit tout étranger au clan et à la tribu pour la mise en valeur des terres, entraînant des conflits d'accès à la terre notamment dans certaines régions où la pression démographique devient importante, situations où le pouvoir coutumier semble avoir atteint ses limites en termes de régulation des ressources; la situation d'insécurité foncière ainsi créée constitue un frein aux investissements productifs en agriculture. La promulgation de la loi portant principes fondamentaux de l'agriculture prévoit des conseils consultatifs qui serviront entre autres d'organes de conciliation des conflits fonciers au niveau des ETD.
- La capacité de financement des opérateurs agricoles est limitée, voire inexistante et le crédit est peu disponible. Ceci représente un frein, même aux plus petites activités agricoles. Les modes de financement devraient être diversifiés et leurs exigences devraient être assouplies afin de permettre une meilleure utilisation des ressources.
- La détérioration des conditions de vie en milieu rural provoquant ainsi un exode élevé et sélectif qui draine vers les villes les jeunes éléments les plus dynamiques ainsi que la concurrence des activités minières pour l'emploi de la main d'œuvre.

La politique agricole doit définir, en outre, pour chacune de ces évolutions techniques les conditions de leur mise en œuvre dans le respect de l'environnement et en partant des contraintes perçues par chaque type d'exploitation, conditions :

- d'accès amélioré au foncier rural, en créant des règles qui permettent l'investissement et le sécurisent, alors qu'aujourd'hui les textes ou les systèmes coutumiers le limitent aussi bien pour les petits paysans que pour les entrepreneurs agricoles. Ces règles transparentes doivent respecter l'aménagement du territoire et fixer un cadre transparent aux modalités d'attribution des terres agricoles.
- d'accès au crédit, alors qu'il n'existe pas en RDC de système bancaire capable de soutenir l'investissement agricole à rentabilité différée ;
- de contrôle et de régulation de la fiscalité et de la parafiscalité ;
- d'accès au conseil agricole et à la conception durable des techniques et des projets, dans un contexte d'affaiblissement des services techniques de l'agriculture et de relais inégal par les ONG, etc.

Localisation du programme/projet :

Le présent projet aura une couverture nationale. Il développera également des liens avec les programmes sectoriels portant sur le foncier, l'aménagement du territoire et la gouvernance forestière afin d'éviter toute contradiction lors de l'élaboration des politiques nationales et des textes réglementaires prévus.

La constitution de la RDC et la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture instaurent la décentralisation comme mode de gestion du pays et du secteur agricole. Le gouvernement central a reçu la mission de définir et de mettre en œuvre la politique agricole nationale en vue de la promotion et de la croissance de la production agricole ainsi que du développement rural et de la sécurité alimentaire. Les Gouvernements provinciaux sont chargés d'élaborer, conformément à la politique nationale, le programme agricole de leurs provinces, sous la coordination du gouvernement central, responsable devant le Parlement, de l'exécution des programmes agricoles provinciaux. La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009 et s'est positionnée comme chef de file sur cet enjeu tant à l'échelle régionale que mondiale. Les avancées marquées de la RDC dans son processus de préparation à la REDD+ ont été notamment réalisées grâce à un appui soutenu du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE) et du Programme FCPF (Banque Mondiale). Durant la phase préparatoire, la RDC a pu débiter le développement de plusieurs outils essentiels à la mise en œuvre d'activités REDD+, notamment son Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), sa plateforme de consultation auprès de la société-

civile et des peuples autochtones, ses critères/indicateurs pour le système national des sauvegardes, son mécanisme financier (le Fonds National REDD+), etc. C'est également durant cette phase que le Gouvernement de la RDC a préparé sa Stratégie Cadre nationale REDD+ 2009 et qui fut validée en novembre 2012. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie nationale et le plan d'investissement y relatif, la RDC a reçu des financements à hauteur de 200 Millions USD pour la période couvrant les années 2016 à 2020. Une lettre d'intention a ainsi été signée entre CAFI et la RDC et les fonds seront acheminés à hauteurs de 190 Millions USD à travers le Fonds National REDD+. Le Fonds National REDD+ a ainsi lancé plusieurs appels à manifestation d'intérêt pour identifier les partenaires qui seront en charge de la mise en œuvre concrète de programmes REDD+, couvrant tous les piliers identifiés par la stratégie nationale REDD+ et le plan d'investissement. Le programme portant sur Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage fait partie des programmes à couvrir. Ce programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage vise à répondre à l'exigence de la Stratégie Cadre Nationale REDD+ et à favoriser l'actualisation des politiques de chacun des secteurs concernés par la déforestation et la dégradation forestière, en particulier le secteur agricole.

Malgré l'absence d'une politique agricole durable et cohérente, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a développé des cadres programmatiques de développement agricole ainsi que des textes réglementaires incomplets. Ainsi, après avoir élaboré au cours de la dernière décennie le Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de 1ère et 2ème génération, le Gouvernement vient de finaliser l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), dont l'objectif est de faire de la RDC en 2030 un pays émergent et développé en 2050. Sur le plan agricole, une Note de Politique Agricole et de Développement Rural a été élaborée en 2009, ainsi qu'une Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR) et un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) en 2010. Avec l'appui de la FAO, le Gouvernement est actuellement doté d'une Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole et d'une Politique Nationale de Développement du sous-secteur de Semence. Dans le cadre du NEPAD, le Gouvernement Congolais a souscrit au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été élaboré et sert de référence du secteur. Le PNIA fait du développement agricole un axe majeur de la lutte contre la pauvreté, qui touche plus de 62% de la population. Depuis le 24 décembre 2011, la RDC s'est doté de la loi n° 11/022 portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole, qui se limite à la production végétale et ne s'applique pas aux secteurs de production animale et halieutique. De nombreuses dispositions qu'elle contient sont restés lettre morte, notamment la mise en place des comités fonciers, l'identification des terres agricoles, le cadastre agricole, et aucune procédure particulière n'est envisagée pour l'attribution de concessions agricoles sur les terres de forêt. Instituée en date du 03 Aout 2012, avec pour mission d'élaborer 46 textes de mesures d'application de la loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole, la Commission d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA) a produit à ce jour (i) Sept (7) avant-projets de Décret ; (ii) Un (1) avant-projet d'Arrêté Interministériel ; (iii) Six (6) avant-projets d'Arrêtés Ministériels ; (iv) une (1) étude de faisabilité sur le Fonds National

du Développement Agricole(FONADA). 30 textes restent à produire. Tous ces derniers textes réglementaires et les cadres stratégiques du développement agricole élaborés par le Ministère de l'Agriculture en l'absence d'une politique agricole durable et cohérente précèdent la REDD+ et ne sont que partiellement ou faiblement inspirés par l'esprit de l'agriculture durable et avec un impact limité sur la forêt. Ce qui constitue donc véritablement un danger, car cela expose les forêts qui constituent des aires de choix où se développent les initiatives visant la relance de la production agricole.

En outre, les textes de loi et réglementaires adoptés sont rarement appliqués, en partie du fait de la faiblesse de la gouvernance, faible diffusion, informations tronquées, mauvaise volonté des cadres, l'absence d'un réseau syndical des agriculteurs bien organisé à même de faire le lobbying appuyé en faveur de la Préservation de l'environnement. Les plans et programmes agricoles¹⁹mis en œuvre en RDC, en l'absence d'une politique agricole durable et cohérente, n'ont pas permis la relance de ce

Encadré N°2 : Liste des avant-projets de textes prioritaires produits par la CEMALA

- 1 Avant-projet de Décret fixant les statuts d'un Etablissement public dénommé Fonds National de Développement Agricole, en sigle « FONADA » ;
- 1 Avant-projet de Décret portant création d'un registre d'identification des exploitants agricoles ;
- 1 Avant-projet de Décret déterminant les modalités et les taux de perception des redevances en faveur du fonds national de développement agricole« FONADA » en sigle ;
- 1 Avant-projet de Décret portant mise en place de marchés pour la vente de produits agricoles ;
- 1 Avant-projet de Décret fixant la composition organisation et fonctionnement du conseil consultatif national de l'agriculture en R.D.C ;
- 1 Avant-projet d'Arrête interministériel accordant un tarif préférentiel aux exploitants agricoles dans la consommation d'eau, d'énergie électrique et des produits pétroliers ;
- 1 Avant-projet de l'Arrête interministériel devant modifier et compléter l'Arrête Interministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2012/605 et n° 027/CAB/MIN/AGRI//2012 du 10 novembre 2012 portant modalités d'application des articles 72 et 73 de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs a l'agriculture ;
- 1 Avant-projet d'Arrête Ministériel portant organisation et fonctionnement du fonds national de développement agricole « FONADA » en sigle.
- 1 Avant-projet de l'Arrête Ministériel devant modifier et compléter l'Arrête du Ministre des finances n° CAB/MIN.FINANCES/2015/029 du 19 septembre 2015 sur la clé de répartition des redevances et frais en rémunération des services rendus par les organismes publics intervenant aux lors de l'exportation des produits agricoles.
- 1 Etude de faisabilité du FONADA ;
- 1 Avant-projet de Décret portant organisation de la surveillance, de la prévention et de la gestion des risques majeurs et des calamités agricoles en RDC ;
- 1 Avant-projet de Décret portant organisation d'un système national et des structures de production, de promotion, de commercialisation, d'homologation et de contrôle des intrants agricoles ;
- 1 Avant-projet d'Arrête Ministériel portant élaboration du Catalogue National. Cfr article 29 de la loi n°11/022 du 24 décembre 2011 ;
- 1 Avant-projet d'Arrête Ministériel portant inscription au Catalogue National des espèces et variétés de cultures vivrières et maraichères diffusées en RDC Cfr article 29 de la loi n°11/022 du 24 décembre 2011 ;
- 1 Avant-projet d'Arrête Ministériel portant modification de l'Arrête 013 CAB/MINADER/97 du 25/03/1997 sur la réglementation technique de la production, du contrôle et de certification des semences. Cfr article 30 de la loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 ;
- 1 Avant-projet d'Arrête Ministériel portant fixation des règles relatives au stockage et à la distribution des

¹⁹Voir liste en encadré

secteur mais bien au contraire ont fait perdre au pays des millions d'ha du couvert végétal. Cette contre-performance est liée entre autres à : (i) des facteurs juridiques et politiques : un soutien politique très partiel des plans et programmes, un budget très faible et souvent non exécuté, un chevauchement des attributions entre Ministères et entre le niveau central et le niveau décentralisé, une démarche de décentralisation qui est encore très timide et une faible application des textes réglementaires; (ii) des services publics qui ne sont pas à même d'offrir un encadrement adéquat au monde rural, dû principalement à l'absence d'une politique de valorisation des ressources humaines, de fournitures en infrastructures et équipements ou de moyens de fonctionnement adéquats; (iii) la généralisation des tracasseries, taxes et impôts, de façon arbitraire, par une multitude de services qui ne semblent respecter aucun règlement précis et connu, ni à un contrôle adéquat ou un régime disciplinaire; (iii) La faible structuration du monde paysan et de la société civile en général.

Le développement de l'agriculture, essentiel en RDC dans un contexte d'insécurité alimentaire et de malnutrition généralisées et chroniques, ne pourra qu'avoir un impact significatif sur l'avenir du pays et des populations, si elle n'est pas pratiquée conformément aux directives du Plan National d'Investissement REDD+ et du Plan national d'Investissement Agricole (PNIA).

Encadré 3 : Liste des plans et programmes agricole mis en œuvre en RDC

Depuis l'indépendance du pays, et le plus souvent avec le concours des partenaires financiers internationaux, de nombreux plans et programmes de développement agricole ont été formulés, à savoir :

- 1) Retroussons les manches (Salongo) 1966-1977;
- 2) Plan Intérimaire de Relance Agricole 1966-1972 ;
- 3) Plan Mobutu 1979-1980 ;
- 4) Fonds de Relance Economique (Plan Mobutu) 1978-1981 ;
- 5) Programme Agricole Minimum (PAM) 1980-1981 ;
- 6) Conjoncture Economique (Plan de relance agricole) 1982-1984 ;
- 7) Programme Intérimaire de Réhabilitation 1983-1985 ;
- 8) Plan Quinquennal de Développement Economique et Social 1985-1990 ;
- 9) Politique Agricole dans le cadre du plan quinquennal 1986-1990 ;
- 10) Programme d'Autosuffisance Alimentaire (PRAAL) 1987-1990 ;
- 11) Plan Directeur du Développement Agricole et Rural 1991-2000 ;
- 12) Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR 1997-2001);
- 13) Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire (PUAA) 2000-2003 ;
- 14) Programme Triennal d'Appui aux Producteurs du Secteur Agricole 2000-2003 ;
- 15) Actions Prioritaires d'Urgence (APU) 2002-2003 ;
- 16) La Note de Politique Agricole et de Développement Rural en 2009 ;
- 17) Le Plan National d'investissement Agricole (PNIA) en 2013
- 18) Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR) ;
- 19) Programme Multisectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation (PMURR) 2000-2006 ;
- 20) Programme des campagnes agricoles
- 21) Programme d'implantation des Parcs Agro Industriels
- 22) Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural

L'élaboration de la nouvelle politique agricole évitera de retomber dans les écueils énumérés ci-haut. Cette politique doit en outre permettre de relever les défis ci-dessous (i) Sécuriser et moderniser les systèmes de production agricole pour améliorer durablement la productivité des filières et chaînes de

valeur agricoles dans les respects des objectifs de REDD+, par un meilleur accès aux facteurs de production, aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance ; (ii) vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; et (iii) mobiliser des investissements conséquents, publics et privés, pour permettre à tous les acteurs du secteur agricole de jouer pleinement leurs rôles dans la modernisation durable du pays dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes forestiers.

La politique agricole utilisant les outils de politique économique²⁰ comme outils incitatifs en faveur de l'application des bonnes pratiques agricoles respectueuses de la forêt, permettront d'une part de sédentariser l'agriculture familiale grâce à la Gestion Intégrée des fertilités des sols, et d'autre part au développement agroindustriel basé sur la (re)-conquête des savanes et forêts secondaires de jachère en complexe rural et leur occupation par des cultures pérennes avec comme conséquence directe la réduction de la pression agricole sur les forêts.

Alignement par rapport au plan d'investissement REDD +

En considérant le cadre logique du Plan d'Investissement, qui identifie huit « effets » ("outcome") correspondant aux moteurs de la déforestation, et visant à générer les réductions d'émissions et les co-bénéfices de développement (les deux impacts attendus), les 7 résultats planifiés par ce projet s'alignent sur l'effet 1 de ce cadre logique qui est « **les investissements et politiques agricoles publics et privés sont plus respectueux de la forêt et améliorent les moyens d'existence des populations rurales, y compris des femmes, des hommes et des jeunes ainsi que des peuples autochtones** ». Ce projet cadre avec le programme 1 du plan d'investissement REDD+, notamment, l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+ (stratégie agricole, Codes et règlements, alignement des projets du secteur, programmes de recherche « atténuation-adaptation » et diffusion des connaissances).

Le résultat 1 du projet consiste à doter le pays d'un document de politique nationale agricole durable qui permettra d'intégrer les considérations des REDD+ lors des prises de décision sur les investissements agricoles actuels ou projetés. Ce produit permettra en même temps d'inclure dans les projets et programmes agricoles des divers partenaires au développement, les directives et orientations relatives au Plan d'Investissement REDD+.

Le Résultat 2 du projet s'aligne également par rapport au plan d'investissement REDD+ par sa nature de la finalisation des textes des mesures d'application de la loi agricole ainsi que d'autres textes prioritaires. Par ailleurs, le résultat 3 se consacre aux renforcements des capacités des acteurs publics et privés en matière de politique agricole durable. Les résultats 4 et 5 apporteront des réponses sur les itinéraires techniques et les besoins de recherche complémentaire pendant que le résultat 6 se

²⁰Politique budgétaire, politique commerciale, politique de taux d'intérêt, politique fiscale et la politique commerciale

concentrera sur la capitalisation et diffusion des connaissances. Enfin, le résultat 7 travaillera sur un modèle d'implantation d'un cadastre agricole capable d'alimenter le SNSF

Alignement par rapport aux objectifs de la FAO

Ce projet est en ligne avec le cadre stratégique de la FAO en particulier avec tous les produits de l'objectif stratégique 1 « **contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition** » et aussi de l'objectif stratégique 2 « **Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches** ». En outre, Il contribue au produit 1 : Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.

Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés

Partenaires d'exécution nationaux

Le Programme sera exécuté sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPE), en charge de la politique agricole le Pays. Il sera exécuté avec la Direction des Etudes et Planification (DEP) du MAPE et la DEP du Ministère de développement Rural. Il verra aussi la participation notable de la Direction du Développement Durable (DDD) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) et de la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD). Des partenariats avec les autres directions des MAPE, ministère du développement rural, ministère des affaires foncières et Ministère des Mines seront également développés dans le cadre du présent programme.

Expériences de la FAO

Présente en RDC depuis 1978, la FAO appuie le Gouvernement dans la formulation des politiques et stratégies de développement des secteurs agricole et rural, dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans la gestion des ressources naturelles renouvelables et lutte contre le changement climatique. La FAO possède une longue expérience en matière d'appui à la formulation et mise en œuvre des politiques publiques. L'évaluation indépendante globale de la FAO conduite en 2000 a montré qu'elle dispose des avantages comparatifs dans les domaines de suivi-évaluation des tendances et perspectives à moyen et long terme, de collecte et de fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques, d'élaboration de normes et d'instruments internationaux, d'élaboration des politiques et des stratégies sectorielles, de transfert des technologies par l'approche Champs Ecole Paysans(CEP), ainsi que de renforcement des capacités des OPA et des institutions étatiques. Depuis son établissement en RDC, elle intervient sur les questions relatives aux politiques, aux réglementations et aux normes dans le secteur de l'agriculture. Récemment, la FAO a joué un rôle de premier plan dans l'appui technique et financier au Gouvernement de la RDC, pour

l'élaboration de Programme National de Sécurité Alimentaire(PNSA), de la note de politique agricole et de la stratégie nationale de mécanisation agricole, du code forestier et de la politique forestière. Dans le cadre du PDDAA, la FAO a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Programme National des Investissements Agricoles (PNIA). Compte tenu de son expertise et de sa connaissance des enjeux du secteur agricole congolais, la FAO a assuré, de juin à Décembre 2013 , le lead du consortium des agences de Rome (FAO, FIDA et PAM), comme chef de file des Partenaires Techniques et Financiers, notamment pour (i) la coordination de l'aide au développement dans le secteur agricole en RDC, à travers le Groupe Inter-Bailleur Agriculture et Développement Rural (GIBADR), et (ii) le dialogue politique dans le secteur à travers des plates formes nationales de dialogue, notamment le Groupe Thématique 15 (GT-15). Ce qui lui procure un avantage comparatif supplémentaire. Sur le plan global, la FAO pilote des programmes d'appui aux états membre pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles. La FAO a récemment accompagné les états de la CEEAC dans le processus de formulation de la Politique Agricole Commune.

Depuis 2009, la FAO appuie avec grand intérêt la RDC dans son processus préparatoire à la REDD+. Son appui a principalement visé le MEDD afin de renforcer ses capacités de surveillance et de notification du changement de la couverture forestière de la RDC pour estimer les émissions et les absorptions de GES qui y sont associées. Ce soutien vise à doter le MEDD et ses deux directions clés (DIAF et DDD) de capacités durables pour surveiller et notifier les résultats des activités REDD+, en plus de lui donner les outils pour surveiller la mise en œuvre des activités REDD+ et l'impact consécutif sur le couvert forestier et ses émissions de GES. La FAO a par ailleurs soutenu la RDC sur les enjeux de gouvernance de la REDD+ à plusieurs niveaux. Elle a apporté, ainsi, son assistance technique et financière au processus REDD+ à travers le Programme ONU-REDD et le projet régional MRV avec la COMIFAC. Au total, environ 3,6 millions USD ont été investis depuis 2009 par la FAO pour soutenir ce renforcement des capacités et pour l'achat d'équipements. En outre, la FAO soutient le processus REDD+ de la RDC à travers d'autres initiatives globales et régionales, notamment dans le cadre d'appui ciblés et de forums de concertations. Notamment, la RDC a bénéficié à deux reprises d'un appui ciblé pour clarifier son cadre juridique forestier dans le contexte de la REDD+, notamment sur les enjeux liés au partage des données. De plus, l'équipe FAO a également collaboré de façon étroite avec les autres agences du Programme ONU-REDD afin de fournir des contributions et un appui technique sur les divers éléments du processus préparatoire REDD+ en RDC, notamment sur les aspects liés à la Stratégie Nationale, les garanties sociales et environnementales, ainsi que le Plan d'Investissement REDD+.

Initiatives/programmes existants dans le secteur participant aux mêmes objectifs le cas échéant

Plusieurs initiatives ont, ces dernières années, tenté d'appuyer la République Démocratique du Congo dans l'élaboration d'une politique agricole. En 2009, la Note de Politique Agricole et de Développement Rural a été produite avec l'appui technique et financier de la FAO et de la CTB, à travers le projet GCP/DRC/031/BEL « appui à la définition des politiques de développement agricole en RDC ». Cette

collaboration entre le Gouvernement de la RDC et ses partenaires au développement, principalement la FAO, la Banque Mondiale, le PNUD, la CTB, la BAD, l'USAID, s'est poursuivi et a permis au fil du temps d'élaborer plusieurs cadres programmatiques aux niveaux national (DSCR I et II, PNSD, etc.) et sectoriel (PNSA, SSADR, PNIA, etc.). Actuellement, le projet « Africa Lead » de l'USAID, qui bénéficie d'un montant de 1,5 millions USD sur 2 ans (2016-2017), renforce les capacités des cadres du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage en général et de la DEP en particulier, dans la mise en œuvre des politiques agricoles adéquates, en vue de réaliser la transformation de l'agriculture africaine, telle que préconisée par l'Union Africaine et le NEPAD, à travers le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Ces appuis se sont concentrés sur les documents intermédiaires et le pays n'est toujours pas doté d'une vraie politique agricole, capable de transformer durablement le secteur agricole, en prenant en compte les enjeux REDD+. Un grand problème reste le fait que les différents documents élaborés n'ayant pas un caractère légal, l'instabilité institutionnelle qui s'en suit, handicape leur application et limite de ce fait leur impact. L'approche proposée dans le cadre de formulation de la politique agricole durable est de faire de ce document une politique adoptée par le parlement et promulguée par le Chef de l'état, doté d'un dispositif citoyen de plaidoyer.

3. Théorie du changement

	Problématique actuelle	Changements projetés
1	<p>Les capacités du ministère de l'Agriculture en matière d'élaboration de politique agricole sont faibles</p>	<p>Le projet est basé à la Direction des Etudes et de la Planification du MINAGRI qu'il équipera. Il formera et motivera trois experts en son sein, qui seront appuyés par les experts nationaux et internationaux de la FAO à Rome.</p> <p>L'expertise multisectorielle locale sera également en appui à la DEP grâce à la création d'un noyau dur multisectoriel de 13 personnes.</p> <p>De plus, des groupes thématiques mobiliseront les capacités nationales pour élaborer les recommandations techniques, institutionnelles, fiscales etc.</p> <p>Dans les provinces choisies comme modèle de situation agro écologique, les services techniques du Ministère seront largement impliqués dans l'élaboration de la Politique Nationale</p> <p>Les Plans de Développement réalisés dans les PIREDD sont également l'occasion d'un renforcement de capacité en matière d'élaboration de politique provinciale et pour les Entités Territoriales Décentralisées.</p>
2	<p>Les politiques actuelles sont partielles, n'abordent pas toutes les dimensions techniques, sociales, organisationnelles économiques, macroéconomiques ainsi que les contraintes du monde rural et du développement agricole. Elles ne posent pas la REDD comme une obligation du Développement Economique et Social.</p>	<p>Tous les textes d'application du Code en instance de promulgation (CEMALA) et le Code lui-même dans sa dernière version (2017) sont revus en tenant compte de la REDD+.</p> <p>La politique comprend notamment des orientations claires en matière de zéro déforestation afin d'encadrer le développement des cultures pérennes et des grandes concessions agricoles. C'est en particulier le cas du Palmier à Huile pour lequel il existe des engagements nationaux en matière de zéro déforestation (TFA).</p>

3	Les politiques existantes ne sont pas mises en œuvre ;	Dans l'état des lieux auquel procède le projet sur les textes existants figure l'identification des mesures prescriptives compatibles avec la REDD et des échanges ont lieu avec les PIREDD pour examiner en quoi ceux-ci les mettent en œuvre ou pourraient les mettre en œuvre.
4	Les politiques ne tiennent pas suffisamment compte des particularités agroécologiques et il n'existe pas de véritable analyse de ces particularités ni des moyens de les confronter.	Le processus d'élaboration des politiques est basé sur l'analyse des particularités agro écologiques et la politique le reflète.
5	Les politiques ne tiennent pas suffisamment compte de la diversité socio-économique et agroécologique des différentes provinces de la RDC.	
6	Les contraintes foncières ne sont pas prises en compte par les politiques existantes et aucune vision à long terme sur la gestion du foncier en RDC n'est disponible.	La politique déploie une vision claire du foncier rural axée sur la préservation de la biodiversité, la protection et l'exploitation durable des grands massifs forestiers. Cette vision est partagée avec celle de la Réforme Foncière et celle portant sur l'AT qui seront réalisées dans la même période (2018/2019). Des échanges réguliers entre les équipes chargées de ces trois réformes permettent la convergence des textes.
7	Les bilans et leçons parfois à large échelle des solutions techniques allant dans le sens de l'agriculture durable sont insuffisamment tirés et leur vulgarisation est peu systématique	Le projet réalise un bilan des pratiques agro-écologiques expérimentées dans le pays ces vingt dernières années, il les traduit en guide des bonnes pratiques qui sont largement diffusées dans le pays et notamment dans les PIREDD. Ce guide, qui tient compte du travail du SNV dans les années 90, sert de base au renforcement de capacité de l'ensemble des agents de développement du pays, en particulier les ITAPEL et agronomes de secteurs du MINAGRI. Les besoins de recherche complémentaire par catégorie d'acteur, types agro écologique, spéculations, sols... sont

		identifiés et constituent un cahier de recherche qui pourra servir à orienter les investissements à venir en la matière.
8	La grande exploitation agricole commerciale ne fait l'objet d'aucun texte pertinent encadrant son rapport ni au foncier ni aux modalités d'acquisition ni à la conversion des terres. Il n'existe pas dans les provinces comme au niveau national un dispositif d'identification de ces grandes exploitations ni de vérification de leur légalité, encore moins qu'elles appliquent les prescrits des accords signés par la RDC en matière de zéro déforestation.	<p>Parmi les textes d'application du Code figurent des textes encadrant l'identification des zones potentiellement convertibles en plantations ou en pôles de grand développement agricole. Ces textes lient le choix des zones convertibles à l'Aménagement du territoire d'une part et à la politique nationale à zéro déforestation d'autre part.</p> <p>Les capacités provinciales du MINAGRI sont renforcées par l'implication, l'équipement, la motivation des ITAPEL (réseau sentinelles dans les zones à PIREDD) et du personnel local du Minagri dans l'ensemble du processus et notamment la vérification des alertes sur les grandes plantations commerciales. Ce travail de vérification est déclenché par les alertes émanant du SNSF</p>
9	Les contraintes d'amont et d'aval de l'agriculture (crédit, intrants, commercialisation, transports) ne sont pas intégrées dans une vision d'ensemble du développement agricole	Ces contraintes et la manière détaillée et opérationnelle de les lever sont notamment intégrées dans la politique puis les textes grâce aux travaux de groupes spécialisés mobilisant l'expertise nationale et provinciale ainsi que les acteurs concernés.
10	La diffusion de l'information sur les textes, les solutions techniques, les politiques, les connaissances	Un site internet opérationnel réunit et rend accessible au plus large public tous ces éléments. Le guide des bonnes pratiques ainsi que les textes produits par le projet (politique, textes réglementaires ou de loi) sont largement édités et diffusés.

4. Objectifs général et spécifiques et stratégie d'intervention

La proposition relative à la formulation d'une politique agricole durable vise à soutenir la RDC dans l'atteinte de l'effet 1 de son plan d'investissement REDD+, soit « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées » (femmes, peuples autochtones, etc.).

Objectif principal du Programme est de permettre « l'Alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+ » (stratégie agricole, Codes et règlements, alignement des projets du secteur, programmes de recherche environnemental (atténuation-adaptation) et transfert /diffusion des connaissances).

De façon spécifique, la proposition vise à faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+. Du fait même, cette nouvelle politique viendra appuyer les efforts de mise en œuvre des Programmes Intégrés visant les principales provinces d'enjeux REDD+ de la RDC. Les principaux résultats attendus sont :

Objectifs spécifiques

- Un document de politique nationale agricole durable est adopté ;
- des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés ;
- les capacités des experts des acteurs impliqués en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau tant central que;
- un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible ;
- un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible ;
- le site internet du MINAGRI pour la capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles, est actualisées régulièrement

Présentation détaillée du Programme

Le programme pourrait comprendre ceci :

Effets du Plan d'Investissement visés

Effet 1 : *Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (avec leur participation) (femmes, peuples autochtones, etc. ;*

Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.*

Jalon 2020 : *Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Le premier résultat de ce projet sera de doter le Ministère de l'Agriculture, de manière participative, d'un document de politique agricole durable, intégrant les forêts et l'élevage, respectueux de l'environnement. Afin de respecter les engagements de la RDC auprès du CAFI, le projet livrera, au plus tard en 2018, une « Ébauche de politique agricole » sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles. Ceci en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro- industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro-industrielles à zéro déboisement. La politique agricole qui sera formulée doit être en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones, dans le but de limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture ».

Par la suite, le projet visera l'adoption, au plus tard en 2020, de la Politique agricole, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement. La politique agricole sera en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers. La politique nationale agricole durable qui sera formulée et mise œuvre se reposera sur trois composantes : (i) *La politique de ressources*, comprenant la politique foncière et la politique de gestion durable des ressources comme la terre, l'eau, les forêts et les pêcheries ; (ii) *La politique d'accès*, y compris aux intrants agricoles, aux marchés des produits, à la technologie et aux finances (qui reste un volet

important de la politique d'accès, puisque le financement agricole est non seulement une condition préalable à l'obtention des intrants et à la commercialisation des produits, mais peut être également utilisé comme incitant pour l'application des bonnes pratiques agricoles et respectueuses de l'environnement) ; (iii) *La politique de fiscales et parafiscales* etc.

Les principales activités qui seront conduites sont :

Activité 1.1. Consultation pour l'élaboration d'un diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles préalables au lancement du processus de formulation de la politique agricole.

Il s'agit ici de la phase préparatoire au lancement de processus de formulation de la politique agricole durable. Cette activité est extrêmement importante car il est impératif de disposer d'informations et de données valables et fiables sur une série de matières pour impliquer de façon significative les parties prenantes dans les débats, qu'il s'agisse d'ateliers ou de consultations bilatérales. Le gouvernement mettra en place **un comité de pilotage Multisectoriel** pour élaborer la feuille de route et définir les TDRs de la Politique. Ce Comité de Pilotage se réunira tous les 6 mois pour examiner les avancées du programme et le respect de la feuille de route. Il s'agira ici de rassembler et d'examiner/analyser les informations et les études existantes sur différents thématiques importantes, notamment : (i) les ressources agricoles, leur utilisation et leur gestion; (ii) la situation et les tendances du secteur Agricole, les tendances politiques, sociales et démographiques et les faits nouveaux d'ordre économique et technologique ; (iii) les politiques, la législation et les stratégies passées et présentes relatives à l'agriculture, pêche et élevage, y compris celles concernant le développement national, le développement économique et durable, des forêts et l'énergie; (iv) l'utilisation des terres et sa planification, le régime de propriété, le régime Foncier et les politiques et la législation relative; (v) les arrangements et capacités institutionnels; (vi) les questions clés de la politique forestière nationale comme la déforestation et les incendies; et enfin, (vi) les engagements internationaux relatifs à l'agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux forêts et l'environnement.

Le diagnostic analysera également le rôle des grandes tendances politiques, sociodémographiques, économiques, technologiques et environnementales et des scénarios futurs prévus car ils déterminent et influencent le mode futur d'utilisation des ressources agricoles et le cadre dans lequel celles-ci devront être gérées. Un examen juridique permettra d'identifier des questions à débattre lors du processus d'élaboration de la politique et guider la réforme législative successive. Les répercussions des changements de la politique agricole sur la législation existante seront également évaluées pour assurer que la législation est conforme aux nouveaux objectifs de la politique agricole durable et contribue à les réaliser.

Une équipe d'experts de FAO travaillera conjointement avec les experts des Ministères impliqués (Agriculture, Développement rural, Environnement, affaire foncière, Economie et Industrie) sous forme d'une assistance technique pour conduire les consultations participatives des acteurs agricoles, les services publics pertinents, le secteur privé et la société civile paysanne, pour l'actualisation des

enjeux et opportunités agricoles du pays. Un draft de document diagnostique actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles sera le résultat de ce processus. Ce dernier sera coordonné par le Cabinet du Ministre de l'Agriculture appuyé par un Noyau Dur présidé par la Direction d'Etudes et Planification (DEP) du Ministère de l'Agriculture, en concertation avec les DEP des Ministères de l'environnement et du Développement Rural, en référence aux termes de référence produit par les experts de la FAO. Dès le démarrage du processus, les autorités aux plus hauts niveaux du gouvernement, notamment la Présidence de la République, la Primature, le parlement seront sensibilisées pour soutenir le processus au vue de son importance et des résultats escomptés.

Activité 1.2 : Atelier de démarrage du processus de formulation de la politique agricole durable

L'objet de cet atelier est de lancer le processus de formulation de la politique agricole, de discuter et valider la première version du document diagnostique actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles, discuter de la méthodologie du travail et des outils nécessaires et enfin, de créer une vision partagée et harmonisée entre les acteurs au niveau national et provinciale. Cet atelier de lancement sera organisé à Kinshasa conjointement par le Ministère de l'Agriculture, Pêche et élevage et la FAO. Il connaîtra la participation des experts internationaux de la division des politiques agricoles du Siège de la FAO à Rome. L'atelier regroupera des représentants des services publics (ministères du développement rural, de l'environnement, du plan, des affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage et d'environnement, des affaires foncières), du Parlement (commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des questions agricoles), de la Primature et de la Présidence de la République (conseillers en matières agricoles), des organismes, des universités et des instituts supérieurs, des centres de recherches des secteurs de l'agriculture, l'élevage et de pêche ; l'environnement et le développement rural, des partenaires techniques et financiers du Groupe Inter bailleur Agriculture et développement Rural ainsi que le Groupe des bailleur Environnement et changement climatique. Il est à noter que les experts de la FAO et des DEP agriculture et développement rural produiront au préalable les documents qui seront discutés et validés pendant l'atelier. Les travaux de l'atelier vont consister à produire un document diagnostique actualisé final après analyse du draft déjà réalisé lors de la phase précédente par la DEP avec l'appui technique d'un consultant recruté par la FAO.

Activité 1.3 : Ateliers dans les zones agro-écologiques du pays pour identification des questions spécifiques, priorités, stratégies et actions possibles de la politique agricole

La fin de l'atelier du lancement ouvrira également des ateliers de consultations dans les Zones agro écologiques. Ces ateliers seront conjointement animés par les experts membre du noyau dur mis en place conjointement entre la FAO et la DEP. Ils seront ensuite subdivisés en équipes qui seront déployés chacun des zones agro-écologique de la RDC. Les parties prenantes les plus importants qui participeront à ces ateliers sont les représentants des services publics provinciaux (développement

rural, environnement, plan, agriculture, affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage, de pêche et d'environnement), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et du développement rural et les autorités coutumières. Quatre axes feront l'objet des travaux des ateliers provinciaux. Ils porteront sur (i) l'identification des problèmes spécifiques de l'agriculture et des secteurs avec lesquels elle entre en interaction, notamment les affaires foncières, l'environnement, le développement rural. Les participants vont ensuite (ii) relever les priorités sur lesquels accorder plus d'attention dans l'élaboration de la politique agricole. Enfin, seront (iii) identifiés les actions possibles, ainsi que les stratégies à mettre en œuvre.

Activité 1.4 : Rédaction du document de politique agricole

La rédaction du document de la politique agricole sera effectuée par les experts nationaux du Noyau Dur. Ce document prendra en compte le fait que l'agriculture n'est pas un îlot dans l'économie et que son objectif ultime, en RDC, restera de soutenir le développement national. La politique agricole à rédiger aura pour but de contribuer à atteindre des objectifs sociétaux qui ne sont pas seulement d'ordre économique. De ce fait, le document sélectionnera un ensemble des politiques, qui se fonde sur la formulation d'objectifs larges, sociaux ou sociétaux, pour le secteur agricole et rural, liés fondamentalement à la promotion du développement humain durable.

L'identification des actions de la politique possible se basera sur des principes directeurs des actions de la politique notamment, les objectifs de la politique ne seront pas poursuivis à n'importe quel prix. Ces principes représentent des conditions ou limites pour les types d'actions et moyens à employer pour atteindre les objectifs stratégiques de la politique. Cinq principes de base permettront d'assurer la durabilité à long terme de la politique agricole durable. Il s'agit de la (i) viabilité économique, (ii) la viabilité sociale, (iii) la viabilité budgétaire, (iv) la viabilité institutionnelle et de (v) la viabilité environnementale.

Activité 1.5 : Forum national de vérification et validation de l'énoncé de la politique nationale agricole durable

Le document de politique, élaboré après la tenue des ateliers dans toutes les provinces, sera soumis à un atelier national de validation. Vont prendre part à cet atelier des représentants des services publics (ministères du développement rural, de l'environnement, du plan, des affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage et d'environnement, des affaires foncières), du Parlement (commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des questions agricoles), de la Primature et de la Présidence de la République (conseillers en matières agricoles), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le développement rural, des partenaires techniques et financiers du Groupe Inter-bailleur Agriculture et développement Rural ainsi que le Groupe des bailleur Environnement et changement climatique.

Activité 1.6 : Appui aux activités de plaidoyer pour l'adoption du document de la politique au Parlement

Avant sa mise en œuvre, la politique agricole devra être adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République. Le présent programme appuiera les travaux de la commission parlementaire en charge des questions agricoles et environnementales ainsi que les activités de plaidoyer pour l'adoption du document de la politique agricole. Participeront aux activités de plaidoyer : les représentants des services publics (ministères de l'agriculture, du développement rural, de l'environnement, du plan, des affaires foncières), du secteur privé (opérateurs économiques des produits de l'agriculture), de la société civile paysanne (ONG, syndicats paysans, organisations agricoles, d'élevage, d'environnement, des affaires foncières), du Parlement (commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des questions agricoles), de la Primature et de la Présidence de la République (conseillers en matières agricoles), des organismes, universités et instituts et centre de recherches des secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'environnement et le développement rural.

Résultats 2 : Des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés.

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement*

reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.

Jalon 2020 : *Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Activité 2.1. Appui pour la production des textes réglementaires et des mesures d'applications

Ces ateliers commenceront par la vulgarisation, auprès de tous les acteurs du secteur agricole tant au niveau central que provincial, de la politique agricole adoptée et promulguée respectivement par le parlement et la Présidence de la république. Ce point sera inscrit systématiquement dans le programme des ateliers au niveau des zones agro-écologique pour avoir une compréhension commune du texte de la politique agricole nationale et les enjeux spécifiques à ces zones, avant l'élaboration des textes réglementaires.

Avec l'assistance technique de la FAO, une liste de textes réglementaires (Loi / ordonnance, Décret d'application, Arrêtés, Circulaires, Edits provinciaux) devant permettre l'opérationnalisation de la politique agricole durable sera établie. La FAO et la DEP, avec la collaboration de la Commission Parlementaire Agriculture et Environnement de l'Assemblée Nationale, devront s'impliquer dans l'élaboration et la production des textes réglementaires prioritaires qui accompagneront et faciliteront la mise en œuvre de la Politique agricole ainsi que leur validation par les autorités compétentes. En outre, le projet appuiera également la CEMALA pour la finalisation des 30 textes restant de mesures d'application de la loi agricole et la prise en comptes les exigences du Plan d'Investissement REDD+.

Activité 2.2 : Ateliers d'adoption des textes réglementaires élaborés

Pour des textes réglementaires stratégiques, le projet organisera une rencontre des toutes les parties prenantes (FAO, DEP, CEMALA, MECNDD et Commission parlementaire agriculture et environnement, la société civile, les OP ainsi que des personnes ressources des secteurs clés) pour les mobiliser, les informer et les impliquer dans la constitution de la liste de textes réglementaires urgents à élaborer relatifs à la mise en œuvre de la politique agricole durable.

Activité 2.3 : Campagne de vulgarisation et de sensibilisation des textes réglementaires.

La production et l'adoption des textes réglementaires et des mesures d'application en rapport avec la mise en œuvre de la Politique Agricole Durable feront l'objet d'une vaste campagne de vulgarisation dans chaque province. L'objectif visé est de faire connaître aux agriculteurs et autres acteurs impliqués

directement et indirectement, les mesures d'encadrement de cette politique, les espaces laissés aux agriculteurs, à l'ensemble d'acteurs agricoles et leurs rôles respectifs par rapport au respect des zones forestières.

Résultat 3 : Les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.

Jalon 2020 : Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.

Ce résultat vise à construire et renforcer un environnement favorable à la définition, la mise en œuvre, et le suivi et évaluation des politiques agricoles durables. Il vise le recrutement du personnel du projet qui travaillera avec le Cabinet du Ministre de l'Agriculture ainsi que les directions concernées au sein de l'administration du Ministère de l'Agriculture pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière d'actualisation du cadre politique et réglementaire du pays. Cette politique Agricole, prise dans le contexte de la mise en œuvre de la chaîne d'activités, intéresse plusieurs ministères et de ce fait c'est le lieu d'une inter-ministériarité où les cadres de la DEP du ministère de l'Agriculture devront prendre le leadership. Ce résultat dotera la Direction des Études et de Planification du Ministère des experts formés sur les politiques en faveur d'un développement d'une agriculture durable, notamment les outils d'analyse et d'évaluation quantitatives ex-ante et ex-post des impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques au travers le module **EX-ACT** pour évaluer les effets des programmes et projets agricoles sur le bilan carbone. Ce résultat permettra également de renforcer un réseau des postes sentinelles de collecte des données au niveau des inspections provinciales/ territoriales. Ce qui permettra d'alimenter le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et de soutenir l'accompagnement et l'orientation spatiale de l'agriculture rurale en forêt ou en savane dans le cadre des plans de développement vert des provinces et plus généralement dans le cadre de développement durable. La FAO se servira de son expérience avec les ITAPEL et IPAPEL en cette matière des postes sentinelles en RDC. Ce réseau a longtemps servi de collectes des données sur la sécurité alimentaires au niveau des territoires du pays. Les capacités des directions normatives du

Ministère de l'agriculture aux niveaux provincial et central seront également renforcées pour adapter les stratégies sous sectorielles à la problématique de l'agriculture de conservation et durable, l'actualisation des cadres réglementaires d'utilisation des produits phytosanitaires et vétérinaires, la gestion durable des ressources halieutiques. Il s'agit notamment de la Direction de production et protection des végétaux(DPPV), de la Direction de production et de santé animales et de la Direction de Pêche et le Service National d'Aquaculture. Les formations dans quelques thématiques clés de l'agriculture de conservation, l'agriculture « climato-intelligente » et l'agriculture durable seront financées de l'intérieur comme par l'extérieur du pays. Pour tenir compte de l'évolution de la décentralisation du secteur agricole, le projet travaillera surtout aux niveaux des provinces pilotes et prioritaires du CAFI, afin de renforcer le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et des textes réglementaires associées. Ce réseau, qui se renforcera au niveau des provinces et au niveau central, aura pour mandat de plaider pour l'émergence et l'application des politiques agricoles durables en faveur du bien être durable des paysans producteurs agricoles. Ce renforcement des organisations paysannes se fera en suivant la chaîne d'activités : (i) la production ; (ii) le stockage ; (iii) transformation ; (iv) le transport et (v) la commercialisation ou la mise sur le marché.

Le projet mettra en contributions des universités ainsi que les Institutions de recherche de la RDC et internationaux, pour identifier le potentiel et développer un réseau national composé d'une société savante en matière d'analyse des impacts des politiques agricoles durables. Ce réseau de think-tank aura pour mission de soutenir la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles durables en RDC. Le réseau servira aussi d'un outil de réflexion critique et stratégique pour des innovations techniques et institutionnelles en faveur d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Des champions du secteur privé seront identifiés et encouragés à participer au dialogue politique avec le réseau de think-tank, de la société civile, de la société civile paysanne et des services étatiques concernés.

Activités 3.1 : Développer les outils d'analyses des impacts des politiques agricoles au sein de MAPE aux niveaux National. L'assistance technique de la FAO se focalisera sur le développement d'un réseau national d'experts et l'opérationnalisation de l'outil Ex Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) ²¹ dans le but de mettre en place un mécanisme d'évaluation ex-ante des bénéfices environnementaux (bilan carbone) de la politique agricole. Ce réseau sera constitué des services publics, des opérateurs agricoles de proximités et des institutions Académiques, Scientifique et de recherche (Institutions nationales, régionales et internationales). Les interventions de la FAO consisteront à : (i) définir et rendre opérationnel le système de suivi et vérification ex ante du bilan carbone des options de la politique agricole et des projets agricole dans le pays; (ii) former un noyau d'experts nationaux et les initier à l'utilisation de l'outil EX-ACT et autres outils simples de modélisation des politiques agricoles;

²¹ EX-ACT (*Ex Ante*Carbon-balanceTool) est un outil conjointement développé par trois divisions FAO (Division de l'appui à l'élaboration des Politiques et Programmes de Développement [TCS], Division du Centre d'Investissement [TCI] et Division de l'Economie du Développement Agricole [ESA]). Il apporte des estimations *ex-ante* de l'impact des projets de développement agricole et forestier sur les émissions de GES et la séquestration de carbone, indiquant leurs effets dans un bilan carbone.

(iii) accompagner et suivre les experts formés dans l'application de l'outil et l'opérationnalisation du système ; et enfin, (iv) organiser des séances de discussions sur les leçons apprises et de recyclage.

Pour pérenniser l'intervention et permettre une institutionnalisation de l'outil EXACT et autres outils de modélisation, un protocole d'accord sera signé entre la FAO et une faculté d'agronomie ou d'économie d'une institution universitaire de Kinshasa pour le pilotage et la compilation de l'ensemble des données sur le bilan carbone des projets agricoles, mais aussi l'institutionnalisation de l'outil et son utilisation comme outil de prise des décisions en matière d'investissements agricoles dans le pays.

Le projet non seulement mettra les outils à la disposition des MAPE mais il formera son personnel à l'usage de ces outils et accompagnera les cadres des MAPE pour une meilleure initiation et une mise en œuvre opérationnelle sur terrain.

La société civile paysanne de la RDC sera aussi impliquée dans ces formations sur la formulation, la mise en œuvre, le suivi et évaluation des politiques agricoles. Le Projet appuiera des journées de réflexion sur le rôle et les missions de la société civile paysanne dans le processus de formulation, mis en œuvre et suivi-évaluation des politiques agricoles et textes règlementaires.

Résultats 4 : un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.

jalon 2020 : Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.

A travers ce résultat, la FAO, ensemble avec les institutions internationales de recherche (CIRAD, ICRAF,...), appuiera le pays à identifier les bonnes pratiques de lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis, en synergie avec les autres programmes CFI et les autres projets agricoles en cours dans le pays, ainsi que les réseaux des connaissances de la FAO à travers le monde. Ceci permettra l'élaboration et la diffusion d'un référentiel technique des bonnes pratiques de sédentarisation de

l'agriculture par l'application des techniques de Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS), les techniques de reconquête de savane ainsi que des techniques de régénération assistées des fertilités des sols et restauration des paysages agricoles dégradés combinées à la diffusion de techniques qui raccourcissent la durée des jachères suite à la promotion des techniques de régénération naturelle assistée et diffusion de systèmes agro écologiques enrichis. La finalité sera de développer et de diffuser des référentiels techniques permettant une agriculture durable, à faible impact sur la forêt et respectueuse de l'environnement. Ces référentiels alimenteront les textes réglementaires.

Activité 4.1 : identification des bonnes pratiques agricoles et des besoins en recherches complémentaires

Un contrat de collaboration sera signé avec l'INERA et le Service National de Vulgarisation pour collecter les bonnes pratiques de lutte contre l'agriculture itinérante sur brûlis développés par les autres programmes CAFI et les autres projets agricoles en cours dans le pays, ainsi que les réseaux des connaissances de la FAO. Cette collecte se fera, en partenariat avec les Champs Ecoles paysans disséminés dans le pays les Institutions nationales régionales et internationales de recherche. Ces données collectées seront mises en valeur à travers une Conférence Nationale sur les bonnes pratiques agricoles alternatives de l'agriculture itinérante sur brûlis. L'atelier sera financé par le projet et les parties prenantes présenteront les bonnes pratiques, qui seront discutées, sélectionnées et validées pour la vulgarisation et la mise en œuvre ainsi que le déficit des connaissances dans ce domaine. Le travail d'identification des bonnes pratiques agricoles sera donc couplé avec celui de l'identification des besoins en recherches complémentaires.

Activité 4.2 : élaboration et validation du référentiel technique

Une assistance technique de département de production et protection de la FAO Rome sera apportée à l'INERA en collaboration avec CIRAD et ICRAF pour l'élaboration du référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture. Un atelier de validation de ce cahier technique sera organisé à Kinshasa où prendront part les services publics spécialisés, la société civile paysanne et environnementale, les Universités agronomiques et environnementales, les partenaires techniques et financier.

Activité 4.3. Diffusion du référentiel technique (Ecole techniques, ISDR, UNIVERSITE, OP)

Le référentiel technique validé sera diffusé à travers les écoles techniques agricoles, les universités, les OP, les services de vulgarisation en utilisant les moyens de communications adéquats.

Résultats 5 : un cahier de recherche identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.*

Jalon 2020 : Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.

Les activités à promouvoir afin d'atteindre les résultats escomptés visent d'une part à identifier et à documenter les besoins de recherches complémentaires dans le secteur agricole pour garantir la mise en place de la politique nationale agricole durable. D'autre part, le projet devra identifier les besoins de recherches complémentaires au secteur agricole auprès des autres secteurs interagissant avec l'agriculture pour une agriculture sans brûlis. Il s'agit particulièrement du secteur de : mines ; forêt, aménagement du territoire, énergie, affaires foncières ; etc. L'institut de recherche dans le secteur agricole, l'INERA, pourra avec les concours des consultants mener une étude d'identification des tous les besoins de recherche (existants, en cours et potentiels) auprès du secteur agricole et de tous les secteurs complémentaires. Pour faciliter la promotion de tous les besoins de recherches identifiés, un cahier de recherches devra être rédigé, validé et diffusé auprès de tous les partenaires : public, privé, partenaires au développement, société civile et organisations paysannes et universités et instituts et centre de recherche.

Activité 5.1 : collecte des données de besoins de recherches complémentaires au secteur agricole auprès des autres secteurs interagissant avec l'agriculture pour une agriculture sans brûlis

Sous la supervision de l'INERA, un consultant sera recruté pour identifier et collecter les données nécessaires pour alimenter le cahier de recherche. Des consultations seront entreprises auprès des centres de recherche nationaux, régionaux et internationaux, institutions universitaires et facultés concernées. Il sera questions de discuter des conclusions des recherches passées et celles en cours dans les autres secteurs interagissant avec le secteur agricoles.

Des ateliers avec des partenaires du secteur public, privé et la société civile et les organisations paysannes permettront de collecter les sujets de recherches permettant d'améliorer l'agriculture et l'élevage durables afin de faire face aux problèmes de changements climatiques (atténuation et l'adaptation).

Les données et sujets à collecter devront se rapporter à la promotion de la recherche variétale adaptative, à la régénération naturelle assistée et à des techniques de culture en savane, etc.

Activité 5.2 : rédaction d'un cahier des recherches agricoles et domaines complémentaires

Au terme de ces consultations, un cahier de charge sera rédigé et soumis à tous les partenaires pour lecture, corrections et amendements. Des consultations devront être menées dans les autres secteurs qui interagissent avec le secteur de l'agriculture (forêt, mines, aménagement du territoire, foncier,

énergie). Ces consultations permettront l'identification et le développement de recherches dans les domaines complémentaires à l'agriculture. Ceci afin d'harmoniser la politique agricole durable et la politique forestière ainsi que le code forestier, le code minier et la loi foncière, la loi sur l'énergie durable pour tous. A la fin de toutes les consultations avec ces secteurs, un cahier de recherches complémentaires sera rédigé et soumis à tous les partenaires pour lecture, corrections et amendements.

Activité 5.3 : validation et diffusion du cahier de recherche

Les cahiers de recherches possibles et potentielles pour améliorer l'agriculture et l'élevage durable et de recherches complémentaires lus, corrigés et amendés par tous les partenaires (Public, privé, société civile, monde scientifique (universités, instituts de recherche) et organisations paysannes) seront soumis à la validation par ces derniers. Après cette validation, les deux cahiers de recherches seront mis sous un format permettant sa publication et diffusion. Ces cahiers constitueront un document de référence pour toutes les recherches à entreprendre visant à améliorer l'agriculture et l'élevage durable.

Résultat 6 : Le site internet du Ministère de l'Agriculture comme système de capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente est opérationnel et à jours

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : *Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement, en accord avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, ainsi que des efforts pour assurer des pratiques durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle.*

jalon 2020 : *Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement, en ligne avec les méthodologies et standards mondialement reconnus en cours de développement au niveau international, en particulier pour les exploitations agricoles commerciales à grande échelle pour lesquelles les questions foncières peuvent être prises en compte en accord avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsables des régimes fonciers.*

Le projet compte renforcer le pays en ce qui concerne les outils de diffusion des innovations techniques sur l'agriculture et l'élevage durable (un site internet, un guide des bonnes pratiques et des fiches techniques, une revue et le recours aux medias audio-visuels etc.).

Activité 6.1 : Opérationnaliser et mettre à jour régulièrement le portail web de la DEP

La Direction d'Etude et Planification possède une fenêtre dans le portail du Ministère de l'Agriculture, accessible en ligne (<http://www.agriculture-rdc.net/agri/>). Cependant, la DEP n'étant pas gestionnaire du site, les informations détenues par la DEP ne sont pas mises à jour sur le site internet. Il est impératif de créer un portail spécifique pour la DEP, accessible en ligne, interactif et transparent, et qui sera l'outil en charge de la gestion des données relatives aux activités de l'Agriculture en RDC.

Activité 6.2 : diffuser les guides de bonnes pratiques agricole et les textes de politique agricoles

La DEP établira une stratégie et un plan de communication et diffusion des guides agricoles de des bonnes pratiques agricoles et les textes de politique, produit par ses experts, auprès de différents partenaires et parties prenantes (contenu, média etc.). Cette activité inclura l'édition, l'impression et la communication des informations importantes au travers de différents médias (radio, télé, web, article) dans le pays et au niveau international.

Résultat 7 : un Réseau de Poste Sentinelle(RPS) en lien avec terra Congo

Jalons de la Lettre d'Intention visés :

Jalon 2018 : un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF).

Jalon 2020 : les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national de Terra Congo.

Ce résultat permettra également de renforcer un réseau des postes sentinelles de collecte des données au niveau des inspections territoriaux et provinciaux pour alimenter le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et de soutenir l'accompagnement et l'orientation spatiale de l'agriculture rurale en forêt ou en savane dans le cadre des plans de développement vert des provinces et plus généralement dans le cadre de développement. La FAO se servira de son expérience avec les ITAPEL et IPAPEL en cette matière, un réseau qui a longtemps servi de collecte des données sur la sécurité alimentaires au niveau des territoires.

Activité : 7.2 Formation et appui à la mise en place des postes sentinelles

La FAO conjointement avec la MAPE mettra en place un réseau de postes sentinelles dans les zones agro écologiques afin de collecter et de traiter les informations sur les plantations commerciales (en prenant également en compte les petits producteurs) et permettre d'alimenter le système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système National de Suivi des Forêts (SNSF). Ceci pour soutenir l'accompagnement et l'orientation spatiale de l'agriculture rurale en forêt ou en savane dans le cadre des plans de développement vert des provinces et du développement tout cour. Les formations des animateurs des postes sentinelles seront organisées et

une assistance technique pour le traitement et transmission à SNSF des données sera apportée. Des matériels seront mis à la disposition d'IPAPPEL et ITAPEL pour la collecte et le traitement des données ainsi que leur transmission.

Activité 7.3. Constituer une base de données des exploitations agricoles commerciales géo-spatiales à partir des données sectorielles existantes :

Il s'agit dans cette activité de faire une collecte de toutes les données géo spatiales déjà réalisées en, République Démocratique du Congo, en rapport avec les différents domaines d'affectation des terres. Cette collecte concernera les domaines suivants : (i) les carrés miniers; (ii) les titres fonciers ; (iii) les aires protégés ; (iv) les blocs pétroliers ; (v) les sites énergétiques ; (vi) les voies routières ; (vii) les voies ferroviaires ; (viii) les cours d'eau navigables et (x) les infrastructures routières.

Pérennité des résultats après la fin des financements :

La pérennité et la durabilité des résultats du programme reposeront sur trois conditions énoncées sur les principes suivants : l'appropriation, l'efficacité-efficience, la connectivité, la régénérescence et le Cadre :

- (i) **L'appropriation**, qui devra être politique et communautaire, pour garantir la mise en œuvre de la politique agricole durable en RDC ;
- (ii) **Efficacité et efficience**, permettra l'atteinte des résultats attendus de la politique agricole;
- (iii) **la connectivité** ; les actions proposées sous la Politique Agricole Durable devront trouver une adhésion dans la communauté /l'entité et devront être connectés aux autres activités et projets qui existent.
- (iv) **la régénérescence** ; c'est la capacité à l'action ou au projet de se régénérer dans un cycle normal avec une évaluation continue qui marque la croissance des résultats. Il faudra arriver à valoriser la ressource locale et à proposer des produits aux marchés local et national...
- (v) **le cadre** comme condition nécessaire : l'action ne doit pas être isolée, mais menée dans une perspective plus large et inclusive qui définit une direction et qui constitue un plan. C'est en effet dans le cadre local de développement respectueux de l'environnement que la politique agricole durable devra être appliquée.

Ces principes devront garantir la pérennité du projet et la durabilité de la politique agricole durable.

1. Cadre de résultats

Tableau 1 : cadre de résultats

	80 000			30 000	30 000	20 000
Résultats immédiats 2 : Des textes d'application et réglementaires du secteur agricole et d'élevage durable sont adoptés	Nombre de texte d'application adoptés	Pas de textes	textes disponibles	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture		
Activité 2.1 : Appui pour la production de quelques textes réglementaires et des mesures d'applications.	22 500			6 500	7 000	5 000
Activité 2.2. : Ateliers d'adoption des textes réglementaires.	119 500			39 500	40 000	40 000
activité 2.4 : Campagne de vulgarisation et de sensibilisation des textes réglementaires accompagnant la politique agricole.	50 000			15 000	15 000	20 000
Résultats immédiats 3 : Les capacités en matière de politiques agricoles durables ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national	Document référentiel technique	<i>Pas de référentiel technique</i>	<i>Ebauche du document référentiel technique</i>	<i>Référentiel technique adopté</i>	<i>Rapport annuel du MAPE</i>	
Activité 3.1 : développer des outils de modélisation et d'analyses (exactes et autres) des politiques agricoles au sein de MAPE au niveau national et formations des personnels.	286 885		100 000	100 000	86 885	
Résultats immédiats 4 : un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible	Cahier de de référentiel technique	<i>Pas de cahier de référentiel technique</i>	<i>Ebauche de cahier de référentiel technique</i>	<i>cahier de référentiel technique</i>		

Activité 4.1 : Identification des bonnes pratiques des autres projets et déficit de technologies agricoles et rural durable.	225 000			150 000	75 000	
Activité 4.2 : rédaction et validation.	79 000				50 000	29 000
Activité 4.3 : Diffusion du référentiel technique (Ecole technique, ISDR, Universités, OP).	60 000				10 000	50 000
Résultats immédiats 5 : Un cahier de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible.	cahier de recherches complémentaires	<i>Pas de cahier</i>	<i>Ebauche de cahier de recherches</i>	<i>Cahier de recherches commentaire</i>		
Activité 5.1 : collecte des données dans les secteurs complémentaires (énergie et forêt) et atelier de consultation.	51 000			30 000	21 000	
Activité 5.2 : rédaction d'un cahier des recherches complémentaires.	90 000			20 000	70 000	
Activité 5.3 : validation et diffusion du cahier de recherche.	30 000					30 000
Résultats immédiats 6 : Un système de Capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés et leur diffusion permanente est disponible	Système de capitalisation	<i>Pas de système de capitalisation</i>		<i>Système de capitalisation opérationnel</i>		
Activité 6.1 : Opérationnaliser et mettre à jour régulièrement le portail de la DEP.	72 500			72 500		
Activité 6.2 : Développer et diffuser des guides de bonnes pratiques.	77 500				50 000	22 500
Résultats immédiats 7 : réseau de poste sentinelles mis en place	nombre de postes sentinelle	<i>Pas de postes</i>		<i>postes sentinelles opérationnel dans les zones agro-écologiques</i>		
Activité 7.1. : Acquisition des matériels et autres équipements et formation du personnel.	60 000			60 000		

Activité 7.2 : Mise en place d'un réseau de Poste Sentinelle (RPS) et lien avec terra Congo.	92 000			30 000	31 000	31 000
Activité 7.3 : Constituer une base de données des exploitations agricoles commercial géo-spatiales à partir des données sectorielles existantes.	54 000			20 000	20 000	14 000
Gestion du Programme :	643 071			343 071	150 000	150 000
BUDGET Total proposé	<i>En Dollars Américains :</i> 3 000 000					

2. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD

Plans de travail pour chaque budget (sécurisé et conditionnel) : Le tableau 1 et le plan de travail du PC/programme doivent indiquer les réalisations et activités spécifiques dont chaque Organisation Participante sera responsable dans le cadre du programme. Le plan de travail devra décrire en détails les activités que la ou les Organisations Participantes mettront en œuvre pour les besoins de chaque réalisation du programme, ainsi que les calendriers, les contributions connexes et les partenaires responsables.

Tableau 2 : Plan de travail relatif à : (insérez le titre du Programme)

Période couverte par le plan de travail ___2017__ à ___2020_

Effet Attendu du Fonds auquel le programme contribue :							
Sous-effets propres au programme et à chaque Organisation Participante (<i>Le cas échéant</i>)			Calendrier		Partenaire de Réalisation	Budget prévu	
			T1	T2	T3	T4	
1^{er} Résultat du programme:							
(de la 1 ^{ère} OP, précisez)	<i>Activités principales</i>						
	<i>Activités principales</i>						
(de la 2 ^{ème} OP, précisez)	<i>Activités principales</i>						
	<i>Activités principales</i>						
Total de la 1^{ère} Organisation Participante							

Total de la 2^{ème} Organisation Participante	
Budget prévu pour le Résultat 1	
Budget prévu Total	

Note : insérez des rangées supplémentaires en tant que de besoins.

Budget : (les budgets détaillés doivent être également présentés sous Excel)

Tableau 3 : BUDGET DU PROGRAMME REDD+

BUDGET DU PROGRAMME		UTILISATION PREVUE DES RESSOURCES (US\$)		
CATEGORIES HARMONISEES	MONTANT (US\$)	Année 1	Année 2	Année 3
1. Frais liés aux effectifs et autres frais de personnel	\$1 110 000,00	\$ 444 000,00	\$ 444 000,00	\$ 444 000,00
2. Fournitures, produits de base et matériaux	\$ 390 000,00	\$ 156 000,00	\$ 156 000,00	\$ 156 000,00
3. Equipements, véhicules et mobilier, amortissement compris	\$ 240 000,00	\$ 240 000,00	\$ 240 000,00	
4. Services contractuels	\$ 120 000,00	\$ 48 000,00	\$ 48 000,00	\$ 48 000,00
5. Voyages	\$ 840 000,00	\$ 336 000,00	\$ 336 000,00	\$ 336 000,00
6. Contreparties des transferts et subventions				
7. Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs	\$ 90 000,00	\$ 36 000,00	\$ 36 000,00	\$ 36 000,00

Coûts totaux du programme	\$ 1 260 000,00	\$ 1 260 000,00	\$ 1 020 000,00	\$ 1 260 000,00
8. Frais de gestion -Coûts d'appui indirects	\$ 84 000,00	\$ 63 000,00	\$ 63 000,00	\$ 84 000,00
TOTAL	\$ 1 344 000,00	\$ 1 323 000,00	\$ 1 083 000,00	\$ 1 344 000,00

Le présent budget figurant dans le tableau 3 ci-dessous doit être établi au titre des fonds demandés au Fonds uniquement et être accompagné d'un budget détaillé pour chaque organisation participante, ainsi que pour chaque poste, en fournissant une description du poste et le calcul des coûts.

3. Méthodologie

Le processus de rédaction de la politique agricole s'étendra sur trois ans avec comme but de contribuer à effets 1 du Plan d'investissement REDD+. La FAO se propose d'appuyer le Ministère de l'agriculture dans l'élaboration de cette politique agricole, visant le développement durable de l'agriculture et de l'élevage conformément aux objectifs du programme REDD+. Elle attend adopter une méthodologie participative qui implique toutes les parties prenantes clés liées au domaine, notamment les services publics des ministères concernés, société civile, les organisations des producteurs agricoles, les organisations de recherche, les universités, les partenaires techniques et financiers etc., au niveau tant national que provincial.

a) *Les approches multisectorielle et de Noyau dur²² privilégiées*

L'approche multisectorielle intégrée sera privilégiée étant donné que le secteur agricole constitue l'un de sept piliers de la Stratégie REDD+. Sous la coordination du Cabinet du Ministre de l'agriculture, la Direction des Études et Planification (DEP) du Ministère de l'Agriculture sera l'élément central pour piloter les travaux multisectoriels du Noyau dur en charge de la formulation de la politique agricole. Il est proposé d'utiliser l'approche Noyau dur, étant donné que cette approche, mis en place par la FAO pour la formulation du PNIA/PDDAA en RDC, a donné des résultats excellents et a permis un pilotage endogène, multisectoriel et participatif du processus ainsi qu'une meilleure appropriation nationale. Une attention particulière sera portée à la coordination avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, afin d'assurer la cohérence de la planification agricole entre les deux programmes.

b) *Une approche participative effective de l'ensemble de parties prenantes.*

Les mécanismes nationaux de concertation et de coordination sectorielle comme le Groupe Thématique « Agriculture et le Développement-GT-923 » et le « Groupe Inter bailleur d'Agriculture et du Développement Rural- GIBADR » deux Plateformes Multi-Acteurs (PMA) seront mis à contribution pour le dialogue politique visant la formulation et la mise en œuvre de la politique agricole. En associant le groupe thématique 9, il est important de souligner que c'est l'ensemble des acteurs du secteur agricole qui sont associés à la construction de la vision de cette politique agricole durable. La FAO avait déjà mis en contribution ces mécanismes pour faire du processus d'élaboration du PNIA un processus participatif et encourager le dialogue politique dans le secteur dans le but d'améliorer la gouvernance du secteur.

c) *L'itinéraire du processus d'élaboration*

²²Noyau Dur PDDAA : Structure regroupant une dizaine d'experts issus des Ministères et autres services non étatiques ayant la mission de suivre la mise en œuvre du PDDAA.

²³ Groupe Thématique 9 : Cadre de concertation institué par le Gouvernement et réunissant toutes les parties prenantes concernées par le secteur du secteur agricole.

Le processus d'élaboration de la politique agricole durable orientée vers le Plan d'Investissement REDD+ devra commencer par des consultations au niveau central, provincial et des Territoires avec toutes leurs ETD. A chaque niveau, il sera organisé des fora du secteur agricole entre les experts nationaux (Ministères et structures politico-administratives, organisations paysannes, les populations autochtones, des privés, etc.) et les représentants de partenaires techniques et financiers pour définir ensemble une stratégie efficace et efficiente permettant l'élaboration de la politique nationale agricole durable. Ces ateliers auront pour mission : (i) faire le diagnostic du secteur agricole ; (ii) procéder à une analyse critique de toutes les politiques agricoles précédentes ; (iii) analyser le processus REDD+ et de son Plan d'investissement ; (iv) identifier les sources complémentaires de financement dans le cadre du développement sobre en carbone (LEDS). A la lumière des conclusions et recommandations des tables rondes provinciales, des ateliers de validation seront organisés au niveau central pour une mise en commun afin de fournir les conclusions et recommandations finales qui vont guider l'élaboration de la politique nationale agricole durable.

d) Rôles clés des organisations phares du processus

Certaines institutions et structures seront impliquées dans la réalisation de certaines activités du prévues par le processus de mise en place de la politique agricole et élevage durable, selon l'expertise et la spécialité.

- La CEMALA sera reconfigurée et renforcée pour servir d'une plateforme stratégique en charge de pilotage du processus d'actualisation des textes réglementaires du secteur agricole.
- Le GIBADR sera sollicité pour permettre la coordination et la cohérence des actions avec les autres projets qui interviennent dans le domaine de la gouvernance du secteur agricole comme Africa Lead,
- PARRSA du FIDA, Pool de croissance Ouest et Est de la Banque mondiale, etc.
- La SNV : pourra intervenir dans la vulgarisation du référentiel des techniques de base pour la sédentarisation de l'agriculture
- L'INERA, comme institut de recherche dans le secteur agricole sera impliqué dans la mise en œuvre du cahier recherches agricoles;
- La FAO sera en partenariat avec CIRAD pour ce projet et signera un contrat pour les modules de formations sur la modélisation des politiques agricoles. Afin de mettre en œuvre et d'appuyer techniquement le projet, une équipe d'experts spécialisés en Politique Agricole sera mobilisée en RDC pour une période de 2 ans afin d'accompagner les experts Congolais dans la mise en œuvre du projet. Cette équipe sera guidée et s'appuiera sur l'expertise existante au sein de l'équipe du département de politique agricole de la FAO au siège de la FAO à Rome, du bureau régional de la FAO à Accra et du bureau sous régional de la FAO à Libreville.

e) L'implication du législateur et de la haute hiérarchie politique

Il est important de signaler que cette méthodologie implique aussi la commission parlementaire chargée des questions agricoles. Le dialogue avec cette commission aura lieu tout au long de ce processus afin qu'à son terme, cette politique soit coulée en loi adoptée par les deux chambres et promulguée par l'autorité compétente. Aussi, au niveau de la haute hiérarchie, la primature et la présidence seront impliqués afin qu'à chaque étape, le processus ne soit buté au risque de blocage auquel sont confronté bon nombre de textes légaux et réglementaires, faute d'implication et de participation.

f) Partage d'information

Pour assurer une bonne gestion et un bon partage de l'information, le projet appuiera la DEP du Ministère de l'agriculture à disposer des capacités humaines à travers le renforcement de capacités dans les nouvelles techniques de modélisation et d'analyse de politique agricole. D'autre part, la DEP devra disposer d'un site web pour le stockage de toute la documentation relative à tous les projets du secteur agricole. Ce dernier permettra à tous les partenaires d'être informés et surtout de consulter toute la documentation à tout moment que le besoin l'exigera.

La FAO, dans son rôle d'appui au gouvernement, devra s'assurer de la collecte, l'analyse, la dissémination et l'archivage des informations collectées durant le processus et la mise en place de la politique de l'agriculture et élevage durable. Ainsi, tous les produits de connaissance (publications, vidéos, présentations, image, etc.) ainsi que les rapports d'évaluation du programme seront mis à la disposition et partagés en collaboration avec la DEP pour plus de transparence.

g) Promotion d'approches innovantes

Des formations sur les nouveaux outils d'aide à la prise de la décision publique en faveur d'une agriculture durable, notamment, les outils d'analyse et d'évaluation quantitative des impacts économiques, sociaux, et environnementaux des politiques seront organisées dans le cadre du projet. Il s'agira, notamment de l'outil MEGC24 pour l'évaluation des impacts économiques et sociaux et de l'outil EX- ACT25 pour l'évaluation des impacts environnementaux c.à.d. évaluer les effets des programmes et projets agricole sur le bilan Carbone. Pour appuyer cette approche, les expériences positives du passé et les résultats de centres de recherches internationaux seront identifiées et mise en contribution.

1. Arrangement de gestion et de coordination

a) Gestion opérationnelle

²⁴ MEGC : Modèle d'Equilibre Général Calculable.

²⁵ EX-ACT :

Comme pour l'ensemble de ses projets/programmes en RDC, le programme d'élaboration de la politique agricole durable sera exécuté et géré de façon directe par la FAO, en collaboration avec les partenaires Gouvernementaux et non-Gouvernementaux pertinents. Afin de réduire les coûts de mise en œuvre du programme, les coûts relatifs à la gestion opérationnelle et administrative seront mutualisés pour tous les programmes gérés par la FAO dans le cadre de l'initiative CAFI. Ainsi, les charges salariales pourront être réduites et des économies d'échelle pourront être réalisées. Par ailleurs, afin de ne pas augmenter les frais de structures et les frais généraux imputables au projet, le choix des partenaires a été fait sur la base des résultats concrets attendus par le présent programme, et ceci en fonction de leurs compétences et domaines d'intervention. Leur nombre est ainsi réduit pour éviter les empilements des frais administratifs.

A titre d'information, l'**Annexe 4** présente (en anglais) les modalités de mise en œuvre utilisées par la FAO.

b) Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour assurer la coordination opérationnelle du programme et pour servir d'interface de planification et de suivi du programme entre le Gouvernement et la FAO. Il fournira des orientations stratégiques quant à la mise en œuvre du projet.

Le Ministère de l'agriculture et élevage exercera les fonctions du président du Comité de pilotage. La FAO assurera la coprésidence. En plus de ces deux structures, il y aura d'autres partenaires qui viendront compléter l'équipe de pilotage. Il s'agit de : un représentant du Ministère de Plan et suivi de la révolution de la modernité, un représentant du Ministère de développement rural, un représentant du Ministère des Mines, un représentant du Ministère des affaires foncières, un représentant de la société civile, un représentant du secteur privé, un représentant de chaque partenaire de mise en œuvre.

Des membres de la DEP et de l'équipe d'appui technique de la FAO et d'autres parties prenantes pourront également y participer en qualité d'observateur, en fonction des besoins. Des représentants d'autres Ministères, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers internationaux et du FONAREDD pourront également être invités en qualité d'observateurs actifs, avec l'objectif de renforcer le travail. Le Comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an (principalement pour approuver les plans de travail et les budgets annuels), ainsi qu'autant de fois que nécessaire, à la demande d'un de ses co-présidents. Des réunions plus fréquentes (tous les trois mois) seront encouragées en début de programme afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des activités.

Les rôles principaux du Comité de Pilotage sont la coordination institutionnelle et l'orientation stratégique. Ses rôles spécifiques comprendront : l'approbation des plans de travail et budgets annuels ; l'examen et adoption des rapports annuels de progrès ; l'assurance de l'harmonisation du programme avec les priorités nationales de la RDC ; l'analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre, et révision si nécessaire ; la résolution de problèmes dans la mise

en œuvre ; et l'adoption d'accords ou décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du programme.

Le comité de pilotage et l'identification de ses membres feront l'objet d'une note et décision officielles.

c) Comité Technique

Un comité technique sera mise en place pour maximiser la coordination entre la FAO et le Ministère de l'Agriculture d'une part et entre les différents partenaires techniques d'autre part. Ainsi, le comité technique organisera des réunions mensuelles, co-présidées par le MAPE et la FAO, pour rassembler tous les partenaires afin de discuter et statuer sur les enjeux techniques et afin de définir les activités prioritaires pour l'atteinte des objectifs et la production des livrables selon les jalons identifiés dans la lettre d'intention. Les décisions du Comité Technique seront exécutoires par l'ensemble des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre de la formulation du document de politique nationale.

d) Assistance Technique FAO

Afin de mettre en œuvre et d'appuyer techniquement le projet, une équipe d'experts spécialisés dans l'élaboration des politiques sera mobilisée en RDC pour une période de 3 ans afin d'accompagner les experts nationaux dans la mise en œuvre du projet. Cette équipe sera guidée et s'appuiera sur l'expertise existante au sein de la Division des Politiques de la FAO à Rome, notamment celle du Programme ONU-REDD et autres.

L'assurance qualité du projet sera faite par le responsable technique principal (LTO – Lead Technical Officer) du projet, spécialiste en élaboration des politiques et basé au siège de la FAO à Rome. Les charges financières du LTO ne seront pas prises en charge par le présent projet mais plutôt par les fonds propres de la FAO.

Les travaux menés feront également l'objet d'un appui technique continu des experts de la FAO basés à Rome et au niveau des bureaux décentralisés (Accra, Libreville). Les experts de la FAO seront ainsi mobilisés pour apporter leur connaissance et leur expérience pour la mise en œuvre du présent projet.

Avec l'appui de la DEP, la FAO pourra pleinement coordonner les activités au jour le jour et assurer la production des livrables en temps et en heure. La FAO se porte donc entièrement responsable de la production des résultats selon le calendrier et les jalons indiqués dans la lettre d'intention signée entre la RDC et l'Initiative CAFI. Par ailleurs, dans l'éventualité peu probable où des retards imprévus seraient causés par une incapacité des partenaires à livrer les résultats attendus, la FAO s'engagera à livrer le travail par le biais de ses propres techniciens.

e) Coordination avec les partenaires

Le projet utilisera une approche multipartenaire pour rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun et pour assurer la mise en œuvre de toutes les activités selon le calendrier et les jalons identifiés dans la lettre d'intention.

La coordination entre les différents partenaires a déjà été initiée par la FAO lors de la rédaction/validation du Plan d'Action pour la mise en œuvre du SNSF en 2014. Cette collaboration s'est maintenue dans le cadre de l'appui technique et financier du Programme ONU-REDD avec l'instauration de réunions de coordination régulières rassemblant tous les partenaires techniques autour de la DIAF. Ces réunions seront maintenues car elles sont essentielles au renforcement des collaborations et sont donc prévues tout au long de la mise en œuvre du programme.

Dans le cadre de l'initiative CAFI, la FAO propose de créer un Comité Technique pour rassembler l'ensemble des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et discuter d'enjeux méthodologiques d'importance commune. Outre les discussions techniques, l'objectif sera de renforcer la collaboration entre les partenaires et de faire le point sur l'état d'avancement des différents piliers du SNSF ainsi que sur les livrables prévus dans le cadre du CAFI. Le Comité Technique sera convoqué et co-présidé conjointement par la FAO et le MAPE une fois par trimestre ou une fois par mois selon les besoins. Ses décisions seront exécutoires pour l'ensemble des partenaires de la politique agricole durable.

Enfin, conformément aux protocoles d'accord habituellement passés entre la FAO et ses partenaires, chaque partenaire, sous la coordination de l'équipe du projet de la FAO, agira conformément aux termes de référence convenus d'un commun accord.

f) Rôles et responsabilités des partenaires

Selon ses propres règles et procédures, la FAO est ultimement responsable de l'atteinte de l'ensemble des résultats mentionnés dans le Programme, notamment parce que ce projet sera mis en œuvre de « façon directe » par la FAO. S'il est vrai que la FAO travaillera étroitement en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour la réalisation de certains livrables, la FAO prendra ultimement les moyens nécessaires, incluant l'utilisation de ses propres experts ou l'embauche d'experts ou de structures externes, pour finaliser la livraison du travail advenant qu'un partenaire ne respecte pas ses propres engagements. Ainsi, la FAO se porte entièrement responsable et pleinement garante de la production des résultats selon les délais impartis.

Le partage des rôles avec les partenaires a été discuté durant la phase de préparation du projet et l'attribution des responsabilités de chacun s'est faite de manière concertée. Les interventions de chaque partenaire ont été identifiées en fonction à la fois de leurs expertises mais également de leurs zones d'intervention privilégiées. Deux missions d'échanges ont été préalablement réalisées et un

contact permanent s'est par la suite instauré lors du développement du document de programme. Ainsi, en accord avec les différents partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et conformément aux arrangements institutionnels existants, le tableau suivant présente les rôles et responsabilités des différents partenaires.

Tableau 1. Rôles et responsabilités des partenaires

Partenaire	Rôles	Responsabilités	Budget alloué
DEP	Coordination du processus de formulation du document de politiques agricoles et des textes réglementaires	Coordination et gestion du processus	900 000
INERA, ICRAF et ITAA	Elaboration du cahier de recherche	Diagnostique et rédaction du cahier	\$ 650 000
CEMALA	Elaboration des textes légaux	Elaboration des textes réglementaires	\$ 200 000
Secteur Privé	Contribution aux ateliers en qualité d'observateur actif	Contributeur des textes réglementaires et politique agricole	0
Société Civile Paysanne	Création d'un réseau des syndicats agricoles	Plaidoyer et groupe de pression	\$ 196 000
FAO			\$ 1054 000

Les partenaires s'engageront envers la FAO sur l'atteinte des résultats via des Protocoles d'Accord légalement contraignants et c'est indépendamment de l'origine des fonds (fonds CAFI via protocoles d'accord ou fonds propres). Par ailleurs, la FAO pourra résilier ces ententes si les partenaires ne livrent pas les résultats en temps et en heure ; le cas échéant, la FAO se réserve le droit de trouver une solution alternative.

A noter que tous les produits à livrer pour respecter les jalons, qu'ils soient traités par les partenaires ou directement par la FAO, sont sous la responsabilité directe de la FAO.

4. Faisabilité, gestion des risques

a) Faisabilité

Pour assurer la faisabilité et garantir les résultats du projet, la note conceptuelle avait fait l'objet des consultations et des concertations préalables avec la partie nationale constituée principalement des membres du cabinet du Ministre de l'agriculture, la DEP/MAPE et la FAO. Pour tenir compte de la Décentralisation, une mission conjointe s'est rendu dans la province du Kwilu pour discuter du projet avec les autorités provinciales et les acteurs locaux. Les consultations ont été également conduites avec les autorités provinciales de l'Équateur, Sud-Ubangi et Mongala pour s'assurer de la faisabilité du programme.

Les résultats attendus et les détails de toutes les activités ont fait l'objet de discussions techniques avec les partenaires techniques ainsi que les experts de la Division des Politiques Agricoles de la FAO pour s'assurer de leur faisabilité techniques, au regard des expériences conduites non seulement au niveau de l'Afrique centrale mais aussi au niveau global.

Le dialogue avec les autorités provinciales et les acteurs locaux dans leur diversité initie déjà le processus d'appropriation du projet. Par ailleurs, tout au long du processus d'élaboration de cette politique agricole pour la RDC, le souci de durabilité est transversal dans tous les concepts et les actions programmées. Cette agriculture durable est bien comprise comme celle qui (i) est pensée pour les générations actuelles et futures et donc qui garantit l'atténuation et l'adaptation des populations aux effets du changement climatique ; (ii) garantit la préservation de l'environnement et (iii) assure une équité économique et (iv) améliore le niveau de vie social par la création de co-bénéfices.

b) Gestion environnementale et social : Risques et mesures d'atténuation

- Gestion Environnementale et sociale

Le programme sera mis en œuvre directement par la FAO et sera exécuté avec les services de l'Etat ayant pour mandat la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles, à savoir la DEP/MAPE.

Les différentes parties prenantes au processus seront impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais aussi, au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme.

Le projet apporte des solutions en rapport avec les pratiques et techniques agricoles non respectueuse de l'environnement cause direct de la déforestation et la dégradation des forêts. La formulation et la mise en œuvre de la politique agricole durable se fera dans les respects des principes et actions retenus par le programme REDD+ et selon l'engagement du Gouvernement tels qu'exprimée à la troisième communication nationale pour réduire les émissions jusqu'à 17% d'ici 2030.

Dans le cadre du projet, un renforcement des capacités des agents de la DEP sur l'usage de l'EX-ACT ; un outil permettant de mesurer les impacts environnementaux des projets du secteur de l'agricoles, Pêche et Elevage. Avec la mise en œuvre de la politique agricole durable, les agents et fonctionnaires de la DEP à évaluer les effets environnementaux de tout projet agricole.

- Risques et mesures d'atténuation.

Le projet, au cours de la période de mise en œuvre, est exposé à un risque important qui est l'incertitude politique. En effet, suite à le non organisation des élections dans le délai, le pays pourrait connaître une instabilité politique qui entreverrait la mise en œuvre de la politique agricole durable.

Les principaux risques potentiels du programme sont identifiés dans la matrice des risques ci – après :

Tableau 2. Matrice des risques.

Risque No.	Description du risque	Impact H, MH, ML or L	Probabilité [estimation: H, MH, ML or L]	Classement (Red /Amber/ Green)*	Actions pour atténuation	Responsable	Date cible
1	Faible implication des autorités politiques (central, provincial, ETD) et des communautés locales au projet	MH	MH	**	Implication dès le début des autorités politiques (centrale, provinciales et des services représentant la DEP au niveau provincial qu'est les BEP (Bureau d'Etude et planification) à toutes les étapes du projet. Partages permanent des informations et des rapports d'activités du projet	DEP	
2	Incertitude politique liée à la situation politique (période électorale de 2016 pour la RDC) et possibilité de changement au niveau du Gouvernement.	H	MH	**	Mise à disposition de techniciens dédiés à la mise en œuvre du projet à la DEP	DEP	
3	Le déploiement pour la mise en œuvre du projet est retardé ou n'est pas effectué dans les délais nécessaires. Procédures d'achat et d'acquisition de matériels impactant et regardant la mise en œuvre du projet.	MH	MH	*	Le processus de recrutement de tous les techniciens et personnels du projet sera lancé dès réception de la réponse du CAFI, n'attendant pas ainsi la disponibilité des fonds Une identification de tous les matériels à acquérir et un plan d'achat sera réalisé dès le début du projet. Les procédures d'achat seront lancées par anticipation.	FAO	
4	Les ressources humaines disponibles ne sont pas techniquement adéquates pour une mise en œuvre effective et efficace de la politique agricole	ML	ML	*	La FAO mettra à contribution ses compétences techniques afin de pouvoir mettre en place le personnel du projet (renforcement de capacité accru au début de la mise en œuvre du projet)	FAO	
5	Les intérêts divergents s'opposent et bloquent les chapitres de la politique et les textes ayant trait au foncier et à la procédure d'acquisition des concessions commerciales				La FAO attachera une importance particulière à l'animation de la Plateforme ex Cemala pour qu'elle soit vraiment en mesure de jouer un rôle d'arbitre qui fasse prévaloir l'intérêt de la REDD, des communautés et de l'ensemble des parties prenantes. Elle informera le CT du Fonaredd si les blocages ne peuvent pas être levés par cette voie, afin que le COPIL du Fonds soit saisi.		

* * : Risque modéré

* : Risque faible

Une attention particulière sera observée pour le suivi de ces risques afin de ne pas entraver ou retarder la mise en œuvre du Projet.

Gestion des conflits

Le mécanisme de gestion des conflits pour le seul processus REDD+ de la RDC n'étant pas encore en place, les mécanismes de gestion de conflits officiels usités au niveau national seront utilisés (mobilisation des autorités locales, médiations, et si le conflit ne peut pas être géré localement, la gestion du conflit auprès du tribunal pourrait être envisagée et réalisée). Toutefois, dès le mécanisme de gestion des conflits national pour la REDD+ validé, le présent programme s'alignera et utilisera avec ledit mécanisme pour tout conflit potentiel pouvant émerger lors de sa mise en œuvre.

Pour tout conflit impliquant la FAO, le plaignant devra soumettre sa requête auprès de l'équipe technique et de gestion du programme à : FAO-CD@fao.org

Si le plaignant ne reçoit pas un accusé de réception de sa requête dans un délai de sept jours ouvrables, il pourra la faire parvenir à l'adresse suivante: FAO-SFC@fao.org

Lorsque le conflit n'a pas pu être géré par l'équipe de gestion technique du programme ou au niveau du bureau régional de la FAO, les intervenants peuvent déposer une plainte auprès du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) de la FAO qui en effectuera un examen indépendant.

Téléphone : (+39) 06 570 54884

Par email inspector-general-office@fao.org

Par courrier : Office of the Inspector General
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy

Ces mécanismes de gestion de conflits ne sont pas encore connus des parties prenantes mais feront partie intégrante des informations qui leur seront mises à disposition lors des différentes consultations, concertations, renforcement de capacité et transfert d'information au niveau local. Le contenu du plan de consultation, de concertation et de communication prendra ainsi en considération cette thématique.

Pérennité des résultats

La pérennité des résultats est garantie, entre autres, par:

- Le fort engagement et la volonté forte de la partie gouvernementale de mettre en œuvre les activités présentées dans le présent programme ;
- L'identification de tous les résultats et des activités développées dans le présent programme en étroite concertation avec la partie nationale, de sorte que les activités répondent vraiment aux besoins de la partie nationale ;

- L'intensité des activités liées au renforcement de capacités sur différents aspects techniques et en termes de matériels, devant ainsi permettre à la partie nationale de recevoir toutes les connaissances nécessaires pour poursuivre les activités de suivi au delà de la mise en œuvre du programme ;
- L'implication de plusieurs partenaires nationaux, selon leurs axes d'intervention privilégiés afin de faire bénéficier la partie nationale de plusieurs catégories d'expertise ;
- La valorisation des résultats du présent programme et la diffusion continue, automatisée et permanente des résultats, devant ainsi aller au-delà de la période prévue du programme ;
- La volonté d'impliquer directement les autorités provinciales dans les activités, non seulement au niveau du terrain mais au niveau des échanges nationaux ;
- La volonté d'impliquer directement les communautés locales notamment dans les activités de terrain.

5. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation

Le projet sera mis en œuvre directement par la FAO et certaines tâches seront exécutées avec les services de l'Etat ayant pour mandat la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles, à savoir la DEP/MAPE. Les différentes parties prenantes au processus seront informées et autant que possible impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme. La formulation et la mise en œuvre de la politique agricole respecteront scrupuleusement les directives de la FAO en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Lors de la formulation du projet du document de projet, une étude d'impact environnemental et social est programmée et sera réalisée afin d'identifier les mesures d'atténuation. Cette étude permettra de mieux cerner les potentiels impacts négatifs du programme pour pouvoir les limiter, et ceci non seulement sur l'environnement et les ressources naturelles mais aussi sur les communautés locales.

Engagement des parties prenantes

Le programme mis en œuvre directement par la FAO sera exécuté avec les services de l'Etat ayant pour mandat la mise en place du SNSF, à savoir la DDD et la DIAF du MECNDD.

Les différentes parties prenantes au processus seront informées et autant que possible impliquées dans les différentes activités, non seulement au niveau central mais au niveau des activités à mener dans les provinces. L'aspect du genre fera l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre du programme.

Risques et mesures d'atténuation

L'identification des risques est détaillée dans la section précédente ainsi que dans les annexes 6 et 7.

Au regard de la grille de caractérisation socio-environnementale du programme (voir [Annexe 6](#)), une étude d'impacts sociaux et environnementaux du programme ne s'avère pas être indispensable pour le présent programme.

6. Contrôle, évaluation et information

Des missions d'appui-conseil technique et opérationnel de l'équipe FAO du siège pourront être menées afin d'assister dans la mise en œuvre des activités et d'en assurer sa qualité. Une évaluation à mi-parcours (24 mois) pourra être conduite afin d'analyser les progrès du projet et introduire des révisions ou des corrections si nécessaire. Cette évaluation indépendante devra être commissionnée sur base d'une demande du Comité de pilotage si nécessaire. Une évaluation finale indépendante sera menée en fin de projet. Elle visera à évaluer les résultats du projet et à en déterminer les effets et les impacts, y compris la viabilité. Elle devra permettre d'analyser les progrès atteints dans le développement des capacités nationales et d'évaluer la qualité et la pertinence des programmes nationaux et du programme régional. L'évaluation finale aura deux objectifs principaux : i) donner la preuve des résultats afin de satisfaire aux prescriptions relatives à l'obligation de rendre des comptes, et ii) promouvoir l'apprentissage, la formulation de commentaires et le partage des connaissances par le biais des résultats obtenus et des enseignements tirés entre les partenaires. L'évaluation finale, qui adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes au projet, devra adhérer aux normes du Groupe de l'Évaluation des Nations Unies (UNEG), et notamment aux principes d'impartialité, d'indépendance, de qualité, de transparence, de consultation et d'éthique. La robustesse, la clarté, la cohérence, le réalisme et la qualité technique devront également guider les analyses. Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. En accord avec le nouveau cycle de projet de la FAO, et compte-tenu de la nature du projet, l'évaluation portera en particulier sur la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités, tant à l'échelle des pays qu'à l'échelle régionale. Pour cette évaluation finale, un montant de 50 000 USD a été prévu dans le budget du projet et elle sera lancée au moins 6 mois avant la fermeture du programme. Le projet sera soumis à l'audit interne de la FAO qui se déroule pour tous les projets FAO une fois l'an.

Plan de suivi-évaluation

Impact :	(i) La RDC est dotée d'une Politique Agricole Nationale orientée vers REDD+ (respectueuse des forêts) opérationnelle						
Indicateurs	Moyens de vérification				Utilisation des informations		Remarques
	Sources des données	Méthode de collecte	Responsabilité	Fréquence de collecte	Bureau FAO	Bureau Pays	
Effet 1 : Le pays est doté d'une politique Nationale Agricole pour orienter toute action dans le secteur							
- Le diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités et établi	Document du diagnostic	Rapport	FAO, DEP, Consultants	Une fois 1 ^{er} trimestre année I	Opération	Programme,	
Démarrage du processus de formulation de la politique Nationale Agricole durable	Atelier de démarrage et Rapport	Rapport	FAO, DEP, Partenaires, OP et Consultant	Une fois au 2 ^e trimestre de l'année I	Opération	Programme,	
- Identification des questions spécifiques, priorités et stratégies et des actions possibles	Ateliers d'identification et Rapport	Rapport	FAO, DEP, BEP et Consultant Unions Locales	Une fois en provinces du 2 ^e trimestre au 3 ^e trimestre année I	Opération	Programme,	
- Rédaction du document de politique Agricole	Première mouture du document de la Politique Agricole Nationale durable	Rapport. Compte rendu et Document de la politique	FAO, DEP, BEP Consultants. OP et partenaires	Une fois au 4 ^e trimestre de l'année I	Opération	Programme,	
- Vérification et validation de l'énoncé de la Politique Agricole Nationale	Atelier de vérification et de validation 1 ^{er} Texte officielle de la politique	Rapport. Compte rendu et Document de la politique	FAO, DEP, BEP Consultants. OP et partenaires	Une fois au 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme,	
- Activités de plaidoyer pour l'adoption de cette politique Agricole Nationale par les législateurs	Lobbying au niveau du parlement et du Senat	Plan de plaidoyer, Comptes rendus	FAO, DEP, BEP Consultants. OP et partenaires	Continue à partir du 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme,	
Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté							
- Nombre des consultations sur le diagnostic et l'étendue du territoire couvert	Document du diagnostic	Rapport de la consultation	FAO, DEP	Chaque année	Opération	Programme,	
- Nombre d'enjeux et opportunités identifiés	Document du diagnostic	Rapport de la consultation	FAO, DEP	Chaque année	Opération	Programme	
- Document de Diagnostic	Document du Diagnostic	Rapport de la consultation	FAO, DEP et Consultant				
- Document de Diagnostic actualisé et partagé avec les partenaires et les OP	Document du diagnostic actualisé	Rapport de l'atelier de démarrage	FAO, MAPE	Première année seulement	Opération	Programme	
- Draft de la politique agricole rédigé	Rapport des experts / partenaire, bénéficiaires	Evaluation	FAO, DEP, Experts, Partenaires	Première année seulement	Opérations	Programme	

- Enoncé de la politique nationale vérifié et validé	Rapport du forum Experts/ partenaires,	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 6 mois	Opérations	Programme	
- Nombre de réunions organisées avec au parlement et dans les structures de la FAO ou de la DEP.	Rapport des réunions/ partenaire, OP	Evaluation	FAO, Consultant, Partenaires	Chaque 3 mois	Opérations	Programme	
- Adoption du texte de la Politique Agricole par le parlement et le Senat pour une promulgation sous forme d'une loi	Rapport débats et délibérations Parlement et Sénat.	Evaluation	FAO, DEP, les Partenaires et les OP	Pendant la 3 ^e année au plus tard	Opération	Programme	
Effet 2 : La Politique Agricole respectueuse de l'environnement et la loi agricole sont applicables car les mesures d'application sont décrétées, arrêtées ou éditées et la vulgarisation est faite							
- Production des textes réglementaires et de mesures d'application	Les rapports et le recueil de textes réglementaires	Document des textes réglementaire rapport	FAO, DEP, CEMALA,	Du 1 ^{er} trimestre année I au 2 ^e trimestre année II	Opération	Programme	
- Ion Adoption des textes réglementaires	Atelier d'adoption Rapport	Document adopté et rapport	FAO, DEP, CEMALA,	Une fois en 2 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Les Edits provinciaux sont élaborés	Comptes rendus des assemblées provinciales ; Rapport ; les textes des édits	Evaluation	FAO, DEP, CEMALA, Fédérations provinciales OP	Du 2 ^e au 3 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Vulgarisation et sensibilisation sur les textes réglementaires de la Politique Agricoles nationales	Rapport, Supports utilisés	Enquêtes/ Evaluation	FAO, DEP, CEMALA, Fédérations provinciales OP	En province au 3 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
Résultat 2 : Des textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés							
- Nombre de textes réglementaires orientés REDD+ produits	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP	Pendant la 1 ^{ère} année et la moitié de la 2 ^e .	Opération	Programme	
- Nombre d'ateliers provinciaux organisés pour l'adoption des textes réglementaires	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP	Pendant le 2 ^e trimestre de la 2 ^e année	Opération	Programme	

- Nombre d'édits provinciaux produits sur la Politique Agricole Orientée REDD+	Rapports des Assemblées provinciales, Partenaires et experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP	Pendant 6 mois 2 ^e et 3 ^e trimestres de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre de campagnes de vulgarisation de la Politique Agricole durable conduites dans les provinces	Rapports MAPE Provinciaux, partenaires et Experts	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP, BEP	3 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre d'agriculteurs touchés par ces campagnes	Rapports, MAPE Provinciaux, Unions et Fédérations OP	Evaluation	FAO, DEP, la CEMALA et les OP, les BEP	3 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
Effet 3 : Le pays dispose des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien tout le travail relatif à la Politique Agricole Durable							
- Des outils de modélisation et d'analyse quantitative pour informer une prise de décision sont disponible en province et au niveau national	Formation, rapport de renforcement des capacités	Evaluation	FAO, DEP et Consultant Université de Laval au Canada	1 ^{er} et 4 ^e trimestres de l'année II	Opération	Programme	
Résultat 3 : La Capacité en matière des politiques agricoles ainsi que les instruments appropriés sont disponibles aux niveaux national et provincial							
- Nombre d'outils mis en place ;	Rapport, partenaires, Experts	Contrat avec les Université	FAO, DEP	1 ^{er} Trimestre et 4 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre de techniciens du niveau national recrutés et formés sur les systèmes de modélisation	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP	1 ^{er} Trimestre et 4 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre de projets et de partenaires ayant accepté la modélisation de leurs projets et programmes par les outils disponibles	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP et partenaires	Continue	Opération	Programme	
- Nombre de discussions et débats sur les leçons apprises organisés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP et partenaires	Continue	Opération	Programme	
- Nombre de recyclage ou de perfectionnements organisés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP et partenaires	3 ^e et 4 ^e année	Opération	Programme	
- Nombre des paysans participants à l'atelier sur la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques agricoles	Rapport, partenaires, Experts, OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	3 ^e Trimestre de l'année II au 4 ^e trimestre de l'année III.	Opération	Programme	

- Nombre d'unions ou d'OP avec les documents officiels suite à appui du projet	Rapport BEP, OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP et Fédérations provinciales	A partir du 3 ^e Trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Nombre des voyages d'échanges organisés sur le rôle de la société civile paysanne dans la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles durables.	Rapport, partenaires, Experts et OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	A partir du 3 ^e Trimestre de l'année II	Opération	Programme	
Effet 4 : Une agriculture durable et respectueuse de la forêt peut être pratiquée en province car tous les outils de la sédentarisation de l'agriculture sont disponibles							
- Les bonnes pratiques sont identifiées	Recueil de bonnes pratiques, Rapport	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires, Unions locales et Fédérations provinciales	Du 1 ^{er} au 3 ^e trimestre année I	Opération	Programme	
- Première mouture du référentiel technique et validation	Le document du référentiel et l'atelier de validation	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires, Unions locales et Fédérations provinciales	Une seule fois au 3 ^e trimestre année I	Opération	Programme	
- Le référentiel technique est diffusé	Les supports utilisés pour la diffusion	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Au 3 ^e et 4 ^e trimestre année I	Opération	Programme	
- Des outils incitatifs	Rapport d'études, opérationnalisation de FONADA	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Continue du 3 ^e trimestre année I	Opération	Programme	
Résultat 4 : Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible							
- Nombre de bonnes pratiques identifiées et codifiées dans le cahier technique	Rapport, partenaires, Experts, OP	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA ; ICRAFT, ITAA, partenaires et Fédérations provinciales etc.	Du 1 ^{er} au 3 ^e Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Cahier technique validé	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA ; ICRAFT, ITAA, partenaires et Fédérations provinciales	3 ^e Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Nombre d'écoles, d'universités, d'unions d'OP les services de vulgarisation ont atteints	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	3 ^e et 4 ^e Trimestre de l'année I	Opération	Programme	

- Nombre d'outils incitatifs en faveur des bonnes pratiques	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 2 ^e Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Nombre de partenaires qui sont intéressés par la mise en œuvre du FONADA	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 2 ^e Trimestre de l'année I	Opération	Programme	
Effet 5 : Tous les besoin de recherche sont rassemblés pour soutenir la Politique Agricole Nationale							
- Collecte des données	Rapport consultation et recueil des données	Evaluation	FAO, DEP, INERA, Unions locales	3 ^e trimestre année I au 2 ^e trimestre année II	Opération	Programme	
- Cahier de recherches complémentaires est écrit et validé	Rapport de consultation	Evaluation	FAO, DEP, INERA	Une fois au 2 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Diffusion du cahier de recherches complémentaires	Supports de diffusions	Evaluation	FAO, DEP, INERA	Continue au 2 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
Résultat 5 : un cahier de recherches identifiant des besoins de recherches complémentaires pour soutenir la politique nationale agricole durable est disponible							
- Nombre de données collectées pour alimenter le cahier de recherche	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Du 2 ^e trimestre année I au 2 ^e trimestre année II	Opération	Programme	
- Cahier de charges élaboré	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	2 ^e trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre de province où le cahier de charge est diffusé	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 2 ^e trimestre année II	Opération	Programme	
-							
Effet 6 : les connaissances sur les modèles agricoles durables éprouvés sont partagées							

- Matériels et techniques pour analyser et traiter les données collectées sont disponibles	Bon de commande et bon de réception Rapport	Enquête/Evaluation	FAO, DEP,	Une fois au 4 ^e trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Les outils de diffusion des connaissances et des fiches de terrain sont disponibles	Rapport de validation des méthodologies	Les supports Evaluation	FAO, DEP,	Du 4 ^e trimestre de l'année I au 1 ^{er} trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Le portail de la DEP est à jour et opérationnel	Rapport et consultation ou de fréquentation	Evaluation	FAO, DEP,	Continue du 1 ^{er} trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- La DEP a un personnel technique compétent	Rapports de formations	Evaluation	FAO, DEP,	Du 3 ^e au 4 ^e trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- Un réseau d'échange entre les BEP pour capitaliser les connaissances et les innovations	Rapports des échanges et les innovations partagées	Evaluation	FAO, DEP,	Du 1 ^{er} au 2 ^e trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Les informations sont centralisées, traitées, analysées.	Rapport	Evaluation	FAO, DEP,	Continue du 1 ^{er} trimestre de l'année II	Opération	Programme	
- Des bulletins semestriels sont diffusés.	Les bulletins et autres supports	Evaluation	FAO, DEP,	Continue du 1 ^{er} trimestre de l'année II	Opération	Programme	
Résultat 6 : un système de capitalisation des connaissances acquises sur les modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que les outils de leur diffusion permanente sont disponibles							
- Nombre et type de matériel acquis pour analyser et traiter les données collectées	Bon de commande bon de réception, Experts	Enquête /Evaluation	FAO, DEP, INERA partenaires	4 ^e trimestre année I	Services Achat et Opération	Programme	
- Nombre et type d'outil de diffusion développés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, INERA partenaires	4 ^e trimestre année I et 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme	

- Nombre de fois par semestre les informations sont rendues disponibles sur le portail	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires	Continue à partir du 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre d'agent de la DEP recrutés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	3 ^e et 4 ^e trimestres année I	Opération	Programme	
- Nombre de formations suivies par les agents recrutés par la DEP	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, partenaires	3 ^e et 4 ^e trimestres année I	Opération	Programme	
- Type de canaux et nombre de communication entre les agents DEP et BEP	Rapport, partenaires, Experts	Enquêtes/Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires	1 ^{er} et 2 ^e trimestres année II	Opération	Programme	
- Nombre d'innovations agricoles les techniciens ont partagées	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	1 ^{er} et 2 ^e trimestres année II	Opération	Programme	
- Nombre d'informations centralisées, traitées et mises à disposition	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme	
- Nombre des bulletins trimestriel diffusés	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation (les Bulletins, les autres supports,...)	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et Fédérations provinciales	Continue à partir du 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme	
Effet : 7 Les terres de vocation agricoles sont identifiées connues bornées et sécurisées							
- Le cadastre est équipé avec tous les matériels nécessaires pour le travail	Bon de commande et bon de réception	Enquête/Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	1 ^{er} et 2 ^e trimestre de l'année I	Services d'achats Opération	Programme	
- 5 postes sentinelles sont créés en territoires de Kwilu	Rapport d'installations et de formation	Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Une fois au 3 ^e trimestre de l'année I	Opération	Programme	
- La base des données des exploitations agricoles est constituée	Rapport	Rapport/ compte rendu	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	4 ^e trimestre année I	Opération	Programme	

- Les exploitations industrielles, commerciales et communautaires de provinces sont Identifiées et cartographiées	Rapports	Cartes	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	3 ^e trimestre année I au 1 ^{er} trimestre année III	Opération	Programme	
- Mesurage et bornage de ces exploitations sont faits	Rapports	Plans	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Di 1 ^{er} trimestre année II au 2 ^e trimestre année III	Opération	Programme	
- Base géo référencée des permis d'exploitation agricoles et les données juridiques y afférents est faite	Plans	Rapport comptes rendus	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 2 ^e trimestre année II	Opération	Programme	
- Une plateforme interactive de visualisation du cadastre agricole aux niveaux provincial et national est faite	Rapports	Base de données accessible sur PC	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 3 ^e trimestre année I	Opération	Programme	
- Sécurisation juridique des sites agricoles identifiés	Rapports, descentes sur terrain rapport avec le foncier local et Minagri	Titre de propriété ou d'occupants	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 1 ^{er} trimestre année II	Opération	Programme	
- Les capacités des animateurs de cadastre renforcées	Rapport de formations, les modules	Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Continue du 1 ^{er} trimestre année	Opération	Programme	
- Vulgarisation du cadastre agricole auprès des parties prenantes	Ateliers, Medias et portails	Evaluation	FAO, DEP, MINAGRI provincial, Affaires foncière et Fédérations paysannes	Du 1 ^{er} au 4 ^e trimestre année I	Opération	Programme	
- Le cadastre est appuyé financièrement par le projet.	Rapports		FAO, DEP, MINAGRI provincial	Continue du 1 ^{er} trimestre année I	Opération	Programme	
Résultat 7 : un réseau des postes sentinelles est mis en place.							
- Types et nombre de matériel informatiques autres acquis	Bon de commande, bon de réception	Enquête/Evaluation	FAO, Fournisseurs	1 ^{er} et 2 ^e trimestres année I	Services d'achats et Opération	Programme	
- Nombre de poste de postes de sentinelles mis en place	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, INERA partenaires et unions locales	3 ^e trimestre année I	Opération	Programme	

- Nombre d'exploitations contenues dans la base de données	Rapport, partenaires, Experts	Evaluation	FAO, DEP, BEP, partenaires et Unions locales et le foncier Provincial	3 ^e trimestres année I	Opération	Programme	
--	-------------------------------	------------	---	-----------------------------------	-----------	-----------	--

7. Plan de consultation programmé et/ou effectué

Le présent document de projet est fondé sur la note conceptuelle relative à la requête du ministère de l'agriculture, pêche et élevage de la RDC adressé au Représentant de la FAO, afin d'appuyer l'élaboration de la politique nationale agricole. Les consultations ont été faites avec le cabinet du Ministre de l'agriculture, la Direction des études et planification du MAPE ainsi que la FAO pour convenir sur le cadre de résultats. Les consultations ont été également faites avec les autorités provinciales de quatre provinces considérées comme un échantillon permettant de cerner les besoins du pays, des provinces et des ETD. Il est prévu d'entreprendre d'autres consultations lors de la formulation du document de projet pour intégrer les autres partenaires dans la mise en œuvre de la politique agriculture et élevage durable. Il s'agit des autres directions du MAPE, les autres Ministères, la Société civile, le secteur privé et les Instituts des Recherches (Université, etc.). Un atelier national de validation du document de projet est prévu avant la soumission au CAFI.

L'implication et la consultation des parties prenantes seront poursuivies lors de la mise en œuvre du présent projet. Ainsi, les actions suivantes seront entreprises :

- Toutes les parties prenantes (directions de MAPE, autres Ministères, société civile, secteur privé et les instituts de recherche) seront sensibilisées sur la politique agricole et son importance ;
- Les provinces et ETD seront également sensibilisées lors de la mise en œuvre du projet.

8. Cadre juridique

Le présent document est conforme à l'accord conclu avec le gouvernement de la RDC et la FAO (voir [Annexe1](#)).

Le représentant de la FAO en RDC sera responsable, dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, de tous les aspects des activités de l'Organisation dans le pays. Dans l'exercice de ses fonctions, le représentant de la FAO doit avoir accès aux différents niveaux administratifs appropriés en matière de politique et de planification dans les secteurs économiques de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, ainsi qu'aux autorités centrales de planification. Il doit maintenir un rapport étroit avec l'institution gouvernementale chargée de coordonner l'assistance extérieure et donc aider à tenir toutes les institutions gouvernementales concernées pleinement informées de tous les aspects des politiques et procédures du programme de la FAO en RDC.

ANNEXES

Annexe 1. Document juridique constituant le fondement juridique des relations de la FAO avec le Gouvernement de la RDC



Accord RDCFAO
SIGNE.pdf

Annexes 3 : cadres stratégiques agricoles en RDC de 1960 à ces jours

(Voir document de 92 pages en annexe de la soumission originale)

Annexe 4. Modalités de mise en œuvre de programmes utilisées par la FAO.

As a technical specialized agency, FAO's default implementation modality is "direct execution", meaning that, by default, all funds are handled by FAO directly and not by third party operational partners. All FAO projects are approved as directly executed, unless specifically requested by the resource partner and by the governments and other stakeholders.

For activities related to the contracting of service providers and procurement activities, FAO has established manual sections 507 and 502, which include strict anti-corruption measures.

In cases where FAO is requested to work in partnership arrangements involving the transfer of FAO-managed funds to Operational Partners to implement parts of, or entire projects on behalf of FAO, FAO has put in place a dedicated Manual Section (MS 701 - hereinafter referred to as Manual Section on the Operational Partners Implementation Modality (OPIM)). These partnership arrangements are sometimes necessary when work involves the strengthening of capacities of government institutions and joint FAO/Government implementation.

The Manual Section on OPIM clearly defines arrangements for such joint implementation of projects/programmes including measures for assurances that the use of funds by Operational Partners will lead to intended results, that funds will be disbursed for intended purposes and in accordance with financial and administrative procedures and systems which comply with international standards. The manual section also covers the cases in which FAO uses the Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT).

The manual section includes sound and comprehensive risk management practices, as well as section on ethical behaviour and anti-corruption measures. FAO is responsible for ensuring that the funds entrusted to it by its Member States and other parties are expended correctly and transparently according to the highest standards of accountability to ensure the utmost degree of public trust. All activities associated with the preparation, approval and management of Operational Partners Agreements have to respect principles of fairness and transparency.

Annexe 5. Matrice de suivi des jalons

N°	Jalons /Objectif	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Cible finale 2022	Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année							
	<ul style="list-style-type: none"> • Jalon 2020 : Politique agricole adoptée, intégrant les enjeux REDD+ et les principes d'aménagement du territoire, et faisant la promotion de filières agricoles industrielles à zéro déboisement ... • jalon 2018 : Ebauche de politique agricole sur base d'un diagnostic actualisé des enjeux et des opportunités agricoles notamment en lien avec les forêts, intégrant des procédures transparentes d'allocation des concessions agro industrielles ainsi que des directives pour les concessions agro industrielles à zéro déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique agricole est adoptée qui contribue au développement rural, à la sécurité alimentaire et oriente les investissements et les pratiques vers le développement durable et la protection de la forêt • Des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont promulgués ou soumis au Parlement. • Les capacités en matière d'élaboration de politique agricole et de mesure de leurs impacts sont renforcées. 	<p>La politique agricole est promulguée</p> <p>Les textes</p>	Absence	2017	La politique est promulguée			<ul style="list-style-type: none"> • Consultation pour l'élaboration d'un diagnostic actualisé sur les enjeux et les opportunités agricoles préalables au lancement du processus de formulation de la politique agricole ; • Atelier de démarrage du processus de formulation de la politique agricole durable • Ateliers dans les zones agroécologiques du pays pour identification des questions spécifiques, priorités, stratégies et actions possibles de la politique agricole • Rédaction du draft de politique agricole • Forum national de vérification et validation de l'énoncé de la politique nationale agricole durable • Rédaction des textes réglementaires et des mesures d'applications • Ateliers d'adoption des textes réglementaires élaborés • Campagne de vulgarisation et de sensibilisation des textes réglementaires. • Acquisition du logiciel MAP, formation (DEP, DIAF) et analyse des impacts des politiques agricoles ; • Sensibilisation à la politique agricole et aux textes au niveau national et provincial (campagnes dans dix provinces). 			

N°	Jalons /Objectif	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Cible finale 2022	Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année							
	<p>jalons 2018 : dispositif d'encadrement agricole (et de production/diffusion d'intrants dans chaque programme intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre) pour une large diffusion des technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation et respectant les plans de zonage.</p>	<p><i>Rappel des résultats PIREDD (cf. les documents projets : un dispositif de vulgarisation et de distribution d'intrants, de PSE est en place qui s'appuie sur les services du ministère de l'agriculture et les ONG locales etc.)</i></p> <p>Contribution de GDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture est disponible les besoins de recherche complémentaire sont identifiés ; Les connaissances sur l'agriculture durable sont mises à la disposition du public le plus large Les capacités des agents des entités décentralisées et 	<ul style="list-style-type: none"> Un guide des bonnes pratiques est disponible Un cahier des recherches identifiant les besoins les plus urgents de connaissance est élaboré Un site internet du Minagri portant sur le référentiel des bonnes pratiques etc. est opérationnel Des formations sont délivrées 						<ul style="list-style-type: none"> Identification des bonnes pratiques agricoles et des besoins en recherches complémentaires (missions dans dix zones agro-écologiques type et capitalisation des connaissances et analyses des organismes de recherche et ONG...) Élaboration et validation du référentiel technique Publication du guide des bonnes pratiques Diffusion du référentiel technique (Ecole techniques, ISDR, UNIVERSITE, OP) Collecte des données de besoins de recherches complémentaires au secteur agricole auprès des autres secteurs interagissant avec l'agriculture pour une agriculture durable. Rédaction d'un cahier des recherches agricoles et domaines complémentaires Validation et diffusion du cahier de recherche Création et mise à jour régulière du portail web de la DEP Diffusion du guide des bonnes pratiques agricoles, de la politique agricole et des textes réglementaires (mêmes missions dans les provinces). 			

N°	Jalons /Objectif	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Cible finale 2022	Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année							
		des parties prenantes sont renforcées en matière d'agriculture durable	au niveau national et provincial sur les bonnes agricoles.									

N°	Jalons /Objectif	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Cible finale 2022	Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année							
	<ul style="list-style-type: none"> • Jalon 2020 : les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national de Terra Congo • jalon 2018. Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système national de suivi des forêts (NSFM) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Système d'observation satellitaire est maîtrisé par la DIAF. Il produit notamment des alertes sur les plantations commerciales de catégories convenues de superficies. • Ces alertes sont vérifiées sur le terrain et font l'objet des procédures requises par loi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication annuelle (carte et notice) des niveaux de conversion par province et secteurs. • Publication de ces cartes... sur Terra Congo • Les rapports de contrôle sur le terrain des plantations par les ITAPEL sur la base des alertes locales et satellitaires (sentinelles) 						<ul style="list-style-type: none"> • Le projet SNSF met en place les appuis et partenariats (WRI) nécessaires au système d'alarme. • Ce partenariat DIAF/FAO/WRI produit les rapports annuels et met en ligne les observations (Terra Congo) • Le projet GDA passe des accords avec les PIREDD, notamment des zones forestières, les ITAPEL et l'Observatoire Indépendant (PGDF) pour assurer la vérification des alertes portant sur les plantations commerciales ; • Les ITAPEL (et le cas échéant l'Observateur Indépendant) vont vérifier sur le terrain la réalité (superficies, légalité...) des alertes. • Les procédures sont actionnées par l'ITAPEL et le cas échéant par l'Observateur Indépendant sur les projets comportant des défauts de légalité. • Constituer une base de données des exploitations agricoles commerciales géospatiales à partir des données sectorielles existantes 			

Annexe 6 Feuille de route pour la gestion participative des projets financés par le FONAREDD



Feuille de route validée par le Comité de Pilotage du 20 Novembre 2016 pour :

La Gestion Participative et transparente des Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes financés par le FONAREDD

1 Introduction :

Le présent document a été élaboré et validé au cours de l'atelier des 17 et 18 octobre tenu à Kinshasa dont l'objectif était de convenir de la façon dont les programmes mobiliseront les parties prenantes et tiendront compte de leurs opinions à chaque étape de leur déroulement.

L'atelier a réuni pour ce faire à Kinshasa des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, acteurs privés.

L'objectif de la feuille de route s'inscrit dans le cadre d'exigences de la LOI (cf. point 2). Il vise non pas à définir les modalités détaillées des processus participatifs ou d'atténuation des risques mais à en **identifier les grandes lignes**. Les modalités détaillées et leurs mesures précises seront étudiées par les programmes eux-mêmes. Il est également prévu qu'un guide soit élaboré qui fournisse des recommandations plus précises aux projets pour conduire les processus participatifs. Enfin, il faut rappeler que tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et qu'à ce titre ils devront réaliser des Etudes d'Impact selon des modalités participatives, et prévoir des mitigations.

2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence

La LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI consacre un alinéa (3) dans son article II sur les principes généraux et à plusieurs reprises elle rappelle la nécessité de la participation, la transparence, la consultation, comme dans son objectif 8 :

Article II. Principes généraux de la Lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI:

(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):
Promouvoir l’alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l’information ainsi que l’application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Le présent document vise à satisfaire les termes de la LOI, à la fois sur les principes et sur la nécessité qu’une feuille de route soit validée par le Comité de Pilotage avant la première cession d’approbation des programmes, fixée au 20 octobre 2016.

3) Différentes catégories d’objets et programmes financés par le FONAREDD

On peut distinguer deux types de projets financés par le FONAREDD : des projets intégrés et sectoriels.

- **Les Projets Intégrés REDD** sont construits autour de l’Aménagement du Territoire et combinent toutes les activités prévues par le Plan d’Investissement, autant que les budgets dévolus le permettent, y compris le planning familial. Ils comprennent donc également des investissements sectoriels et potentiellement des objectifs liés à l’encadrement juridique *provincial* des activités (promulgation d’édits). Ils peuvent comprendre des *activités pilotes* pour les programmes sectoriels ou habilitants de niveau national.
- **Les projets sectoriels** (reconquête de la savane, développement des cultures pérennes, lutte contre l’exploitation illégale du bois, modernisation de l’exploitation artisanale du bois...) peuvent se dérouler dans le cadre des projets intégrés mais aussi en dehors de ces projets. Dans ce cas ils ne bénéficient pas de l’encadrement participatif de ces projets et doivent donc les créer dans leurs espaces d’intervention. Dans certains cas les projets sectoriels ont également des objectifs habilitants d’adaptation des cadres politique et juridique au niveau national. C’est le cas du projet Gestion Durable des Forêts par exemple.
- **les projets habilitants** sont concentrés sur l’élaboration des politiques et l’adaptation du cadre juridique, bien qu’ils puissent aussi comprendre des activités opérationnelles pilotes, dans ou en dehors des projets intégrés, ou des activités de formation. **Les prescrits de la feuille de route pour ces activités opérationnelles sont semblables à celles deux types de projets ci-dessus (intégrés et sectoriels).**

Le tableau ci-dessous suit par étape le **chronogramme logique des étapes** d’un Programme financé par le FONAREDD et il leur fait correspondre des activités constitutives du processus participatif. Ces étapes et activités participatives constituent la feuille de route soumise à la validation du Comité de Pilotage. Il distingue trois types de projets, les projets intégrés, les projets sectoriels et les projets ayant comme objet l’élaboration des politiques et l’adaptation du cadre juridique.

1) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :

En application de la LOI et de la politique du Gouvernement de la RDC, le FONAREDD vise à lutter contre la déforestation et le changement climatique et à améliorer les conditions de vie des populations. Il doit pour se faire cibler l’ensemble des catégories de la population de ses zones d’intervention comme au niveau national. Il doit le faire à la fois pour raison sociale et par souci d’efficacité quant à son objet technique : les jeunes au sein des populations par exemple sont les vecteurs les plus impliqués dans la déforestation, les femmes fournissent une grande partie de la force

de travail aux cultures sur brûlis, et leur rôle dans la croissance démographique est central, les peuples autochtones pygmées aussi dans les zones forestières. Il est donc essentiel que ces catégories soient prises en compte, au même titre que les catégories professionnelles et les autres parties prenantes. Elles doivent l'être à tous les niveaux et toutes les étapes :

- dans le travail d'appui à la « structuration du milieu », dans les projets intégrés, en favorisant l'émergence des associations féminines, de jeune, de peuples autochtones pygmées et ceci à tous les niveaux de l'organisation territoriale ;
- dans la représentation es qualité et *statutaire* des organisations de ces catégories dans les Plateformes Multi acteurs : CLD, plateformes de groupement, d'ETD, de territoire ;
- dans la représentation es qualité des organisations de ces catégories dans les Comités de Pilotage des projets et programmes ;

De plus, les programmes sectoriels, intégrés et habilitants doivent considérer ces organisations et catégories dans :

- la prise en compte de leurs intérêts vitaux à l'horizon de plusieurs générations dans l'usage des ressources naturelles ;
- les affectations de moyens opérationnels en ménageant des réserves systématiques à leur profit et en développant des méthodologies permettant leur implication et leur bénéfice spécifique ;
- les considérants et objectifs des évolutions politiques et juridiques, afin que leurs intérêts soient défendus à long termes.

Annexe 7 Matrice pour tous projets

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		TOUS PROJETS ET PROGRAMMES	
Conception du programme	1	Identification des parties prenantes : institutions, autorités, responsables techniques, experts locaux et nationaux, projets en cours de réalisation ou passés, ONG locales et nationales, organisations paysannes, associations des femmes et des jeunes, de Peuples Autochtones Pygmées (PAP), plateformes multi acteurs de différents niveaux territorial, différents niveaux d'acteurs du secteur privé.	Liste et coordonnées des parties prenantes figurant dans les annexes des documents programme
	2	Echanges distincts avec les différentes catégories de parties prenantes éventuellement aux différents niveaux territoriaux (programmes intégrés), par échantillon, sur les principaux enjeux des sujets concernés (moteurs de la déforestation, situations foncières, pratiques bonnes et mauvaises, problèmes et solutions, situations institutionnelles, arrangements de mise en œuvre, innovations et leurs résultats, diffusion des innovations...)	Compte rendu des échanges dans les annexes des documents programmes Photographies et vidéo des rencontres
	3	Ateliers de Diagnostics participatifs initiaux avec échantillons représentatifs des parties prenantes. Finalisations des diagnostics par sujets, forces et faiblesses (institutions, acteurs), priorités, estimation approximative des coûts de réalisation.	Compte rendu de ces ateliers Photographie des ateliers
	4	Formulation des idées de programme : objectifs, résultats, activités, cadres de résultats et budgets provisoires	Note d'Idée de Programme
	5	Examen élargi et Validation des idées de programmes par les autorités et les principales parties prenantes (ateliers réduits).	Comptes rendus des réunions de validation annexés au document projet
	6	N.B : 3 et 5 peuvent être conduits dans le même atelier. 4 en grande partie aussi.	
Mise en œuvre du programme	5	PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS	

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>ATELIER DE LANCEMENT DES PROJETS</p> <p>Ils réunissent les personnes représentatives des différentes parties prenantes, les autorités, les services techniques, les chefs coutumiers, les chefs de secteurs concernés, les CARGs (avant refondation quand ils existent) les chefs de groupement, les représentant des grandes organisations religieuses, ONG et projets, les représentants des PAP, des associations féminines etc. Les radios communautaires.</p> <p>Projets présentés, discutés, procès-verbal signés par tous comprenant les remarques des parties prenantes.</p>	<p>Le PV signé notamment par tous les participants.</p> <p>Actes d'engagement des parties prenantes.</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS TERRITORIALES appelées à élaborer les Plans de Développement aux différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires.</p> <p>Terroirs : création ou refondation des CLD</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identification ou création des CLD et renforcement des capacités 2) assemblées générales fondatrices des associations territoriales (CLD), 3) l'AG désigne le coordonnateur de CLD et établit la feuille de route ; 4) dépôt des statuts au bureau de l'ETD ; obtention de l'autorisation de fonctionner du chef d'ETD ; <p>Fondation ou refondation des plateformes multi acteurs de groupement, d'ETD</p> <p>Statut : commission para publique représentant local du Comité Foncier de Province. Membres : le chef de secteur, les chefs de groupement, les ongd locales et organisations paysannes, les organisations religieuses, les principales OP, les représentants des CLD de terroirs, les représentants des fermiers et entreprises opérant dans l'ETD. Les représentants des services de l'état : police, agriculture, environnement, travaux publics ; etc.</p> <p>Assemblée fondatrice désigne son coordonnateur et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.</p> <p>Fondation ou refondation des plateformes de Territoire :</p> <p>Statut : commission parapubliques représentant local du Comité Foncier de province. Membres : l'AT, les chefs de secteur, les coordonnateurs des plateformes multi acteurs d'ETD, les grands chefs coutumiers, les grandes ONG, les représentants des : organisations religieuses de développement, principales OP, ONG de</p>	<p>Les statuts, les PV de l'AG créant les CLD par le Chef de l'ETD, les feuilles de route, les mandats, les autorisations d'exercer.</p> <p>Les photos des assemblées générales.</p> <p>De même pour toutes les plateformes</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>femmes, de PAP, les principaux fermiers et entreprises opérant dans le territoire, tous secteurs professionnels confondus. Le juge de paix, inspecteur de l'agriculture, superviseur de l'environnement, directeur des affaires foncières. médecin inspecteur, chef de la police. Assemblée Générale nomme le Coordonnateur de territoire et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.</p> <p>Cas des projets sectoriels :</p> <p>Tous les projets sectoriels à objets concrets (plantations, concessions communautaire et communale, etc.) sont appelés à élaborer des plans simples de gestion (PSG) à leurs différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires :</p> <p>Dans le cas des projets sectoriels, à priori répandus sur l'ensemble du territoire, et pour les projets situés en dehors des projets intégrés, la taille des projets détermine le niveau où les projets doivent réaliser des PSG, et ceci en tenant compte du rayon d'impact de ces projets, ainsi que du rapport coût bénéfice de ces PSG. Les tailles sont à adapter en fonction des densités humaines et des contextes fonciers) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) si l'investissement ne dépasse pas les 50 et 200 ha (en fonction des densités humaines) <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités se limite au(x) terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement 2) si l'investissement est compris entre 200 et 500 ha (à adapter en fonction des contextes fonciers) <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités se limite aux terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement - ainsi qu'au groupement qui l'englobe. - dans le groupement des groupements trop vastes, ils désignent des échelons coutumiers comme le clan, pertinent pour englober le projet dans un espace plus vaste et cohérent. 3) si l'investissement est supérieur à 500 ha (concessions forestières et agricoles) le renforcement de capacité concerne : l'ETD (s), les groupements et les terroirs qui englobent le lieu de l'investissement. En ayant le souci de limiter le nombre de niveaux auxquels est fait le PSG. Si l'espace est très grand par rapport au territoire, le PSG est fait au niveau du territoire. <p>Le renforcement de capacités consiste à créer des plateformes multi acteurs aux niveaux concernés et à élaborer avec elles des Plans de Gestion des ressources naturelles pour vérifier que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'investissement ne crée pas de problème d'accès aux ressources vitales pour les populations impactées. S'il en créée, il est indispensable de trouver des alternatives aux personnes impactées. 2) il s'inscrit dans une vision à long terme des populations sur la gestion des ressources naturelles. 	<p>Les Plans Simples de Gestion ainsi que les photographies des ateliers d'élaboration de ces plans.</p> <p>Vaut pour chaque niveau concerné</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>3) il peut prévoir des activités concernant indirectement l'investissement principal, par exemple des mesures de mises en défens villageoises conduites par les CLD pour protéger l'investissement principal et pour faire bénéficier les populations des techniques prévues (plantations).</p> <p>Les plans simples de gestion utilisent un modèle standard simplifié proposé par le FONAREDD.</p> <p>Les plateformes multi acteurs de terroir (CLD, conseils de gestion) sont formalisées (statuts déposés au Plan). Les plateformes multi acteurs d'ETD et de groupement ne sont formalisées que si les investissements sont conséquents. Si les CLD n'existent pas, nécessité d'en créer même dans les projets hors PIREDD, s'il s'agit de concessions forestières. Ces comités de gestion font partie du CLD.</p>	
2	<p>Création du Comité de Pilotage de Province</p> <p>Comité provisoire comprend le Gouverneur, les ministres concernés, le président de la commission environnement de l'assemblée provinciale, le chef de projet intégré, les chefs des grands projets autres opérant dans la zone, les chefs des services, les représentants locaux du GTCR-R (CRONGD ainsi que des grands réseaux religieux et sectoriels, RRN, REPALEF, etc.).</p> <p>Le Comité définitif comprend en plus les coordonnateurs des CARGs de territoire lorsqu'ils sont refondés ainsi que le chef du Comité Foncier provincial. Le secrétariat est assumé par le chef de projet et le superviseur de l'environnement. Les plans de développement ainsi que tous les contrats entre le projet et les opérateurs sous-traitants ainsi qu'avec les bénéficiaires privés ou de terroir, sont présentés et validés par le Comité. Les conclusions sont largement diffusées par les radios rurales et enregistrées (plans de développement) par les administrations concernées.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>De tels Comités de Pilotage Provinciaux ne sont nécessaires pour les projets sectoriels que lorsqu'ils interviennent massivement dans une province non couverte par un projet intégré (ils sont sous couvert des comités de pilotage des projets intégrés quand ils interviennent dans les PIREDD). Dans le cas contraire, ils se suffisent de mettre en place des Comités de Pilotage Nationaux.</p> <p>Dans les provinces sans PIREDD, les projets sectoriels peuvent agir également au travers des Conseils Consultatifs des Forêts (CCF) en les étoffant éventuellement, au moins ponctuellement, en fonction des</p>	<p>Les PV de chaque réunion.</p> <p>Les bordereaux d'enregistrement dans les différents services dont les affaires foncières.</p> <p>Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions de conclusions des PV sur les ondes.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	thématiques des projets. Quand les CCF n'existent pas, ou fonctionnent mal et peu, les projets appuient leur mise en place, y compris en partageant les charges avec d'autres projets sectoriels.	
	<p>Elaboration et validation des programmes de travail des services techniques appuyés par le projet</p> <p>A chaque niveau (Territoire, ETD) les services techniques présentent aux Plateformes multi acteurs leurs feuilles de route contractuellement convenue avec les projets à fin de validation.</p> <p>3 Ils présentent semestriellement leurs résultats en application de la feuille de route et les CARGs commentent et valident leurs Compte rendus</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Cette mesure n'est requise des projets sectoriels que lorsque l'activité sectorielle implique ces services.</p>	Les feuilles de routes et programmes de travail validés par les plateformes multi acteurs
	<p>Elaboration et validation des programmes de travail du Projet par le Comité de Pilotage de zone et compte rendus faits des activités passées à chaque Comité de Pilotage</p> <p>4 <u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Le porteur de projet élabore son programme de travail et en rend compte aux plateformes multi acteurs de son niveau. Dans tous les cas il rend compte aux services techniques concernés et aux agents du projet.</p>	Les programmes de travail et compte rendus commentés et signés par le Comité de Pilotage.
Aménagement du territoire (AT) et élaboration des Plans de Développement ainsi que des Contrats d'Activité avec le Projet	<p>Présentations de l'ensemble du processus de l'AT, de l'élaboration des plans et des contrats d'activité aux assemblées des plateformes multi acteurs et large diffusion par radios communautaires et autres moyens adaptés.</p> <p>1 <u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Le porteur de projet prend l'attache des radios communautaires de sa zone d'intervention pour les informer des dispositions du Plan Simple de Gestion ainsi que des dispositions prises au bénéfice des populations voisines du projet.</p>	<p>Les communiqués et le nombre de diffusions attestées par les radios communautaires relatif au processus d'AT.</p> <p>Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>Identification des grandes unités de paysage et de leurs dénominations et limites locales et administratives.</p> <p>à chaque niveau des plateformes multi acteurs des groupes de personnes dont les chefs coutumiers sont désignés par les plateformes pour relever les limites avec les techniciens du projet ou les sous-traitants (ONG et autres)</p> <p>2</p> <p>Cartes pouvant être utilisées comme sous bassement : cartes Google Earth avec limites de groupements, d'ETD et de territoire et positionnement géo référencé des villages et agglomérations.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Pertinent pour les projets sectoriels, aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus).</p>	<p>Les cartes de zonage et les tableaux d'unités de paysages en fonction des grands types de couverts végétaux et des lieux dits. (Normes AT ???)</p>
	<p>Identification des modalités actuelles et souhaitables de l'appropriation et des formes d'utilisation des unités de paysages. Sont en particulier prises les décisions portant sur les usages stratégiques liés à la sécurité alimentaire et à la préservation des écosystèmes les plus précieux.</p> <p>Modalités de réalisation : ateliers des plateformes multi acteurs à chaque niveau concerné, après refondation des organisations de niveau inférieur. TOUTEFOIS une première étape provisoire de planification doit être réalisée au niveau des provinces, territoires, et éventuellement ETD, AVANT le renforcement des capacités des niveaux inférieurs, afin de fournir aux planifications de rang inférieur des éléments d'orientation, qui devront faire l'objet de confirmations dans un deuxième temps du processus, qui devient alors remontant.</p> <p>3</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Ils utilisent cette même méthode</p>	<p>Les tableaux présentant ces modalités souhaitées et les décisions de sauvegarde stratégiques.</p>
	<p>Elaboration des priorités sectorielles de développement (pour tous secteurs, agriculture-élevage, forêts, transport et commercialisation...). Ces priorités ainsi que les tableaux normatifs sur les usages des terres constituent le plan de développement. Ils sont élaborés par les plateformes multi acteurs de chaque niveau territorial.</p> <p>4</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p>	<p>Les plans de développement validés par toutes les plateformes et ETD.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>Aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus)</p> <p>5 Enregistrement et communication des plans à tous les niveaux des services techniques et entités territoriales parmi lesquels les affaires foncières, le plan, l'agriculture, l'environnement.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Aux niveaux concernés par leurs tailles (cf. ci-dessus).</p>	<p>Les bordereaux d'enregistrement</p>
<p>Identification et mise en œuvre des contrats d'activité liés aux plans.</p>	<p>1 Identification des investissements d'intérêt collectif et des processus de mise en œuvre.</p> <p>priorités N° 1 des plans de développement d'ETD, de Territoire et de Province (Copil, CARG de Territoire, d'ETD), même provisoires, sur la base du calibrage estimatif des coûts réalisés en atelier de planification (rappelé en atelier de lancement). La gestion de la mise en œuvre faite par le projet (appel d'offre ou régie, large transparence sur les processus).</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Aux niveaux définis par leur taille, et en complément des projets intégrés quand ils existent, ainsi qu'en application des dispositions légales (exemple des cahiers des charges forestiers).</p> <p>2 Feuille de route de suivi évaluation signée avec les plateformes multi acteurs concernés pour l'ensemble de contrats liés aux investissements collectifs. Moyens mis à la disposition des plateformes multi acteurs pour qu'ils soient en mesure d'effectuer ce suivi évaluation. Parmi ces moyens, accès à l'internet et au site de recours et plaintes de la CN-REDD, ainsi que tout e-mail permettant de contacter les responsables techniques et comité de pilotage du projet.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Le suivi évaluation concerne les quatre acteurs des projets sectoriels que sont : 1) les porteurs de projet ; 2) les communautés voisines du projet ; 3) les services techniques ; 4) les plateformes multi acteurs.</p> <p>Pour chaque étape du projet, La feuille de route identifie : les activités de chaque acteur en matière de suivi évaluation ; 2) les moyens nécessaires au suivi pour chaque acteur ; 3) les modalités du financement de ces moyens ; 4) les formats des rapports de suivi évaluations et les destinataires de ces rapports. pour renseigner, observer, dénoncer. sur la base des indicateurs convenus avec l'ensemble des acteurs et</p>	<p>Les contrats de mise en œuvre passés avec les communautés (ex. entretien des routes) les TDR, AMI, décisions publiées par les radios communautaires.</p> <p>Feuille de route de suivi évaluation cosignée par les présidents des CARG et la direction du projet transmis au Comité de Pilotage.</p> <p>Rapports de suivi évaluation des CARG signés par les chefs de secteur et chefs coutumiers concernés.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	largement diffusés. standardiser de préférence ces indicateurs. Mais les faire correspondre aux sous projets. fréquence régulière des rapports, adaptés à l'atteinte des résultats et au calendrier d'activité pour garantir les résultats.	
3	<p>Contrats négociés entre les CLD et le projet pour toutes les mises en œuvre de toutes les activités dans le terroir : agroforesterie communautaire, plantations communautaires, mise en défens. Présence des coordonnateurs de CARG dans toutes les négociations.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>S'assurer que toutes les activités et les engagements quantités des parties prenantes sont consignés dans des contrats. S'assurer que les objectifs des projets et des contrats correspondent bien aux attentes et aux intérêts des différentes catégories de parties prenantes et pas seulement de la volonté du projet.</p>	Tous contrats transmis au Comité de Pilotage et contresignés par eux (mise œuvre peut commencer avant).
4	<p>Contrats négociés entre le projet et les opérateurs privés y compris les petits paysans : vérification par les CLD et les CARG de la conformité de ces contrats avec les plans de développement. Co-signatures de ces contrats par les CLD et CARG, ainsi que les agronomes de secteur et les affaires foncières, les superviseurs de l'environnement si concernés (mobilisation durable de superficies importantes).</p> <p><u>Vaut pour les projets sectoriels</u></p>	Co-Signature des plateformes et des services techniques concernés sur les contrats négociés.
5	<p>Feuille de route de suivi évaluation avec le comité de pilotage permettant visites semestrielles des activités par les responsables provinciaux des services directement concernés par la mise en œuvre des contrats : intérieur, agriculture, environnement, affaires foncières. Moyens mis à disposition des intéressés par le projet. Objet de la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situations des décaissements et des réalisations concrètes - respect des engagements des contrats notamment des calendriers de mise en œuvre - situations techniques, foncières - conflits <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p>	<p>Rapports des missions de suivi évaluation examinés en Comité de Pilotage, comme les rapports d'activité et de suivi financier présenté par les chefs de projet.</p> <p>Réactions et résolutions exécutoires dans les procès-verbaux des Comités de Pilotage.</p>

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		<p>pertinent dans le cas d'une insertion dans les projets intégrés. Suivi évaluation pour le projet et les services techniques, éventuellement par une ONG intermédiaire et les Services Techniques.</p> <p>En dehors des projets intégrés, les services techniques concernés par l'activité font ces visites régulières.</p>	
Evaluations à mi-parcours, capitalisations, visites du secrétariat technique du FONAREDD	6	<p>Rencontres de tous les responsables de plateformes et grands groupes d'intérêt (PAP, femmes, fermiers...) des évaluations à mi-parcours mandatées par le FONAREDD.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>De mêmes, à leurs niveaux de taille.</p>	Rapports des évaluations présentés aux plateformes et comité de pilotage, PV de ces réunions et débats largement diffusés.
COMMUNICATION (tout au long de la vie du projet)	7	Prévoir un plan de communication simplifié permettant à tous les acteurs dont les porteurs de projets (en zone intégrée ou en dehors pour les sectoriels) de transmettre des informations fiables, de contrecarrer la désinformation, mais aussi de recevoir et de diffuser les plaintes et recours, et de les traiter à tous les niveaux, de manière transparente. Baser ce plan sur la diffusion régulière des indicateurs des contrats de mise en œuvre. Le FONAREDD est sollicité pour proposer les outils standardisés de cette communication	Sera précisé dans la feuille de route sur la communication dans les programmes du FONAREDD, à élaborer.
		ELABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES	
Conception du programme	1	Voir plus haut (tous programmes)	
Atelier de lancement	2	<p>Atelier national de lancement réunissant les grandes parties prenantes pour présenter les objectifs, la méthodologie, les grandes étapes et jalons, le dispositif de mise en œuvre, les éléments du renforcement des capacités.</p> <p>Communiqués télé et radio diffusé (y compris chaînes provinciales) sur l'événement et tous les éléments et objectifs du programme clairement exprimés, afin que le public comprenne la nature du processus et son ambition.</p>	<p>Le dépliant de vulgarisation du document programme permettant de largement diffuser une information fiable sur ses objectifs</p> <p>Le compte rendu de l'atelier</p> <p>Les bordereaux de diffusion dans les différentes chaînes</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		permettant de couvrir toutes les provinces.
Renforcement des capacités des institutions clés	<p>3</p> <p>Comité de pilotage : présence de représentants de la société civile, des grands groupes d'intérêts dont les coutumiers, services techniques, experts nationaux de grand renom, principaux parlementaires concernés par le sujet. Moyens de travail ad hoc de ces experts.</p> <p>Installation officielle du Comité de pilotage au moment de la cérémonie de lancement.</p> <p>Services techniques : identification d'une cellule restreinte en charge du projet et assurée de sa continuité, capacités suffisantes en ressources humaines et en moyens techniques permettant d'assumer dans de bonnes conditions les tâches programmées dont la capitalisation des expériences passées et en cours.</p> <p>Pool d'expert locaux et internationaux ; moyens disponibles en réserve, y compris pour appuyer l'élaboration d'édits provinciaux et pour renforcer les services techniques provinciaux lors de la rédaction de ces textes dans le cadre des projets intégrés (le cas échéant).</p> <p>Constitution d'un pool restreint d'expertise chargée de porter le projet (consultants et fonctionnaires) chargé d'accompagner l'ensemble du processus dont la rédaction des textes, l'animation des missions d'études et de capitalisation, les ateliers de validation.</p>	Compte rendu des séances du Comité de pilotage portant en particulier sur la pérennité des experts, la suffisance et la disponibilité des moyens de renforcement des capacités (ou le programme d'acquisition de ces capacités)
Etat des lieux du secteur	<p>4</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Après l'examen des textes et de la littérature et le débroussaillage rédaction d'une note problématique détaillée réalisée par le groupe d'expert. S'il existe un draft zéro par exemple élaboré par le gouvernement il peut être soumis directement à l'examen détaillé du comité de pilotage, étape suivante ; 2) examen détaillée de la note initiale par le comité de pilotage 3) ateliers provinciaux en nombre échantillonné de provinces pour couvrir l'ensemble des situations foncières du pays ; 4) visites des expériences spécifiques innovantes ou problématiques (notamment lors des déplacements pour animer les ateliers provinciaux ; 5) rédaction de l'état des lieux par le groupe d'expert identifiant clairement les éléments de problématique et pointant 	<p>Compte rendu du Comité de Pilotage sur l'analyse des textes</p> <p>Choix des provinces validé par le Comité de Pilotage</p> <p>Le compte rendu des ateliers provinciaux et des visites de site</p> <p>L'état des lieux</p>

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		<p>6) examen de l'état des lieux par le Comité de Pilotage</p> <p>7) examen de l'état des lieux et validation lors d'un atelier national formulant des hypothèses</p> <p>8) validation finale de l'état des lieux par le comité de pilotage.</p>	<p>Le compte rendu de l'état des lieux par le comité de pilotage</p> <p>Compte rendu de l'atelier national sur l'état des lieux</p> <p>Validation de l'état des lieux et des pistes de travail pour la politique et la réforme des textes.</p>
Rédaction de la note de politique nationale	5	<p>Travail d'experts. des consultations de groupes d'intérêt peuvent être organisées. Parmi ces groupes d'intérêt figurent les peuples autochtones pygmées, les entrepreneurs agricoles, les forestiers...</p> <p>Réunion du comité de pilotage permettant de pré valider la note de politique.</p> <p>Atelier national de validation comportant des représentants de chaque province. Il est présidé par le Ministre en charge de la politique. La politique est validée par cet atelier.</p>	<p>Les comptes rendus détaillés des échanges avec les groupes d'intérêt</p> <p>La note de pré validation</p> <p>Le compte rendu de l'atelier national de validation</p>
Soumission de la politique en conseil des ministres et promulgation	6	<p>Processus interne au gouvernement</p> <p>Large diffusion des dispositions de la politique au moment de la promulgation</p>	<p>Les communiqués de presse (journaux, radios, télévision) dans toutes les provinces.</p>
Lancement de projets pilotes d'envergure limitée permettant de suivre les hypothèses ou certaines des	7	<p>Cette étape, non obligatoire, peut s'appuyer sur les projets intégrés ou sectoriels du Fonaredd, ou sur des projets en cours en dehors des projets intégrés.</p> <p>S'agissant de sous projets opérationnels, ils obéissent aux règles de participation, de consultation, de transparence, de communication des projets intégrés ou sectoriels.</p> <p>Les leçons tirées de ces projets font l'objet d'une large diffusion et de réunions d'échange au niveau provincial et national.</p>	<p>Les compte rendus de suivi évaluation, de capitalisation des leçons de ces expériences</p>

ÉTAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
hypothèses de la politique		
Rédaction des ébauches des textes juridique par le groupe d'expert	8 Consultations individuelles et collectives partielles possibles à la discrétion du groupe d'expert pour confronter ses réflexions. Les textes peuvent être de nature différente et compléter ou éclairer les applications spécifiques des chapitres des lois ou codes et règlements existants ou bien porter sur un corpus de loi complet (exemple de l'aménagement du territoire).	
	9 Soumission des textes à un atelier national (ou plusieurs en fonction du calendrier de production des textes). Ces ateliers nationaux comprennent des représentants de l'ensemble des groupes d'intérêt, de la représentation nationale, de la société civile, des provinces. Le Comité de Pilotage arbitre les éventuels points en désaccord lors de l'atelier avant de passer à la finalisation des propositions initiales de texte.	Compte rendu détaillé de l'atelier
Soumission des textes au Parlement	10 Les textes sont soumis au conseil des ministres avant transmission au parlement. Ils peuvent, avant transmission, recevoir des modifications vérifiées à nouveau par le groupe d'experts et le comité de pilotage.	Les textes eux-mêmes. Avant passage au Parlement.
Accompagnement du travail parlementaire sur les textes	11 Le groupe d'expert reste en place durant l'examen par le Parlement pour appuyer le travail parlementaire, expliquer les textes et contribuer aux rédactions finales après	



NOTE PORTANT SUR LES RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET LE FONAREDD CONCERNANT LE SUIVI ET EVALUATION TRANSPARENT DES PROGRAMMES

Les éléments de cette note ou cette note elle-même doivent être intégrés dans les documents de programme²⁶ avant transmission dudit document par le Président du Comité de Pilotage à l'Agent Administratif du Fonds National REDD+ pour demande de décaissement.

Responsabilités des partenaires de mise en œuvre

- 1) Le Fonds National REDD+ de la RDC s'efforce à produire des rapports axés sur les résultats. Les agences transmettent des **rapports semestriels et annuels** (²⁷) au FONAREDD qui les publie sur son site. Le rapport d'avancement de chaque programme doit décrire la façon dont les activités ont contribué à la réalisation de résultats immédiats (à court terme) pendant la période considérée, et si ces résultats immédiats contribuent collectivement à la réalisation des effets escomptés convenus dans le Plan d'Investissement, dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI (jalons) et dans le cadre de résultat spécifique du Programme.
- 2) les informations contenues dans les rapports annuels et semestriels préparés par les partenaires de mise en œuvre sont consolidés pour la préparation du Rapport annuel sur l'état d'avancement du Fonds soumis au Comité de Pilotage et aux contributeurs du FONAREDD.
- 3) les rapports semestriels contiennent les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme en lien avec le Plan d'Investissement du Fonds et avec la LOI :
 - a. Présentation des réalisations les plus importantes du Programme au cours de la période considérée: il s'agira de :
 - i. Résumer les progrès accomplis par le programme par rapport aux effets/résultats prévus dans le Plan d'Investissement, vis-à-vis du ou des indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents, ainsi qu'en référence aux indicateurs du CAFI ; Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée.
 - ii. Indiquer les résultats immédiats obtenus pendant la période considérée, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent (s) contenus dans le document de programme. Les résultats immédiats (livrables) sont les accomplissements dont votre programme est directement responsable. Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les

²⁶ Dans les parties du document de programme relatives aux arrangements de mise en œuvre du programme et les arrangements de suivi et évaluation, et/ou en annexe.

²⁷ Sur la base du format de rapport présenté en annexe du manuel d'opération du FONAREDD. Les rapports trimestriels sont également les bienvenus.

résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Inclure le taux d'achèvement ainsi que le type et le nombre de bénéficiaires.

- iii. Décrire tout retard dans la mise en œuvre, les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques : Au cas où il y a eu des retards, expliquer la nature des contraintes et des défis, des mesures prises pour atténuer les retards dans l'avenir et les leçons apprises au cours du processus. Fournir une analyse actualisée des risques (Est-ce que les risques identifiés lors de la conception du programme ont été matérialisés ou modifiés ? De nouveaux risques ont-ils été identifiés ?). Est-ce que des révisions programmatiques ont été conduites au cours de la période considérée, et si oui, pourquoi ?
- iv. En utilisant le Cadre de Résultats du document de programme, présenter les données quantitatives sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets, et résultats (sous forme du tableau de cadre de résultats). Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, en expliquer les raisons et fournir des explications détaillées sur la façon dont ces données vont être recueillies et les dates auxquelles ces données vont être renseignées.

b. Les éléments financiers et de gestion :

- i. Mention et description des révisions budgétaires et de leur approbation par les Comités de pilotage du Programme ;
- ii. Etats des engagements et des dépenses par activité et rubrique tel qu'approuvées dans le Plan de travail du programme ;
- iii. état des besoins de réallocation des ressources si nécessaire, au-delà des niveaux de réallocation autorisés par les procédures propres des agences. Ces réallocations devront être validées par le Comité Technique du Fonaredd.
- iv. Rapports d'audit du programme lorsque disponibles, incluant tout cas de mauvaises utilisations des ressources ;
- v. Etats de mise en place des structures de gestion des programmes, par exemple : point sur le recrutement du personnel et états de présence de celui-ci.
- vi. et tous documents permettant d'apprécier les problèmes et solutions liés à la mise en œuvre financière et de gestion du programme.

c. Les éléments permettant de suivre les aspects techniques en particulier :

- i. les instruments méthodologiques : guides, formulaires, statuts, fiches techniques...
- ii. les rapports de suivi évaluation et d'impact socio-environnemental
- iii. les produits de capitalisation et de communication
- iv. les indicateurs convenus renseignés (cadre de résultat)

d. Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, vidéo, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.

e. les listes de présence des personnes ayant participé aux processus participatifs devront être joints aux rapports, y compris les photographies liées.

Responsabilités du FONAREDD

- 1) Le Secrétariat Exécutif est invité comme membre au Comité de Pilotage des programmes financés par le Fonds.

- 2) Le Secrétariat Exécutif du Fonds organise des réunions de coordination auxquelles les chefs de projet sont tenus de participer ainsi que les personnels du projet concernés. Les frais de participation à ces réunions sont à la charge des programmes/projets.
- 3) Le Secrétariat Exécutif organise des ateliers destinés à élaborer les outils standardisés pour l'engagement des parties prenantes tel qu'indiqué dans la « feuille de route de la gestion participative des projets », ainsi que pour l'exécution des programmes, tels que les modalités et formulaires des Plans Simples de Gestion, les plans de développement, les contrats de Paiements pour Services Environnementaux etc. Les agences y participent, y présentent leurs outils s'ils en emploient déjà et s'engagent à employer les outils communs élaborés par les ateliers.
- 4) les partenaires reçoivent des missions de suivi régulières du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, aux fins d'informer le Comité Technique et le Comité de Pilotage sur les progrès réalisés. Ces missions sont effectuées de concert avec les chefs de projet et les experts concernés.
- 5) Le Secrétariat Exécutif rédige annuellement et semestriellement un rapport consolidé d'avancement des programmes/projets dans lequel, sur la base des rapports et des missions de suivi, il attire l'attention des agences et des bailleurs sur les taux de réalisation, les retards éventuels et leurs causes.
- 6) Sur la base des rapports reçus, de ses propres évaluations in situ ou d'informations provenant des partenaires et acteurs locaux, le Secrétariat du FONAREDD adresse des alertes aux agences dans le cas notamment où les rythmes de réalisation, d'acquisition de biens et de services, ou de paiements pour services environnementaux ne correspondent pas à la planification initiale, aux contrats, et vont avoir une répercussion sur l'atteinte des résultats du Plan d'Investissement. Ces alertes sont transmises au Comité Technique puis au COPIL dans la mesure où elles ne sont pas suivies d'effets jugés satisfaisants par le secrétariat exécutif.
- 7) Les agences sont invitées en Comité Technique chaque fois que des retards importants se profilent afin de fournir des explications et indiquer les mesures qu'elles comptent prendre pour pallier ces retards.
- 8) Le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ reçoit les résumés de ces échanges et fournit ses orientations.

Annexe 9 Matrice de gestion des risques encourus ou induits par les programmes du FONAREDD

Introduction :

Le présent document a été élaboré et validé par l'atelier des 7 et 8 décembre dont l'objectif était de convenir de la façon dont les risques induits ou encourus par les programmes financés par le FONAREDD seront atténués par des mesures adéquates.

L'atelier fait suite à celui qui les 6 et 7 novembre a élaboré la feuille de route sur la gestion participative des programmes. Il a eu lieu au Centre Caritas de Kinshasa et comprenait des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, bailleurs. A noter que les acteurs privés n'étaient pas représentés.

Tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et à ce titre ils devront respecter les « standards » de la REDD ainsi que réaliser des Etudes d'Impact et prévoir des mitigations appropriées. Ces études comprennent elles-mêmes l'identification des risques et prévoient des mitigations mais elles seront plus orientées vers la gestion des impacts sociaux environnementaux. Sans exclure les impacts socio-environnementaux, les risques pointent davantage les causes d'échecs des projets pour raisons liées à l'insécurité, aux conflits d'intérêt, à la mauvaise foi, à la fraude...

Il est donc nécessaire pour le FONAREDD de rappeler ces grands types de risques et les grands axes de leur mitigation, afin de fournir un cadre synthétique de référence en la matière aux programmes du Fonds. L'exercice est encadré par le chapitre sur les risques du Plan d'Investissement du FONAREDD, qui sert de base à l'ébauche de matrice présentée ci-dessous. Le chapitre est organisé par secteur d'activité ou de problématiques (gouvernance, foncier, aménagement du territoire, énergie, agriculture). Une matrice spécifique a été ajoutée pour les projets intégrés. La méthodologie adoptée a consisté à examiner et à mettre au point en séance plénière toutes les lignes des documents préparés (le chapitre du plan d'investissement et le draft de la matrice préparé par le secrétariat exécutif du FONAREDD).

Cadre fixé par la LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI:

La LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI contient un article sur l'analyse des risques qu'elle lie à la gestion participative des programmes, pour en faire deux jalons séparés de la LOI (le premier jalon a été franchi avec l'atelier sur la gestion participative validé par le Comité de Pilotage du FONAREDD du 20 octobre :

Article II. Principes généraux de la Lettre d'intention
--

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI:

(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Jalons intermédiaires décembre 2018

Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD

Le présent document constitue le deuxième jalon de la LOI à satisfaire avant la fin de l'année 2016, l'élaboration d'une matrice de gestion des risques.

Annexe 10 MATRICE DE GESTION DES RISQUES

Cette matrice est construite à partir du chapitre sur les risques du plan d'investissement ainsi que sur des propositions de contenu émanant du Secrétariat Technique du FONAREDD (projets intégrés).

PROJETS INTEGRES

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
1	<p>Faisabilité : consultation insuffisante des parties prenantes ou d'une partie des parties prenantes amenant à des conflits d'intérêt et à la mauvaise gestion de ces conflits</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) veiller à ce que les facilitateurs/consultants aient une connaissance actualisée des réalités locales ; 2) identifier les parties prenantes, leurs liens, leurs intérêts partagés et leurs conflits d'intérêt. notamment en matière de GRN ; 3) élaborer de manière transparente les échantillons d'interlocuteurs et de leur représentativité ; 4) consulter chaque groupe d'intérêt vis-à-vis des objectifs à conduire ; 5) étudier séparément et en groupes les données des problèmes à résoudre : limiter la déforestation, améliorer les conditions de vie et les revenus, favoriser le développement local ; 6) bien identifier les types d'activités qui vont être conduites et examiner les modalités et les conséquences de ces activités pour chaque groupe d'intérêt y compris les élites ; 7) bien identifier les structures de base et leur rôle chargées de gérer les arbitrages sur les Ressources naturelles (ETD, CLD ?) et mesurer les risques de conflits interne au sein de ces structures ou institutions ; 8) consulter et échanger avec les politiques (gouvernement provincial, assemblée provinciale).
2	<p>Lancement : Risque de faible compréhension et appropriation du projet par les autorités et les parties prenantes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) intégrer les parties prenantes dans les comités de pilotage. et respecter un modèle de représentativité acceptable suivant un modèle pré établi (professionnels, société civile, peuples autochtones...) et des gens représentatifs des territoires et des administrations, clergé.... 2) largement communiquer le canal des radios communautaires et autres 3) présenter les idées de projet et les mettre au point et les faire valider par les parties prenantes et les autorités (matrice participative) 4) produire un document simple qui explique les grandes orientations, la répartition des tâches et les activités de détail, pour que chacun s'y retrouve et qu'il n'y ait pas de frustration. en termes simples et compréhensibles éventuellement traduit. 5) lancement de projet : reprise des principes et des activités convenues.
3	<p>Phase de démarrage : Frustration des parties prenantes locales vis-à-vis de la</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) créer un mécanisme de recours et plainte avec des relais pertinents qui permettent à toutes les parties prenantes d'envoyer des plaintes au comité de pilotage et à tous les

PROJETS INTEGRES	
RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
durée des phases de démarrage	<p>responsables de la mise en œuvre (ce point vaut pour la gestion des risques de toutes étapes du projet).</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) mettre dans les équipes projets des gens qui gèrent les doléances pour qu'il y ait écoute et dialogue avec les plaignants. 3) de faire les lancements des activités que lorsque les moyens sont effectivement disponibles 4) bien anticiper la durée des processus et bien communiquer avec les parties prenantes sur ces durées. 5) bien expliquer les procédures ; comment on va les gérer, qui va le faire, le temps que cela va prendre... 6) les équipes projet doivent tout faire pour bien maîtriser les procédures. 7) les comités de pilotage du projet et le FONAREDD doivent être attentifs à la gestion des procédures, elles doivent faire pression pour qu'elles soient bien gérées et dans le calendrier de la part de tous ceux qui ont à les mettre en œuvre. Agences, opérateurs, FONAREDD et autorités doivent participer aux comités de pilotage. 8) les agences aussi.
4 Création des équipes projets : Frustration des parties prenantes vis-à-vis de la constitution des équipes projet et de l'implication des institutions locales.	<ol style="list-style-type: none"> 1) à égalité de compétence favoriser les recrutements locaux 2) impliquer les services techniques locaux et mobiliser les ressources humaines locales dans la mesure du possible. 3) impliquer les ONG locales dans la mise en œuvre des projets 4) recruter les personnels et les ONG par appel à candidature.
5 durée excessive des processus de structuration du milieu et d'aménagement du territoire, ralentissant le calendrier des réalisations concrètes et l'atteinte des résultats. Parmi les causes de ces durées, conflits internes et impossibilité à parvenir à des consensus.	<ol style="list-style-type: none"> 1) dimensionner correctement les équipes de facilitation et ne pas reporter le problème sur les sous-traitants ; 2) standardiser les Plans de Gestions des Ressources Naturelles, en recherchant la simplification et la clarté 3) privilégier dans le calendrier les plans de niveau supérieur permettant de mettre en œuvre rapidement les investissements d'intérêt collectif 4) anticiper les besoins en créant des réserves sur les produits d'investissement dont la préparation est longue (ex : palmiers) ; 5) mettre en œuvre les activités au fur et à mesure de la réalisation des plans de développement, en veillant à ce que l'évaluation à mi-parcours ne crée pas de problème de trésorerie à la mise en œuvre des plans de développement. Programmation rigoureuse nécessaire ; 6) mettre en place des dispositifs de gestion des conflits impliquant les parties prenantes et les « sages » des comités de pilotage ou des plateformes multi acteurs ; 7) contrôler avec précaution les messages de large information des populations.
6 Plans de développement de terroir ou de territoire. Conflits d'intérêt et ou de droit entre les parties prenantes rendant les consensus difficiles ou peu	<ol style="list-style-type: none"> 1) clarifier les droits portant sur les ressources naturelles concernées par les activités avant de les financer. 2) faire des études d'impacts socio environnementaux et on exige que leur mise en œuvre soit financée.

PROJETS INTEGRES	
RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
fiables sur l'usage durable et la protection des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> a. analyser les avantages, les risques et les pertes de chaque partie prenante dans l'examen des alternatives d'usages des sols ; b. analyser les avantages, les risques et les pertes de chaque partie prenante dans l'examen des alternatives d'usages des sols ; c. étudier et mettre en valeur l'analyse économique détaillée à court, moyen et long terme des alternatives durables, pour chaque partie prenante et en particulier les plus vulnérables. Examiner la possibilité tangible et durable de compensations (d'usages) dans le cas de pertes effectives de bénéfices, même provisoire. d. craindre les consensus de façade. rechercher les compromis bien étudiés aux fausses solutions de circonstance.
7 frustrations suscitées par l'AT sur les besoins d'investissement collectif faiblement budgétés par les Projets Intégrés suscite le faible soutien des autorités sur l'application des plans et la GRN	<ul style="list-style-type: none"> 1) impliquer fortement la territoriale et les ETD au niveau de la faisabilité, de l'aménagement du territoire et du suivi évaluation, 2) faire des réserves dans les budgets permettant de financer les urgences d'infrastructure et d'équipement des plans de développement (ponts stratégiques, équipements de santé, entretien des routes, construction de bâtiments administratifs vitaux et à grande visibilité). 3) dans les renforcements de capacités, prévoir les moyens d'équiper les ETD, dont l'implication est vitale pour la GRN.
8 Non application ou partielle des dispositions des Plans d'Aménagement due aux blocages internes des plateformes multipartenaires (conflits, malentendus avec les ETD, les chefs coutumiers, les responsables administratifs sur les prérogatives respectives)	<ul style="list-style-type: none"> 1) accorder une grande importance à l'implication des ETD et des chefs coutumiers dans l'élaboration des plans d'usages des terres, des plans de développement et des contrats de plans. Veiller à ce que leur accord formel soit obtenus et qu'ils ne soient pas lésés dans leurs prérogatives, mais accompagnés et inspirés par les plans. 2) pour les responsabiliser aider à faire reconnaître aux chefs des positions non honorifiques dans la structuration des plateformes de terroir, de groupement et d'ETD, ainsi qu'aux élus ; A réfléchir et nuancer en fonction des situations. 3) étudier de manière transparente avec tous les intéressés comment faire prévaloir l'intérêt collectif et celui des plus vulnérables, par quels garde fous, notamment en matière de réaffectation de l'usage des terres.
9 Instabilité politique et édits provinciaux sur les plans de développement, rendant difficile ou peu légitime la promulgation d'édits locaux couvrant l'opposabilité aux tiers de ces plans.	<ul style="list-style-type: none"> 1) faire enregistrer toutefois à chaque niveau administratif territorial (groupement, ETD, Territoire, Province) et de manière formelle (document écrit largement diffusé signé par les autorités) ainsi qu'au niveau des services techniques concernés (foncier, agriculture, environnement). 2) impliquer l'environnement dans la production d'actes de protection des ressources naturelles, en application des plans, dès lors que la mise en défens et la protection sont concernées (actes du ministère de l'environnement mettant en défens les espaces concernés, les galeries forestières etc.) . Donner à ces documents la plus large diffusion dans tous les villages et quartiers concernés ainsi qu'auprès des autres services techniques comme le foncier.

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
		<p>Impliquer ces services dans les procédures de constat sur place des violations flagrantes.</p> <p>3) préférer une couverture politique provisoire ou faible (textes de reconnaissance des plans par les gouverneurs et assemblées) à pas de couverture politique du tout.</p> <p>4) standardiser les plans et prévoir des pages de signature des différents responsables de niveau supérieur.</p>
10	<p>Pratiques frauduleuses Poursuite des pratiques frauduleuses d'exploitation des ressources naturelles, encouragées par l'instabilité politique, les intérêts particuliers multiples dont ceux des agents administratifs, des chefs coutumiers...</p>	<p>1) accorder à la communication une place centrale dans toutes les démarches de lutte contre la fraude et les abus de pouvoir. renforcer les capacités des radios rurales, leur donner la possibilité de reporter et de constater in situ...</p> <p>2) renforcer les capacités des plateformes multi acteurs pour qu'elles effectuent les constats et les contrôles et dénoncent les abus. Dans ces plateformes impliquer fortement les autorités judiciaire, et de police et éventuellement militaires et les plateformes les encouragent à mettre en œuvre les procédures de sanction conformément à la loi en vigueur.</p> <p>3) renforcer les capacités et la motivation des services techniques chargés du contrôle.</p>
11	<p>Surenchère sur les Paiements pour services environnementaux</p>	<p>1) intégrer des réserves dans les tarifs budgétés ayant calculé les objectifs quantitatifs</p> <p>2) adopter des tarifs communs inter projets</p> <p>3) fixer les tarifs de départ à des niveaux réalistes et incitatifs</p>
12	<p>Non-respect des engagements respectifs des parties prenantes des contrats de mise en œuvre de plans. .</p>	<p>4) bien vérifier la faisabilité des projets en matière foncière, le respect des droits d'usages et le coût réel des activités, pour que la part du projet ne soit pas trop faible.</p> <p>5) Bien définir les rôles et le partage des bénéfices des contrats.</p> <p>6) contractualiser les engagements ;</p> <p>7) publier les engagements, largement communiquer sur eux</p> <p>8) évaluations régulières et partagée des engagements en présence des plateformes multi acteurs.</p> <p>9) et par le Comité de Pilotage pour les principaux engagements et pour les causes de rupture de trésorerie.</p> <p>10) dans les contrats, fixer des étapes intermédiaires de vérification et de recadrage, ne pas se satisfaire de vérifications in fine.</p>
13	<p>Capacités faibles, difficiles à renforcer des services de l'état, rendant difficiles l'atteinte des objectifs de gouvernance du projet (agriculture, environnement, foncier, intérieur).</p>	<p>1) prévoir des moyens et des négociations initiales pour sélectionner et motiver le personnel adéquat dont les nouvelles unités ;</p> <p>2) renforcer les capacités de ces agents sélectionnés ;</p> <p>3) renforcer globalement les administrations concernées (formations, équipements). Utiliser les vieux agents dans la formation des jeunes.</p>
14	<p>Les pratiques frauduleuses de l'administration se poursuivent malgré les avantages fournis par le projet</p>	<p>1) veiller à ce que ces avantages soient suffisamment incitatifs</p> <p>2) conditionner au résultat une partie de leur paiement ou leur fourniture</p> <p>3) établir un mécanisme de validation locale de ces paiements (plateformes multi acteurs, équipe projet.. ?)</p>
15	<p>Mauvaise foi des parties prenantes et consensus de</p>	<p>1) Cf. point 2. dispositif de contrôle impliquant les plateformes et établissant le contrôle et la transparence sur les pratiques effectives.</p>

PROJETS INTEGRES	
RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
<p>façade, notamment sur le foncier et les droits d'usage.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2) s'assurer que les groupes vulnérables sont vraiment représentés dans les plateformes et qu'ils ont la possibilité d'y présenter leurs doléances. 3) former la juridiction de paix sur les enjeux de la GRN et les impliquer dans les plateformes multi acteurs, afin qu'elle soit un recours possible vis-à-vis des violations de règles convenues.
<p>16 Réaffectation de l'usage des terres mettant en péril la sécurité alimentaire locale, celle des vulnérables en particulier.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) mettre la sécurité alimentaire et toutes les pratiques liées au premier plan des débats lors de la planification de l'usage des terres, à tous les niveaux de planification ; 2) renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes sur les dangers des grandes réaffectations de l'usage des terres en termes de sécurité alimentaire lors des exercices de planification, 3) étudier en particulier les grands flux de produits agricoles aboutissant à l'alimentation des cités, et avoir le souci de développer des productions durables là où les plans amènent à réduire les productions non durables ; 4) étudier et planifier les mesures nécessaires à ces développements et réserver dans les budgets des marges d'adaptation.
<p>17 Capture des avantages du projet par les élites</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) réserver des moyens spécifiques dans la conception du projet aux types d'investissements susceptible d'intéresser les élites et leaders d'opinion, hommes politiques... (plantations de superficies adaptées au secteur privé) 2) réserver en contrepartie des moyens distincts pour le développement des autres catégories de la population : femmes, paysans villageois, peuples autochtones. 3) veiller à la représentation organisée de ces catégories de population dans les plateformes multi acteurs. afin de dénoncer les accaparements. 4) veiller à la transparence totale des investissements programmés et réalisés pour chaque catégorie d'acteurs (comptes rendus dans et par les plateformes multi acteurs, comités de pilotage). 5) être particulièrement attentifs aux études de sauvegardes et d'application des standards dans les investissements traduits par de grandes réaffectations des usages des terres.
<p>18 Effet rebond</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) prévoir dans les zones les plus favorables à l'effet rebond le développement des alternatives aux activités à risque d'effet rebond (pêche, pisciculture, élevage, agroforesterie en savane...) ; 2) agir également sur les causes sous-jacentes et indirectes de la déforestation (croissance démographique) ; 3) développer les zones d'émigration vers la forêt (exemple Nord Kivu et Mambasa, Masimanimba et Kwamuth) 4) orienter les activités vers les savanes anthropiques) par les plans de développement et d'affectation des terres, orienter les investissements dans les zones de savane anthropiques et de forêts dégradées, ainsi que dans les anciennes plantations ; 5) conditionner les appuis du projet au respect de ces orientations ; 6) renforcer les capacités des services techniques pour qu'ils respectent les plans (cadastre, environnement, agriculture, mine) les comités de pilotage valident tous les moyens concernant les grandes attributions en fonction des plans d'affectation des terres.

PROJETS INTEGRES	
RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
	<p>7) faire enregistrer les plans auprès des services du cadastre, ETD, Agriculture, Environnement, Mines, AT.</p> <p>8) mobiliser les compétences géologiques (chercheurs, fonctionnaires, secteur privé) susceptibles d'éclairer les choix des plans de développement et d'occupation des sols sur les risques miniers et pétroliers ainsi que sur les coûts de renoncement à l'exploitation de ces ressources.</p> <p>9) programmer dans les PIREDD des moyens pour appuyer les reboisements dans les zones à développement minier artisanal.</p>
<p>19 La mauvaise gestion fiduciaire des projets remet en cause l'atteinte des résultats du projet et les éléments de durabilité qu'il contient.</p>	<p>1) manuel ou guide de procédures simplifié est élaboré par chaque agence, qui décrit pour tous les procédures à suivre pour toute forme d'acquisition de biens et de service, pour leur reporting et pour les modalités de suivi évaluation auxquelles ils sont tenus. Ce manuel décrit les rôles détaillés de l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi évaluation, et les modalités de réunion, la composition, la représentativité des membres des comités de pilotage.</p> <p>2) formation nécessaires des parties prenantes pour la maîtrise des procédures.</p> <p>3) question sur les hautes autorités comme acteurs principaux de convocation et comme animateurs des comités de pilotage ainsi que des agences ou de leurs opérateurs ? Ne représentent-ils pas eux-mêmes un risque majeur ? n'est-il pas préférable de donner ces rôles à la société civile, au moins comme adjoints ?</p> <p>4) les Agences engagent leur responsabilité sur la transparence, la redevabilité et la réalisation dans le temps de l'ensemble des procédures fiduciaires appliquées par les différents niveaux de mise en œuvre y compris à leur propre niveau. Ils doivent en rendre compte eux-mêmes au comité de pilotage (lenteurs administratives, retards dans la délivrance des non objections, des décaissements, de la contractualisation). Leurs règles fiduciaires s'appliquent : les procédures d'acquisition de biens et de services font l'objet de publications adéquates, de modalités encadrées de sélection et de publication des résultats. Mais les agences doivent les gérer avec souplesse et sens de l'efficacité.</p> <p>5) veiller à la transparence totale des investissements programmés et réalisés pour chaque catégorie d'acteurs (comptes rendus dans et par les plateformes multi acteurs, comités de pilotage).</p> <p>6) _comités de pilotage provinciaux y participent les représentants des plateformes, des ETD et des grands groupes de parties prenantes. Ces comités valident l'ensemble des éléments contractuels qui lient le projet et les parties prenantes et les opérateurs de projet leur font rapport de leurs niveaux de réalisation financière et technique. Ces Comités sont appuyés pour qu'ils procèdent à des évaluations périodiques ou ciblées, en particulier lorsqu'elles sont saisies pour des actes délictueux (non-respect des plans, non-respect des contrats de Paiement au Résultat...).</p> <p>7) la régularité, la fréquence des réunions des comités de pilotage sont un élément majeur de suivi évaluation des projets.</p>

PROJETS INTEGRES	
RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
	<p>8) le GTCR R jouera son rôle dans la vérification de la régularité des comités de pilotage ainsi que le secrétariat du FONAREDD ; comme les bailleurs.</p> <p>9) les agences recrutent des sous-traitants (ALE) dont elles contrôlent la gestion fiduciaire et les agences déploient les moyens nécessaires à la formation et au contrôle régulier de ces sous-traitants (audits internes, comptables formateurs..). Ces contrôles sont présentés aux comités de pilotage.</p> <p>10) et de même pour les entreprises bénéficiaires des activités et ressources des PIREDD.</p> <p>11) lorsque la mise en œuvre des projets est faite par des structures projets intégrées aux services de l'état, les mêmes procédures de contrôle et de redevabilité sont en vigueur (comités de pilotage dans les zones projet, respect des calendriers, reddition des comptes, contrôle)</p> <p>12) les plateformes multi acteurs locales (CARG, CLD) ainsi que les ETD sont appuyées pour qu'elles procèdent aux contrôles de mise en œuvre du projet et qu'elles valident ainsi les rapports techniques. L'exécution des contrats liant le projet aux acteurs locaux parmi lesquels les services de l'état est également contrôlée par les plateformes.</p> <p>13) les rapports des comités de pilotage comme ceux des plateformes multi acteurs sont largement diffusés sous formes de comptes rendus écrits, et par les radios rurales. ainsi que les rapports techniques, les instruments d'acquisition de biens et de services et même des résumés des rapports financiers.</p> <p>14) les comités de pilotage et les plateformes multisectorielles sont chargés de déclencher les procédures ad hoc en cas de fraude ou de détournement constatés comme de recommander les améliorations nécessaires pour aller vers de meilleures pratiques.</p>

